
3 1761 05969135 2


UNIVERSITY OF TORONTO

LE DESPOTISME DÉVOILÉ

OU

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE.

TOME SECOND.

LE DESPOTISME DÉVOILÉ,

OU

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE,

Détenu pendant trente-cinq ans dans diverses prisons d'État;

Rédigés ſur les pièces originales;

PAR M. THIERY, Avocat, Membre de pluſieurs Académies.

DÉDIÉS A M. DE LA FAYETTE.

Mortels, respectez Rome; elle n'est plus aux fers.
Mort de César, acte I, scène première.

A PARIS,

Imprimé aux frais de M. DE LATUDE;

Se vend chez lui, rue Betizy, n°. 1, au coin de celle de la monnoie;

Et chez LEJAY, fils, Libraire, rue de l'Echelle.

1790.

MÉMOIRES
DE
HENRI MASERS DE LATUDE,
ANCIEN INGÉNIEUR,

Prisonnier pendant trente-cinq années à la Bastille & à Vincennes, sous le nom de Danry; *à Charenton, sous celui de* Danger; *& à Bicêtre, sous celui de* Jedor.

On me plaça dans un cachot affreux, dont l'aspect seul faisoit trembler : c'est celui numéroté A. Il n'a pas sept pieds & demi de longueur sur moins de six de largeur : quatre portes à un pied de distance l'une de l'autre ; les unes garnies de fer, toutes avec trois énormes verroux, en défendent l'en-

trée : c'eſt dans ce tombeau que l'on me précipita. Ce n'étoit pas encore aſſez pour ces hommes féroces de l'horreur que j'éprouvois dans ce moment ; le guichetier qui m'accompagnoit, nommé Montchelin, me dit : *Vous mériteriez cent fois pis ; vous êtes cauſe que le ſergent qui vous gardoit, le malheureux Vieil-Caſtel a été pendu.* A ce mot, je reſtai ſans mouvement. Ceux qui me connoiſſent, ceux qui ont ſu apprécier mon ame ſenſible & aimante croiront facilement ce que j'avance, que jamais je n'éprouvai de plus affreux tourment : j'avois oublié mes maux & ma ſituation ; le ſpectacle affreux du ſupplice de cet homme, les cris de ſa femme, de ſes enfans, leurs malédictions ſe retraçoient ſans ceſſe à ma penſée dans l'horrible nuit de mon cachot. Livré aux accès du plus violent déſeſpoir, je heurlois, je mordois la terre ; j'invoquois à mon ſecours toutes les

furies de l'enfer. Je ne voulois que venger cet infortuné & mourir. Cet état affreux ne pouvoit durer long-tems ; mon esprit commençoit à s'affoiblir. Heureusement un jour la sentinelle qui étoit à un poste peu distant de mon cachot, s'approcha en entendant mes gémissemens. « Consolez-vous, me dit-elle, vos » maux, peut-être, finiront un jour. » -- Jamais, non jamais, répondis- » je ; il ne peut y avoir de terme ; » je suis cause que Vieil-Castel a été » pendu ; par-tout, mon cœur déchiré » me reprochera ce crime. -- On » vous a bien indignement trompé, » reprit ce brave homme, ému » jusqu'aux larmes ; Vieil-Castel a été » effectivement mis en prison pour » n'avoir pas empêché votre fuite ; » mais il vit, & à ce moment même » il est de garde ».

Cette nouvelle me rendit la vie ; la voix qui me l'apprit me parut celle

d'un Dieu consolateur, & mon ame passa tout à coup de l'excès de l'infortune au comble du bonheur : oui, le sentiment que j'éprouvai alors fut celui du bonheur ; j'oubliai pour un moment mes fers, mon cachot, & mon ame enivrée connut une sensation nouvelle.

Elle ne dura pas long-tems, & bientôt je me retrouvai avec moi-même. Le gouverneur, M. Guionnet, venoit me voir quelquefois : cet homme généreux & sensible donnoit souvent cette consolation à ses prisonniers. Loin de montrer cette hauteur insolente & barbare que la plupart des gouverneurs des prisons d'état affectoient toujours ; il ne leur parloit qu'avec bonté, avec ce respect qu'inspire le malheur ; il m'apprit que pénétré pour moi du plus tendre intérêt, il avoit osé solliciter plus d'une fois près de M. de Sartines ma liberté, mais qu'il l'avoit toujours trouvé inflexible.

« Il s'en est pris à moi, me dit-il, de votre fuite; il étoit furieux, & je m'attendois à chaque instant à être remercié : aujourd'hui je ne puis plus que vous plaindre ».

Dans le nombre des pièces qui m'ont été remises depuis peu, j'ai trouvé deux des lettres écrites par M. Guionnet à M. de Sartines, dans lesquelles il lui parle de moi : elles sont bien précieuses sans doute, & détruisent d'une maniere frappante l'imputation contenue dans le mémoire adressé par ce magistrat à M. de St.-Florentin, & rapporté plus haut; on se rappelle qu'il me nomme un *scélérat*, un *homme* FÉROCE, qu'il faut transférer à Vincennes *pour l'y oublier*. Ecoutons M. Guionnet, dont le devoir étoit de rendre compte de l'état de chacun de ses prisonniers, de son caractère & de sa conduite. Ces deux lettres sont de l'année 1764 : je les copie mot pour mot sur l'original que j'ai entre les mains :

« Monſieur, j'ai vu ce matin *Daury* déſolé, mais toujours très-ſoumis & très-diſpoſé à ſubir toutes les choſes que vous voudrez bien lui impoſer, qui ſeront le prix de ſa liberté. Il me peine en ce que ſon abattement lui fait perdre l'uſage de manger; ſa tête ſe ſoutient encore; Dieu veuille que cela continue.

J'ai l'honneur, &c. »

« Le ſieur *Daury*, Monſieur, m'a envoyé ſa lettre pour que je la luſſe: il m'a fait parler au-delà de ce que je lui ai dit; je l'ai ſeulement exhorté à réparer le ſtyle de ſa lettre, intitulée: *Diabolique*; l'aſſurant que pareille lettre, s'il eût été en liberté, la lui eût fait perdre. D'ailleurs il ſe comporte très-bien, & me paroît avoir grande envie de vous gagner par ſes ſoumiſſions, &c. »

Signé GUIONNET.

Je n'ajouterai à ces écrits aucune réflexion ; c'eſt à mes lecteurs à rapprocher les faits, & la conduite de M. de Sartines de la mienne : dès long-tems ils ont dû nous juger l'un & l'autre.

Dans le même tems à-peu-près, trois exempts nommés Receveur, Marais & Huot, entrèrent dans mon cachot ; & après avoir plaint mon ſort, ils me dirent en propres termes, « M. de Sartines nous envoie vers vous, pour vous dire que vous pouvez d'un mot obtenir votre liberté : indiquez-nous le nom & l'adreſſe de la perſonne qui a vos papiers ; il nous a donné ſa parole d'honneur qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal ».

La parole d'honneur de M. de Sartines ! Je ſavois trop ce que je devois attendre d'un tel garant ; je n'héſitai pas à répondre : « Que j'étois entré honnête homme dans ma priſon, & que j'y mourrois plutôt que

d'en sortir un lâche & un coquin ». Ils me quittèrent sans proférer un seul mot.

J'ignore combien de tems je restai dans ce cachot, je ne pouvois y distinguer le jour des nuits, & je n'avois plus pour y calculer les heures, que mon imagination. Sans doute il eût été mon tombeau, & je n'aurois par tardé à y être totalement *oublié* sans l'humanité de mon porte-clefs. Je sentois la mort s'approcher; je la redoutois peu sans doute, mais ses lentes horreurs m'accabloient. Un jour que cet homme m'apportoit le pain desséché qui depuis tant de mois étoit mon unique nourriture, je ranimai mes sens pour me trainer vers lui; je saisis ses deux mains, & avec les restes d'une voix étouffée je lui dis: « Mon ami, tu es homme, tu parois sensible; j'ai surpris quelquefois des larmes prêtes à s'échapper de tes yeux, à la vue de mes affreux tourmens; il dépend de toi de les faire cesser;

choisis entre du poison ou ton couteau, donne; il me restera encore assez de forces pour me déchirer moi-même les entrailles; par pitié donne! mais plains moi, & n'accuse que mes bourreaux ,,. Cet homme ne me répondit que par des pleurs; il sortit de mon cachot, & peu d'heures après je vis entrer le chirurgien du château. Il me trouva dans l'état le plus affreux; j'étois prodigieusement enflé; il remarqua que toutes les parties de mon corps retenoient l'empreinte du doigt lorsqu'on l'y appliquoit; il jugea qu'à moins d'un très-prompt secours, j'allois périr: mais comment me donner des soins, me faire prendre du repos & des remèdes dans ce lieu infect, où je n'aspirois que du poison, où l'air n'entroit que par le guichet au moment où le porte-clefs venoit me servir; dans ce lieu, si humide, que ma paille, qui en étoit le seul ameublement, étoit toujours pourrie; dans

lequel il étoit impossible que j'éprouvasse la plus légère transpiration, & qu'on ranimât mes sens engourdis par le froid ; dans ce lieu si petit enfin, que je ne pouvois me mouvoir, & garder d'autre posture que celle de rester couché sur la terre, ou dans mon fumier. Ce chirurgien, nommé Fontailiau, effrayé de ce spectacle, prononça qu'il falloit à l'instant même me transférer dans une chambre. Mais comment en obtenir l'ordre? Le gouverneur, pressé de le solliciter près de M. de Sartines, s'y refusa de la manière la plus forte : « Sa haine, dit-il, est terrible, & solliciter en faveur de ce malheureux, est un moyen sûr de l'encourir ; adressez-vous au medécin ». On observa que le medécin étoit de quartier chez le Roi, & que pour recourir à lui il falloit du tems, pendant lequel je périrois infailliblement : le chirurgien ne me donnoit pas 24 heures à vivre, si on me lais-

ſoit dans cet odieux cloaque. J'ignore quel moyen l'on employa ; mais trois heures après, tous les porte-clefs vinrent me prendre, me mirent ſur leurs épaules & me portèrent dans la première chambre qui eſt à gauche à l'entrée du Donjon ; peu-à-peu la fièvre me quitta, mais mon enflure ne diminuoit pas. Je m'aviſai de me ſoigner moi-même ; je me fis donner ſecrètement du vin chaud, dans lequel je mis beaucoup de ſucre : je m'en trouvai parfaitement bien. Ce remède m'ouvrit tous les pores ; il me donna des forces, & je ſuai beaucoup : j'en prévins alors mon chirurgien, qui approuva que je l'employaſſe quelquefois, & en moins de deux mois & demi toute mon enflure fut diſſipée.

Dès que je me ſentis en état de me lever et de tenir ma plume, je demandai les moyens d'écrire à M. de Sartines. Je voulois chercher à l'attendrir, à ce mot de lettre à M. de Sar-

tines, le lieutenant de roi, que j'avois demandé à cet effet, me fit répondre qu'il me plaignoit beaucoup, mais qu'il étoit inutile qu'il vînt m'en assurer lui même, si je n'avois à lui communiquer que mon projet d'écrire au lieutenant de police; que ce magistrat avoit fait les défenses les plus expresses qu'on me donnât ni papier, ni encre, en disant qu'il savoit d'avance tout ce que je voudrois lui apprendre.

Je ne connoissois pas alors le véritable objet de ma détention à Vincennes: j'ignorois qu'on ne m'y avoit envoyé que pour *m'y oublier*; jusque-là j'avois osé conserver quelques espérances: ce mot acheva de les dissiper; je vis que le parti étoit irrévocablement pris, que mes persécuteurs avoient juré ma perte. Quelles ressources pouvois-je encore trouver en moi-même; je m'étois échappé trois fois; chacune de ces évasions peut passer pour une sorte de miracle: je ne pouvois m'at-

tendre à en voir opérer de nouveaux en ma faveur ; je m'égarois dans une foule de combinaiſons : mon ame ſe replioit toujours ſur elle-même, et je me retrouvois au même point.

Cependant je crus rencontrer un moyen de diſtraire au moins mes ennuis, et peut-être en faiſant des connoiſſances utiles, de trouver des amis qui pourroient me tendre un jour une main ſecourable. C'étoit d'établir une correſpondance avec tous les priſonniers, ſans ſortir de ma chambre où j'étois surveillé avec la plus grande attention. Ce projet n'étoit pas d'une exécution facile, mais il me ſuffiſoit qu'elle ne fût pas impoſſible, pour que j'oſaſſe l'entreprendre.

Il falloit, pour parvenir à cette exécution, percer à jour l'énorme muraille du Donjon du côté du jardin où tous les autres priſonniers alloient prendre l'air. Pour cela, je n'avois

que mes mains. Je me rappelai bien qu'une année auparavant, pendant une de mes promenades dans ce jardin, j'avois ramaffé un vieux tonçon d'épée & la verge de fer d'un feau qui m'étoient tombés fous la main, & que je les avois foigneufement cachés pour les trouver au befoin : mais ils étoient au jardin, & pour tout au monde, les officiers du château ne m'auroient pas accordé la promenade dont j'avois deux fois fi adroitement abufé pour me fouftraire à leur furveillance & m'évader.

J'avois obfervé que lorfqu'il y avoit une réparation à faire dans la chambre d'un prifonnier, comme il étoit expreffément défendu d'en laiffer voir aucun aux ouvriers, on le faifoit fortir au moment où l'on travailloit ; & ordinairement quand cela ne devoit pas être long, on le conduifoit au jardin. Pour forcer mes geoliers à me faire fortir de ma chambre, je caffai deux carreaux de ma vître ; j'eus grand

ſoin d'indiquer un accident qui avoit occaſionné cette étourderie ; on n'eut aucun ſoupçon, & tout arriva comme je l'avois prévu. On fit venir le lendemain un vitrier ; pendant qu'il réparoit ce dommage, on me conduiſit au jardin, où l'on m'abandonna après avoir fermé ſur moi la porte à double tour. Je courus vîte au lieu où j'avois caché mes deux outils ; je les trouvai : je mis le tronçon dans ma culotte, & la verge de fer autour de mon corps ſous ma chemiſe. Dès que les carreaux furent remis, on vint me prendre ; on me conduiſit dans ma chambre, où je remontai avec l'air de la plus grande tranquillité ; mais au fond bien ſatisfait, & fort occupé de ſavoir à quel uſage j'allois employer mes deux inſtrumens.

Les murs du Donjon ont au moins cinq pieds d'épaiſſeur ; ma verge de fer en avoit à peine trois de longueur. J'avois eu ſoin de l'aiguiſer ſur du grès,

& elle pouvoit me ſervir à percer la pierre ; mais il étoit impoſſible qu'elle allât juſqu'au bout, & qu'elle la perçât de part en part. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les opérations que je fis pour y parvenir, des peines inouies que j'eus à ſurmonter, & de la douleur que je me cauſai plus d'une fois avant de réuſſir à faire ce trou : qu'il me ſuffiſe de dire que j'y employai vingt - ſix mois, pendant leſquels j'abandonnai, je repris cent fois cet ouvrage ; que j'uſai de toutes les reſſources que m'avoient déjà procuré plus d'une fois mes connoiſſances dans les mathématiques, & le génie de la liberté qui m'enflammoit toujours : enfin j'en vins à bout. Ce trou exiſte encore dans le mur du Donjon ; je l'ai fait voir il y a quatre ans à M. le Maréchal, Prince de Beauveau; l'artiſte qui peut apprécier les difficultés incompréhenſibles de ce travail, le regardera peut - être comme un des

chefs-d'œuvres

chefs-d'œuvres de l'industrie : il est situé dans la cheminée à l'endroit que l'ombre du manteau rendoit le plus obscur ; j'avois choisi cette place, parcequ'elle m'exposoit moins à être découvert dans les fréquentes visites que l'on fait des chambres.

J'arrangeai avec du plâtre & du gravier une espèce de mastic, dont je fis un bouchon. Il fermoit ce trou si hermétiquement, qu'il étoit impossible de rien soupçonner, avec quelqu'attention qu'on eût examiné le mur : dans ce trou j'avois glissé une forte & longue cheville que j'ôtois à volonté, & qui n'avoit pas tout à fait la longueur du trou ; afin que si on venoit à en remarquer dans le jardin l'embouchure que j'avois eu l'attention d'ouvrir très-peu à cette extrémité, on ne trouvât en sondant le trou, qu'une profondeur de deux ou trois pouces, ce qui ôteroit tout soupçon.

Ce grand œuvre, étonnant peut-

être aux yeux de l'observateur, étant achevé, je réunis plusieurs morceaux de bois, au moyen d'une ficelle que m'avoient procurée encore les fils de mes chemises & de mes draps, & je m'en fis un bâton long de six pieds. Je connoissois l'instant où l'on conduisoit les prisonniers au jardin; d'ailleurs, je pouvois, à travers mes barreaux, appercevoir la porte; elle étoit toujours ouverte quand personne n'étoit à la promenade, & je l'entendois fermer toutes les fois qu'on y avoit amené & laissé un prisonnier. Lorsque tout fut préparé, comme je viens de l'indiquer plus haut, je saisis le premier moment où j'apperçus un prisonnier seul à la promenade. Je passai dans le trou mon bâton au bout duquel j'avois attaché un ruban; le prisonnier l'eut bientôt apperçu; il approche, il regarde, tire la ficelle & le bâton qui débordoit le trou; je le retenois fortement de mon côté;

il sent de la résistance ; n'osant pas même soupçonner qu'un prisonnier eût percé ainsi le mur de sa chambre, il ne savoit ce que cela pouvoit signifier ; je lui dis de s'approcher : est-ce le diable, s'écria-t-il, qui me parle ? Je calmai ses frayeurs ; je lui appris quel étoit mon sort : il me dit à son tour qu'il se nommoit le baron de Venac, capitaine au régiment de Picardie, fils du comte de Belise, natif de Saint-Chéli, précisément du même pays que moi. La conformité de nos malheurs devoit nous rapprocher encore davantage ; ils avoient la même cause. Depuis dix-neuf ans, il expioit le tort d'avoir donné à la marquise de Pompadour un avis qui, en intéressant son existence, pouvoit aussi humilier son orgueil. Nous convînmes de précautions, pour continuer à l'avenir nos conférences.

Je parvins par les mêmes moyens à lier connoissance avec presque tous

les prisonniers du Donjon. On me pardonnera sans doute de m'arrêter quelques instans sur des faits, des événemens qui ne peuvent qu'intéresser vivement la sensibilité de quelques lecteurs, & piquer la curiosité des autres : d'ailleurs, s'ils sont étrangers à l'histoire de mes infortunes, ils ne le sont pas à celle du despotisme ; ils en dévoileront de nouveaux attentats, & apprendront mieux encore à apprécier d'odieux ministres qui ne connoissoient rien de sacré que leurs passions & leurs vices.

Dirigé toujours par les mêmes motifs, armé du même courage, je dirai ce que j'appris alors, de la bouche de ces prisonniers ; je rapporterai sans feinte et sans détour les faits et les noms ; que ceux qui auroient intérêt à me démentir, entrent avec moi dans la lice, et prouvent, s'ils le peuvent, que j'en impose au public.

Le premier que je connus, au moyen du trou et du bâton, fut un gentilhomme de Montpellier ; il se nommoit le baron de Viſſec, ce nom me fit trembler, je crus que c'étoit un de mes frères : il me raſſura. La marquiſe de Pompadour le fit arrêter, *ſur le ſoupçon* qu'il avoit mal parlé d'elle ; depuis dix-ſept années il gémiſſoit dans cette priſon, du malheur de lui avoir inſpiré des *ſoupçons*. Il étoit malade et très-foible, il pouvoit à peine ſe tenir debout ; notre converſation parut l'intéreſſer et lui plaire ; il me promit qu'il continueroit à venir le plus aſſiduement que ſa mauvaiſe ſanté le lui permettroit, à nos rendez-vous ; je ne l'ai pas revu depuis ; j'ignore s'il est mort peu de tems après, ſi ſa foibleſſe l'a empêché de ſortir de ſa chambre, ou ſi on lui a rendu ſa liberté, ce qui eſt peu vraiſemblable ; car il paroit qu'on l'avoit auſſi envoyé à Vincennes *pour l'y oublier*.

Je vis aussi un magistrat du parlement de Rennes, qui étoit enfermé pour avoir pris part à la trop fameuse affaire de M. de la Chalotais.

Un ecclésiastique, nommé l'Abbé Prieur de Paris, s'étoit mis dans la tête de faire une nouvelle ortographe, qui avoit pour but d'écrire beaucoup de mots de notre langue avec le moins de lettres possibles; et dont l'utilité, selon lui, consistoit à ménager quelques rames de papier à ceux qui en emploient. Cet homme, plein de sens d'ailleurs, s'étoit avisé d'écrire au roi de Prusse; il savoit combien ce souverain accueilloit et protégeoit les talens; il jugea les siens dignes de lui, et il lui en offrit l'hommage. Il forma sa lettre de mots de sa composition: ce qui sans doute devoit la rendre indéchiffrable; elle fut ouverte à la poste, selon l'usage d'alors. Probablement les ministres, qui ne purent y rien comprendre, crurent voir de hiéroglyphes

dont le ſens miſtérieux les effraya; et ils firent conduire le pauvre Abbé Prieur, à Vincennes, pour un fait pour lequel il eût à peine mérité d'être enfermé aux petites maiſons, et condamné à y apprendre mieux notre dictionnaire. Ce malheureux y étoit depuis ſept années; peut-être ſa captivité a-t-elle été éternelle.

Je vis enſuite le chevalier de la Rochegueraulr, arrêté à Amſterdam, parce qu'il étoit *ſoupçonné* d'être l'auteur d'une brochure qui avoit paru contre la marquiſe de Pompadour: il y avoit vingt-trois années qu'il étoit enfermé, & il m'a fait ſerment par tout ce qu'il y a de plus ſacré, qu'il ne connoiſſoit pas même cette malheureuſe brochure. Non-ſeulement on ne lui oppoſoit aucun fait, aucune preuve qui l'accusât, mais on ne daignoit pas même l'admettre à ſe juſtifier, on refuſoit de l'entendre. C'eſt ainſi, au ſurplus, qu'on en agiſſoit avec tous

les autres. Que venoit donc faire, me dira-t-on, M. de Sartines dans tous ces châteaux, si son devoir étoit de visiter les prisonniers, de les entendre & de les juger. Oui, tel étoit son devoir, il est vrai; mais il ne connoissoit, il ne remplissoit que ceux qui pouvoient lui attirer les regards & l'admiration : il sacrifioit tout à ses passions, & toutes ses passions à son amour-propre ; ce sentiment ne pouvoit l'engager à faire le bien que lui seul eût connu. Que lui importoit d'être honnête homme dans l'enceinte d'une prison ? Il y venoit souvent, pour que le public sût qu'il y venoit, pour qu'on crût, d'après lui, qu'il en surveilloit le régime, & qu'il adoucissoit les maux des infortunés qu'il y avoit rencontrés.

Un autre prisonnier, nommé Pompignan de Mirabelle, qui causoit aussi quelquefois avec moi, le connoissoit parfaitement bien. J'avois entendu ré-

citer, me dit cet homme qui étoit très-vieux, j'avois entendu réciter quatre vers (1); j'eus le malheur de les retenir & de les répéter dans une compagnie nombreuse; M. de Sartines le sut; j'appris qu'il devoit me faire arrêter : je me présentai moi-même à lui, en le priant de me dire dans qu'elle prison il vouloit que je me rendisse : à Vincennes, me répondit-il. Je montai dans ma voiture, m'ajouta ce vénérable vieillard, & sans retourner chez moi, je me rendis ici. A peine y fus-je, que l'ordre de ma détention y arriva. Je crus dans le premier moment que ce n'étoit qu'un jeu; il dure depuis *onze ans*. J'ai vu diverses fois M. de Sartines, & je n'ai pu jamais en tirer que ces mots : *Ou vous êtes l'auteur*

(1) Je n'ai jamais su ce qu'exprimoient ces vers, ni contre qui ils étoient faits; c'étoit sans doute contre M. de Sartines.

de ces vers, ou vous connoiſſez celui qui les a faits; dans le ſecond cas, votre ſilence opiniâtre vous rend auſſi coupable; nommez-le, & votre liberté vous ſera rendue. Et ce monſtre, ajoutoit-t-il, ce monſtre affecte des ſentimens de juſtice & d'humanité! Il veut paroître bon, il veut paroître généreux & ſenſible! On le voit ſans ceſſe aux pieds des autels: eh! c'eſt avec ſes paſſions qu'il faut le voir; c'eſt là qu'il faut le chercher & apprendre à le connoître! On le trouvera continuellement occupé à les déguiſer & à les ſatisfaire: ſemblable, ſous tant de rapports, à l'inſecte venimeux que la plus légère offenſe irrite, toujours prêt à darder l'aiguillon que toujours il a l'art de cacher.

On m'accuſeroit peut-être de n'avoir voulu remarquer que ſes victimes. Il faut prouver qu'il n'étoit pas le ſeul qui osât porter auſſi loin l'abus du pouvoir. Je ne rapporterai qu'un

trait; il concerne le duc de la Vrilliere : c'eſt annoncer encore un forfait.

Un des priſonniers qui me témoigna le plus de confiance, & dont les malheurs inſpiroient le plus d'interêt, étoit un certain M. Tiercelain, comte de la Roche-Dumaine ; il avoit deux fils au ſervice, & deux filles, dont il avoit mis l'aînée à l'abbaye St.-Antoine à Paris. Il vivoit dans une de ſes terres, appelée la Grange-chancel, nom fameux dès long-tems dans les annales du deſpotiſme. Il apprit un jour que cette fille aînée avoit eu le malheur d'être honorée de la tendreſſe du monarque, & qu'il l'avoit élevée au rang de ſes maîtreſſes; il accourt, il doute encore de ſon déshonneur, il ſe préſente à l'abbaye, on ignore ce qu'eſt devenue ſa fille; il vole à Verſailles, il s'adreſſe à Lebel, valet-de-chambre du Roi, & ſon premier proxenète depuis la mort de la

marquiſe de Pompadour. Celui-ci aſſure qu'il ne la connoît pas. Ce malheureux père, forcé de renfermer ſa douleur & ſa honte dans ſon ame, n'oſoit ſe faire aider dans ſes recherches. Un jour cependant il croit appercevoir ſa fille dans une chaiſe; il s'approche, ſe fait ouvrir, la reconnoît & lui ordonne de le ſuivre. Je ne m'occuperai ni à blamer, ni à juſtifier cet homme: il ſouſcrivit à un déshonneur qu'il ne pouvoit empêcher, & il parut même profiter de cet événement pour l'avantage de ſes autres enfans. Toutefois il ne vécut point avec ſa fille. Il vint prendre un logement à Paris, où elle ſe rendoit ſouvent quand il n'alloit pas la trouver à Verſailles.

Un Jéſuite, qui cherchoit à s'introduire près de Mlle. Tiercelin, commenca par ſe lier avec le père; celui-ci le préſenta enſuite & le recommanda à ſa fille: c'étoit tout ce qu'il

demandoit. Il réunissoit tous les vices qui rendent aimable & séduisant; il avoit le desir de plaire, & l'habitude d'en connoître les moyens & de les employer. Il réussit facilement auprès de cette jeune personne & partagea bientôt avec son auguste amant sa confiance & sa tendresse. Mais alors la présence du père le gênoit beaucoup, il devoit craindre son expérience & l'empire qu'il avoit sur l'esprit de sa fille; il persuada à celle-ci que ce père n'étoit pour elle qu'un témoin importun & dangereux, dont les indiscrètes remontrances troubleroient sans cesse son bonheur & sa tranquillité: elle osa solliciter contre son père une lettre de cachet près le duc de la Vrillière; elle en eût obtenu mille de ce ministre, pour une cause si légitime: ce vieillard malheureux fut transféré à Rouen à la forteresse de St.-Yon par l'inspecteur de police, nommé Desmarais, avec les ordres

les plus précis de ne permettre à ce prifonnier d'écrire à qui que ce fût.

On s'indigne, on frémit à ce récit: je n'ai pas tout dit, continuons. M. Tiercelin étoit dans cette prifon en 1776, lorfque quelques-uns de ceux, qui y étoient détenus, formèrent le projet de s'évader; ils étoient en grand nombre. Ils prennent le moment de la meffe où ils afiftoient tous enfemble; à un fignal convenu, ils fe lèvent, fe raffemblent, écartent leurs gardiens, fe faififfent des chaifes, des bancs, brifent les portes. Ils étoient près de cent, ils en impofent par leur courage, ils franchiffent tous les obftacles & s'évadent. M. Tiercelin fuivit tous les autres.

Forcé de fuir, de fe dérober aux recherches & à la *toute-puiffance* de fa fille, il vint chercher un afyle dans un couvent de Bénédictins au Marais, dont le prieur, nommé D. Hardi, étoit fon ami. Ils concertèrent en-

ſemble les moyens les plus avantageux de ſe cacher : le prieur l'envoya chez un de ſes fermiers, dans un village ſitué à cinq lieues de Paris, apelé Plaiſir-les-gatteaux. Il n'y fut pas long-tems ſans être découvert; ſa fille obtint une ſeconde lettre de cachet, & il fut conduit à St.-Lazare, & delà transféré quelque tems après à Vincennes.

Le prêtre qui dirigeoit Mlle. Tiercelin oſa peut-être mettre un prix trop élevé à de pareils ſervices, & en exiger une trop forte récompenſe; il ſe brouilla avec cette malheureuſe. Il devoit la craindre, il chercha par conſéquent à la perdre. Il ſuppoſa des lettres, des mémoires & une correſpondance entr'elle & le Roi de Pruſſe, contraires aux intérêts de la France; il fit tomber toutes ces pièces entre les mains du miniſtre des affaires étrangères; celui-ci en rendit compte au Roi, qui ordonna qu'on la

conduisit à la Bastille. Les loix, muettes pour tous les autres, conservèrent pour elle quelque vigueur: on lui confronta son accusateur, elle le confondit & prouva son innocence. Le prêtre se sauva : pour toute punition, ce monstre fut banni, & le malheureux père resta à Vincennes; *il y fut oublié.....* Monarques absolus, voilà vos ministres ! François, voilà quelles étoient vos loix, VOTRE CONSTITUTION !

Laissons ce théâtre d'horreurs & rentrons dans mon cachot; nous reposerons un moment notre indignation, en nous occupant encore des moyens que j'employai pour tromper la vigilance de mes surveillans ; en attendant que je pusse trouver ceux de leur échapper, je tâchois de dissiper mes ennuis ; ils me refusoient tout ; il m'importoit de me procurer au moins de l'encre & du papier : ceux des autres prisonniers qui avoient la permission

miſſion de ſe promener au jardin, & auxquels on n'en refuſoit pas, conſentirent volontiers à partager avec moi ce qu'on leur en donnoit. On conçoit ſans peine de qu'elle manière ils s'y prenoient pour me le faire paſſer. J'étois habitué à faire de la ficelle avec mon linge; ils en enveloppoient un rouleau de papier, que je tirois enſuite à moi. J'avois effilé des bas de coton, & je leur en avois paſſé à chacun; ils l'imbiboient chez eux de leur encre, enfermoient le coton, ainſi imprégné, dans du parchemin: j'en avois une feuille qui me ſervoit à humecter & à broyer mon tabac; je la leur avois partagée; & chacun d'eux me procuroit par ces moyens de l'encre & du papier. Je m'en ſervis pour étendre davantage ma correſpondance & la leur entr'eux. Ils ne ſe connoiſſoient pas, & ne ſe voyoient jamais; ce n'étoit que l'un après l'autre qu'ils pouvoient jouir de la promenade. Je les

aidai ainſi à s'écrire mutuellement ; ma chambre étoit devenue le bureau général. Je recevois, je diſtribuois toutes les lettres, & j'étois parvenu à employer ainſi tous les inſtans du jour, avec aſſez d'activité, pour n'être plus réduit à les compter, & pour ainſi dire à les peſer tous.

Nous étions prévenus qu'il y avoit, indépendamment de moi, trois autres priſonniers étroitement renfermés dans leurs chambres, & qui ne jouiſſoient pas de la promenade. Nous euſſions bien deſiré lier connoiſſance avec eux, ils nous auroient procuré des détails intéreſſans ſur un fait trop connu aujourd'hui ; mais qu'il importeroit de pouvoir dénoncer, en le préciſant avec exactitude. Les ſieurs Buynan, Rainville & le Prévôt avoient oſé s'expliquer ouvertement ſur l'infâme monopole qui, ſur la fin du règne de Louis XV, faillit ravager ſon royaume, & acheva de flétrir ſa mé-

moire. Leur courage étoit un crime qu'on ne pouvoit punir avec trop de févérité ; ils avoient été transférés de la Baftille à Vincennes, où ils étoient privés alors des triftes adouciffemens qu'on ne refufoit pas à tous les autres prifonniers. Tel étoit le traitement ordinaire de ceux qui avoient offenfé les miniftres, ou qui les avoient expofés à rougir.

J'ai dit que long-tems M. Guyonnet avoit adouci le mien, autant qu'il avoit été en lui ; malheureufement alors nous le perdîmes, & l'enfer déchaîné nous envoya à fa place le fieur de Rougemont, dont l'ame n'étoit qu'un compofé des vices les plus bas, & qui étoit vraiment digne d'être l'agent de nos bourreaux. Je n'entrerai pas dans un long détail des moyens qu'il employoit pour torturer fes prifonniers : je ne pourrois que répéter, & répéter foiblement ce qui a été dit. Un de ces hommes, dont les rares talens & les

paſſions même influent ſur le ſort des empires, au moment de leurs révolutions; un homme né pour être tour-à-tour la victime & le fléau du deſpotiſme, & qui, jeune encore, a déjà preſque rempli ſon éclatante deſtinée; le comte de Mirabeau, dans ſon excellent ouvrage ſur *les lettres de cachet*, a peint avec les couleurs & l'énergie qui lui ſont propres, la barbare cupidité de ce geolier, & toutes les infamies qu'il employoit pour l'aſſouvir. Duſſai-je cependant courir le riſque de répéter ce qu'il a dit, je ne puis me refuſer à jeter un coup-d'œil rapide ſur quelques-uns des faits qui conſtatent & la conduite de ce commandant de Vincennes & celle des miniſtres, dont il n'étoit que l'agent, & qui le dirigeoient ſans doute dès qu'ils ne le blâmoient pas. Car il ne faut pas s'y méprendre; c'eſt rarement ſur le théâtre principal ſur lequel ils ſe déploient, que l'on peut juger les deſpotes; là,

quelquefois ; ils en imposent par l'éclat de leurs actions ; ils frappent, ils étonnent, & souvent le peuple admire encore ce qu'il appelle en eux, noblesse & grandeur ; il baise avec respect la main qui le flétrit & l'enchaîne, lorsqu'elle s'appésantit sur lui avec dignité. Mais pour les connoître & les apprécier justement, il faut examiner les ressorts secrets qu'ils font mouvoir ; il faut sur-tout étudier leur ame dans la conduite & les actions de leurs agens subalternes ; ceux-ci portent presque toujours la livrée de leurs maîtres : moins capables de déguiser leurs sentimens & leurs passions, de leur donner cette teinte de grandeur qui les ennoblit quelquefois ; ils trahissent, en se montrant à nud, le secret & la laideur de ceux qui les guident & les animent. Il n'est donc pas étranger à mon objet ; il ne l'est pas à l'histoire du tyran que je dénonce & que je pour-

ſuis; de faire connoître les miniſtres de ſes vengeances.

M. de Rougemont étoit une créature du duc de la Vrillière, il avoit épouſé la fille du gouverneur des pages de M. le duc d'Orléans; c'étoit plus qu'il n'en falloit pour lui mériter l'affection de M. de Sartines; celui-ci ſe montra fidèle à ce ſentiment; il porta même bien loin le zèle & l'amitié. Rougemont ne pouvoit pas faire une démarche ſans être ſoumis à l'inſpection du lieutenant de police; il n'y eut pas une ſeule de ſes actions qui ne fût une exaction ou une cruauté, & toujours elles furent impunies, ſans qu'il fût même permis aux priſonniers de ſe plaindre, ou de ſe faire entendre.

La nourriture eſt ſans doute un objet intéreſſant pour le malheureux priſonnier, auquel toute jouiſſance eſt impoſſible: de quel nom appellera-t-on l'infâme cupidité qui lui fait un tour-

ment, de la néceffité de fatisfaire ce premier befoin de la nature. Le Roi payoit, m'a-t on dit, & je fuis à-peu-près certain de ce fait, le Roi payoit fix francs par jour pour la nourriture de chaque prifonnier détenu à Vincennes. Sans doute avec cette fomme, on pouvoit prétendre à l'avoir faine & même agréable. Si l'on réfléchit furtout que le gouverneur prenant chez tous fes fourniffeurs des provifions très-confidérables, devoit les payer moins cher que tout autre particulier; fi l'on réfléchit que le château étant entouré de vaftes jardins, dont la jouiffance étoit attachée à fa place, il pouvoit fe fournir d'excellens légumes pour le prix le plus modique : enfin qu'il ne payoit aucun des droits exorbitans qui doublent pour ainfi dire, dans l'enceinte de Paris, la valeur des confommations. Quand d'après tout cela, il auroit volé à chaque prifonnier la moitié de la fomme deftinée

pour ſa nourriture, quand il en auroit volé les deux tiers ; il pouvoit, pour quarante ſous par jour, leur donner des alimens bons & ſains. Il y a dans Paris une multitude de traiteurs qui donnent parfaitement bien à manger pour une ſomme beaucoup moindre ; Rougemont avoit, comme ceux-ci, beaucoup de monde à nourrir, & de plus que ceux-ci tous les avantages que je viens de rapporter ; celui ſur-tout d'avoir, pour le ſervice des priſonniers, une foule de gens payés par le Roi. M. Guionnet, incapable d'une baſſeſſe, conſacroit à la nourriture de ſes penſionnaires la ſomme qui y étoit deſtinée; il conſultoit leurs goûts, leurs fantaiſies, & combloit des attentions les plus délicates & les plus touchantes ceux qui le méritoient. Quel contraſte affreux fit ſur nous la barbare inſenſibilité de ſon ſucceſſeur ! Tout, ſous ſa direction, ſembloit en retenir l'empreinte ; on eût dit qu'il ne nour-

riffoit les prifonniers que parce qu'il étoit de fon intérêt qu'ils ne mouruffent pas : un vin aigre & plat ; de la viande de boucherie, fans ceffe de la viande de boucherie qui étoit prefque toujours gâtée & fcorbutique ; des légumes fans apprêts ou des fauces fans affaifonnemens ; quelquefois, c'eft-à-dire, tous les jeudis, parce qu'il avoit introduit, dans le régime de Vincennes, l'uniforme & dégoûtante monotonie que l'on obfervoit à la Baftille ; tous les jeudis de la mauvaife pâtifferie qui n'étoit prefque jamais cuite : tels étoient nos alimens. Encore fi nous n'avions eu à vaincre que l'inhumanité de Rougemont & fon indifférence pour tout ce qui nous concernoit, le hafard peut-être nous eût dédommagé quelquefois ; mais une foule de circonftances rendoient alors ce traitement néceffaire. Ce gouverneur, qui ne fe contentoit pas de près de vingt mille livres que fa

place lui rapportoit de droit, & de plus de quinze mille qu'il voloit aux prisonniers, lésinoit sur tout, & on le servoit en conséquence; ses fournisseurs, qu'il ne payoit que difficilement & très mal, lui envoyoient le rebut de leurs marchandises; les gens attachés au service du château étoient presque tous ses créanciers, quelques-uns même de sommes assez fortes; & soit qu'ils se remboursassent par leurs rapines des avances qu'ils lui faisoient; soit qu'il cherchât, par ses complaisances, à les payer ou à les engager au silence, ces hommes, sûrs d'être craints, étoient sûrs aussi de l'impunité: & les malheureux prisonniers, victimes de cet odieux manège, avoient également à souffrir des bassesses du maître, & de la hauteur insolente & pédantesque des valets. Leur réponse ordinaire à toutes les plaintes, étoit que *c'étoit encore trop bon pour des prisonniers*. M. de

Mirabeau a rapporté le mot d'un cuiſinier de M. de Rougemont, qui eut l'audace de dire, *que ſi on nourriſſoit les priſonniers avec de la paille, il leur donneroit de la litière.* On ne peut rien ajouter à de pareils faits; chacun en les liſant ne conſulte que ſon ame, & n'en croit qu'à ſon indignation.

M. de Rougemont avoit trouvé, à ſon arrivée à Vincennes, quelques perſonnes attachées au ſervice du Donjon, qui lui avoient paru montrer moins d'inſenſibilité; il avoit ſu les écarter, & ne conſerver que des gens qui penſaſſent, qui ſentiſſent comme lui; il étoit parvenu, par ce moyen, à ne s'entourer que de lui-même.

Tels étoient les êtres dont les infortunés priſonniers étoient environnés, & les ſeuls qui les abordaſſent, ſi on en excepte M. de Sartines, qui, alors lieutenant de police, venoit une fois l'année à Vincennes pour donner

des éloges à M. de Rougemont, & punir de leurs *infolences* & de leur *indocilité* ceux des prifonniers qui ofoient fe plaindre de ce féroce & épouvantable defpotifme.

Je ne l'ai confidéré que relativement à la nourriture des prifonniers, & je n'en ai efquiffé que foiblement le tableau. Combien de détails, & quels intéreffans détails n'aurois-je pas à rapporter, fi je paffois en revue toutes les autres opérations prefcrites par ce régime, dont l'inquifition auroit pu nous envier prefque tous les articles. Lectures, promenades, quand ces précieufes faveurs étoient accordées à un prifonnier, généralement toutes fes moindres actions, fes idées, fes foupirs même étoient l'objet ou le prétexte d'une vexation. Il faudroit un ouvrage entier pour les énoncer, pour les rapporter toutes; mais, encore une fois, il en exifte un, & je n'ai que trop appris combien l'auteur a été

exact : il a embelli fon récit, il lui étoit impoffible de ne pas le faire ; mais auffi il eût été difficile qu'il exagérât toutes ces horreurs, & il ne l'a pas fait. Je ne puis que renvoyer à lui; d'ailleurs, ces détails n'infpireroient plus aujourd'hui le même intérêt, depuis que ces prifons fe font ouvertes à la voix de nos libérateurs ; depuis qu'élancés fur un autre horizon, un feul jour nous a transportés dans de nouveaux fiècles.

Je me borne donc aux faits particuliers qui me concernent ; il en eft un auquel il eft difficile de ne pas s'arrêter un moment. J'ai dit plus haut que prêt à périr dans mon cachot, on m'avoit tiré de ce lieu infect & humide, où rien ne pouvoit égaler le tourment de l'exiftance. On m'avoit tranfporté dans une chambre, de laquelle je pouvois jouir de la vue la plus belle & la plus riante ; rendu à la vie quelques mois après, je connus

le prix de cet agrément, & l'habitude m'en avoit fait une ſorte de conſolation, lorſque l'indigne ſucceſſeur de M. Guionnet arriva à Vincennes; jaloux des plaiſirs que me procuroit cette vue, il commença par faire élever & retrécir les fenêtres, de manière que je ne puſſe voir ni au-deſſous ni au niveau; il fit adapter enſuite aux barreaux un treillis de fil d'archal ſi épais, qu'à peine il pouvoit laiſſer un paſſage à quelques foibles rayons de lumière: c'étoit trop encore de cette lueur effrayante & ſombre; il eut l'atroce cruauté de l'intercepter par une *trémie* qu'il fit monter juſqu'au haut de la fenêtre, enſorte que je pouvois à peine ſoupçonner la lumière & entrevoir un point imperceptible dans les cieux.

Qui pouvoit donc porter cet homme à ces coupables excès? Qui pouvoit l'exciter à être auſſi lâchement barbare ſans raiſon, ſans néceſſité? Ah! faut-

il le demander? Auroit-il osé se permettre cette conduite, s'il n'eût été l'agent d'un pouvoir supérieur? Je veux bien croire qu'en faisant le mal, il suivoit son instinct; mais s'il étoit mon bourreau, étoit-il le juge de mon supplice? Avoit-il le droit de calculer ainsi, & d'augmenter à son gré, dans mon ame, les élans de la douleur? Et s'il ne l'avoit pas, ce droit, auroit-il osé se l'arroger de lui-même? Non, sans doute, & il n'est pas besoin de le dire; il n'est personne qui ne reconnoisse distinctement la main qui le dirigeoit. Au surplus, si l'on désire des preuves, je vais en rapporter.

Je voulus me plaindre, je voulus écrire au lieutenant de police; je ne savois que trop combien il se joueroit de mes cris, de mes soupirs; mais semblable aux enfans qui, pour se venger de leur foiblesse, frappent le corps insensible qui les a blessés, au

risque de renouveller & d'augmenter leur douleur ; je voulois importuner ce magistrat de la mienne, assiéger en quelque sorte son ame ; & ne pouvant y faire entrer le remords, je voulois au moins le lasser par le spectacle continuel de mes tourmens & de sa cruauté : d'ailleurs, à qui pouvois-je m'adresser ? Il falloit bien que quelqu'un devînt le confident de mes peines ; & puisque le tyran qui les causoit étoit le seul que je pusse en entretenir, puisqu'il étoit le seul vers qui il me fût permis d'exhaler mes soupirs, il falloit bien employer ce triste & douloureux moyen de soulager mon cœur.

Je demandai à grands cris tout ce qui m'étoit nécessaire pour écrire ; j'intéressai à mon sort mon porte-clefs : j'avois eu plus d'une fois l'heureux talent d'enchanter & d'attendrir ces geoliers ; d'ailleurs, qui eût pu voir, sans émotion, sans pitié, mon

mon affreuſe ſituation ? Il n'exiſtoit guère que deux êtres, aſſez barbares pour y être inſenſibles, aſſez féroces pour la prolonger & l'aggraver.

Ce porte-clefs, qui ſe nommoit *Tranche*, me promit de s'occuper à me faire donner ce que je demandois; il me rapporta le lendemain que M. de Sartines devoit venir peu de jours après à Vincennes, & que le gouverneur avoit promis qu'on m'admettroit à ſon audience. Il y avoit ſept années que je n'avois pu obtenir ce triſte & très-inutile avantage. On doit peu s'en étonner : le juge impaſſible qui vient de prononcer l'arrêt que la loi avoit dicté, repoſe avec douleur, mais ſans inquiétude, ſes regards ſur le front du coupable qu'il a condamné : le juge inique, au contraire, doit fuir & craindre ceux de l'innocent qu'il immole. Ma préſence étoit un ſupplice pour mon perſécuteur; elle lui rappeloit ſes crimes.

Je crus que cette promeſſe étoit un prétexte pour ſe refuſer à ma demande; cependant cette fois on ne m'avoit pas trompé, & je parus devant lui. Mais il s'étoit entouré de ſes dignes ſatellites; comment lui parler de M. de Rougemont devant celui-ci, en préſence des officiers de Vincennes, qui, intéreſſés ſous tous les rapports à le défendre & à le venger, étoient décidés à nier tout ce que j'allois avancer: interdit à leur aſpect, révolté à celui de M. de Sartines, dont la vue bouleverſa tous mes ſens & m'accabla de mon indignation, je balbutiai, mes yeux ſe portèrent ſur tous mes perſécuteurs, & mon déſeſpoir égaré ne ſut plus ou ſe fixer.

Cependant je ranimai quelques forces pour obſerver à ce magiſtrat que depuis vingt-ſix années, je ſouffrois toutes les horreurs de la plus affreuſe captivité, ſans que l'on m'eût dit encore quel étoit mon crime,

ſans qu'on m'eût oppoſé aucun accuſateur, aucun témoin ; ſans qu'on m'eût parlé de juſtice. Toute ſa réponſe fut qu'il en parleroit au Roi. Bas & infâme ſubterfuge de tous les miniſtres qui oſoient blaſphémer ainſi ce nom ſacré ! Comme ſi, en le faiſant ſervir de prétexte à leurs vengeances, ils euſſent perſuadé que c'étoit le Roi qui commettoit toutes leurs injuſtices. J'obſervai au lieutenant de police que j'avois préparé un long mémoire pour ma juſtification ; que je le priois de m'envoyer un de ſes exempts pour le tranſcrire, & un défenſeur pour le conſulter ; en lui donnant ma parole de prendre celui-ci pour juge, & de me condamner moi-même à un ſilence éternel, s'il n'approuvoit pas ma juſtification. Il me le promit.

Huit jours après, je vis entrer effectivement dans ma chambre les ſieurs Huot & Receveur, tous deux exempts de police, accompagnés du

major de Vincennes. Je leur montrai mon mémoire, ils se récrièrent sur son étendue, & sous prétexte qu'il falloit de nouveaux ordres de M. de Sartines pour le copier, ils sortirent & ne revinrent plus. On m'avoit promis un défenseur; je le demandai pendant quatre mois : enfin après ce long terme, on m'amena un avocat le 6 juillet 1774. Sa visite fut à peu près dans le même genre que celle des deux exempts de police. Il m'écouta avec quelqu'intérêt; il lut divers passages de mon mémoire, & parut désirer de m'être utile; mais il m'observa qu'il falloit de nouveaux ordres pour me faire une nouvelle visite, & qu'il les solliciteroit avec empressement. J'ignore s'il m'avoit abusé, ou, ce qui est bien plus probable, si M. de Sartines, qui n'avoit voulu que paroître juste & qui trembloit que je ne trouvasse des protecteurs, ne lui refusa pas la permission

de revenir ; je ne le vis plus. Je voulus écrire au lieutenant de police : c'étoit bien pis. Les prisonniers les moins sévèrement traités ne pouvoient guère obtenir cette faveur qu'après plusieurs mois d'attente & de sollicitations ; ensuite il falloit plusieurs autres mois avant qu'ils ne pussent se procurer tout ce qui leur étoit nécessaire ; il falloit, d'après le nouveau code *Rougemont*, des permissions particulières, des ordres exprès du ministre, & pour ainsi dire, *des lettres de cachet* pour fournir à un prisonnier une feuille de papier ; d'autres ordres pour l'encre, & ainsi de suite jusqu'à l'article du cachet, qui ordinairement ne passoit qu'après de longues conférences, & quelquefois des discussions très-vives (1), quoiqu'il ne s'agit cependant que d'une lettre d'un pri-

(1) Voyez sur cet objet le chapitre 2, tome 2, de l'ouvrage du comte de Mirabeau, *sur les lettres de cachet.*

ſonnier au lieutenant de police, c'eſt-à-dire, à ſon juge, à l'homme qui décidoit de ſon ſort, de ſon exiſtence. On conçoit que je dus éprouver une réſiſtance bien vive ; mais on eſt loin de s'attendre au réſultat qu'elle produiſit. Après pluſieurs ſemaines de ſollicitations inutiles, égaré par un accès de déſeſpoir, je m'aviſai de dire que je voulois être conduit au cachot, & que je n'en ſortirois que lorſque M. de Sartines, ſelon ſa promeſſe, m'auroit envoyé un défenſeur pour m'entendre & me diriger. Sans doute ſi j'euſſe demandé une chambre plus commode & plus ſaine, on ſe fût peu occupé de me ſatisfaire : qui croiroit qu'on eut la lâcheté de me faire ſubir cette loi ridicule que j'avois propoſée dans mon délire ? Le lendemain du jour où j'eus proféré ce mot, qui n'étoit vraiment qu'une puérilité, & dont je ne me ſouvenois même plus, mon porte-clefs vint me dire ;

« Vous avez demandé d'être mis au » cachot ; je ſuis à vos ordres, & » l'on m'a chargé de vous y con- » duire ». Quel jeu impitoyable ! eſt-il poſſible qu'il ait exiſté un pays où on ait oſé s'en permettre impunément de ſemblables ?

Je fus donc conduit au cachot. Cette nouvelle ſcène ſera longue, & on eſt loin de ſoupçonner ce qu'elle va nous préſenter encore.

Je réiterai avec plus d'inſtance la demande d'une feuille de papier pour écrire à M. de Sartines ; on vint me dire que l'on n'accordoit pas la permiſſion d'écrire aux priſonniers qui étoient au cachot, que ce n'étoit pas la règle. Tel étoit le mot d'ordre général que M. de Rougemont, pour ſimplifier le ſervice, avoit donné à ſes porte-clefs & à tous ceux qui abordoient les priſonniers : *ce n'eſt pas la règle* ; avec cela on répondoit à tout, on réfuſoit tout, & on étoit

difpenfé de tous délais : pour les chofes les plus fimples, les plus indifférentes, comme pour les complaifances qui euffent pu entraîner des inconvéniens, on ne connoiffoit que ce mot. M. de Mirabeau rapporte qu'il ne put jamais obtenir un miroir : il tenoit à la fatisfaction d'en avoir un, il le follicita vivement, il demanda tous les officiers du château alternativement, tous & M. de Rougemont à leur tête vinrent l'affurer que *ce n'étoit pas la règle*, & il n'eut pas de miroir.

J'obfervai que *cette règle* de ne pas écrire au cachot, n'exiftoit pas même à la Baftille. Je renouvellai mes prières, on me promit d'intercéder près de M. de Sartines, & quelques jours après on m'apprit qu'il ne vouloit pas que je lui écriviffe.

Il ne vouloit pas que je lui écriviffe ! & pourquoi donc confervoit-il le titre & les émolumens d'une place

dont le premier devoir étoit de m'entendre? La fonction la plus importante sans doute du lieutenant de police étoit d'écouter les plaintes des prisonniers d'état, & lorsqu'après vingt-six années d'une détention affreuse je veux lui rappeler que je suis innocent; lorsqu'il m'a permis de lui présenter un mémoire où je pusse l'en convaincre; lorsque malgré sa promesse, il me refuse un défenseur; il ne veut pas que je me fasse au moins entendre moi-même: *il ne veut pas que je lui écrive !* Eh! ne vouloit-il donc user du pouvoir que lui donnoit sa place que pour me torturer? Elle l'avoit constitué mon juge, & il n'étoit que mon bourreau!...

Je n'étois pas le seul envers qui il exerçât tant de férocité: j'ai vu dans l'espace de trois mois, quatre prisonniers s'étrangler de leurs propres mains, pour se soustraire à sa rage. Il disoit sans doute alors comme Ti-

bère, qui, apprenant qu'un de ses ennemis qu'il avoit donné ordre d'arrêter, s'étoit tué lui-même, s'écria: *il m'a échappé!*

Mes lecteurs aussi fatigués sans doute de voir le nom de M. de Sartines que moi de l'écrire, s'attendent peut-être qu'à cette époque (1), qui fut celle de sa promotion au ministère de la marine, je respirai au moins & que je n'aurai plus à les lasser du récit de ses cruautés: qu'ils se détrompent, je suis loin de la fin de ma triste & douloureuse histoire. M. de Sartines n'étoit plus lieutenant de police, mais il avoit déterminé le choix de son successeur; il l'avoit fait tomber sur un homme qui étoit sa créature & son ami. *Son ami!* ce mot seul m'apprit tout ce que je devois en attendre. Sartines, *Le Noir*, Rougemont, odieux triumvirs; lâches & vils as-

(1) Juillet 1774.

ſaſſins, je dénoncerai toutes vos fureurs, tous vos attentats envers moi; je les rapporterai tous, mais que ma tâche eſt longue encore, & combien il me reſte d'horreurs à dévoiler.

Voilà donc un nouvel oppreſſeur, un nouveau tyran qui vient joindre ſes fureurs à celles de mes premiers ennemis! Soit que M. Le Noir, en me perſécutant, n'eût fait que ſuivre ſon penchant, ſoit que la reconnoiſſance qui l'enchaînoit à M. de Sartines, fût aſſez vive pour qu'il crût devoir adopter & ſatisfaire ſes paſſions, on verra qu'il ſe montra digne de lui ſuccéder; qu'il parut même jouir plus vivement du bonheur de ſe raſſaſier de mon tourment.

J'ignorois ce changement dans la place de lieutenant de police, & je perſiſtois toujours à vouloir écrire à M. de Sartines; bien sûr que je ne parviendrois pas à vaincre la réſiſtance qu'on m'oppoſoit, je m'occupai à

trouver encore en moi-même les moyens de me paſſer de cette permiſſion, qu'on me refuſoit avec une ſi barbare opiniâtreté. A quoi me dira-t-on, pouvoient ſervir tous ces écrits; vous flattiez-vous d'intéreſſer encore & d'amollir ce tigre? Eh! ſi je n'en euſſe pas conſervé l'eſpérance, concevroit-on que j'euſſe pu ſupporter tant de tourmens? Malheur à celui dans l'ame de qui elle ſeroit totalement éteinte: mais non; on ne concevroit pas un pareil ſupplice, & la nature bienfaiſante a ſu le rendre impoſſible?

J'euſſe déſiré pouvoir, comme autrefois à la Baſtille, écrire ſur des tablettes de mie de pain & avec mon ſang; mais le cachot, dans lequel j'étois, rendoit ce moyen impraticable. Je tentai vainement de préparer de ces tablettes, l'humidité étoit ſi forte qu'elles ne purent ſecher: d'ailleurs j'étois dans une obſcurité abſo-

lue; il n'y avoit aucun trou qui me donnât le moindre rayon de lumière, & je ne recevois d'air que celui qui filtroit à travers les ferrures des trois portes énormes qui défendoient l'entrée de ce fépulchre. On ouvroit rarement la troifième; il y avoit un guichet pratiqué dans le mur, à travers lequel mon porte-clefs me fervoit à manger. Pendant que je prenois ces triftes repas, il laiffoit ordinairement fa lumière fur la pierre horizontale de ce guichet, & alloit vaquer à d'autres foins. Je réfolus de profiter de cette clarté & de la facilité que me laiffoit fon abfence pour écrire. Je préparai d'avance une forte de paillaffon avec ma *litière*; je plaçai deffus un morceau de ma chemife, que j'avois déchirée, & au moyen d'un fétu de paille dans lequel je faifois couler du fang; je traçai fur cette toile mes plaintes & mes foupirs. Combien ces affreux caractères devoient être élo-

quens? Quel eſt l'homme ſenſible qui, en les voyant, n'eût pas effacé ce ſang avec ſes larmes? & les monſtres, auxquels je l'adreſſois, les reçurent avec indifférence; ils n'y virent qu'un objet d'amuſement & de curioſité!

A la vue de cette étonnante épître, tout le conſeil du donjon s'aſſembla pour régler les moyens de s'oppoſer à l'avenir à de pareilles entrepriſes. Il fut réglé dans cet aréopage, qu'on pratiqueroit au dehors du guichet une eſpèce de bobèche, dans laquelle le porte-clefs placeroit ſa lumière; de façon qu'elle ne pût répandre dans mon cachot qu'une lueur vague & trop foible pour me permettre d'écrire, & qu'indépendamment de cette précaution, mon geolier ne me quitteroit pas que mon repas ne fût fini. Ce décret fut exécuté à l'inſtant même, pendant que moi de mon côté j'imaginois de nouveaux moyens d'éluder

ces dispositions. Il semble qu'il y avoit entre mes persécuteurs & moi, deux génies, dont l'un malfaisant & cruel, n'étoit occupé que du plaisir de combattre les efforts que le mien tentoit sans cesse, pour opérer des prodiges en ma faveur; mais malheureusement celui-ci étoit le moins puissant des deux.

Dès que je vis la nouvelle manœuvre parfaitement établie, je dirigeai ma marche en conséquence. On conçoit sans peine, d'après ce que j'ai rapporté de cet antre effroyable, dans quel état l'humidité qui y régnoit constamment devoit mettre le corps du malheureux qu'on y faisoit pourrir: ce supplice n'étoit pas le seul, ni même le plus cruel que j'endurasse: je ne respirois qu'un air fixe & empoisonné; toutes les fois qu'on ouvroit mon guichet, la colonne d'air plus pur & plus vif qui entroit subitement alors dans mon cachot, raré-

ſioit avec force celui qui rempliſſoit mes entrailles, & m'occaſionnoit un déchirement affreux : la douleur étoit quelquefois ſi vive que je reſtois pendant pluſieurs inſtans ſans force & preſque ſans mouvement. Je diminuois cette douleur avec un peu d'huile; elle adoucit & lubrifie les canaux à travers leſquels elle pénètre, & le chirurgien ne m'en refuſoit pas lorſque j'en demandois. J'en fis une petite proviſion, que je mis dans un pot de pomade qu'on m'avoit laiſſé pour entretenir mes cheveux; enſuite je treſſai de la paille, dont je fis une corde fort longue; je l'arrondis en forme de ruche, au moyen d'une autre treſſe plus petite qui ſervoit à lier la groſſe, & à en faire une ſorte de paillaſſon. J'en préparai enſuite une troiſième pour me ſervir de bâton, j'y attachai à l'extrémité du linge, & avec un peu de coton que j'effilai de mes bas, je me procurai un lampion

pion que j'arrangeai dans mon pot d'huile. Tout étant diſpoſé ainſi ; j'attendis l'inſtant où mon porte-clefs viendroit ouvrir le guichet ; il ne pouvoit jamais apporter à la fois ce qui m'étoit néceſſaire, & faiſoit toujours deux voyages : pendant cette très-courte abſence, au moyen de mon bâton de paille, qui avoit cinq pieds de longueur, j'allumai le petit morceau de linge que j'y avois attaché, à ſa chandelle, qu'il poſoit d'abord dans ſa bobèche de l'autre côté de la muraille ; dans un clin d'œil mon lampion fut également allumé & recouvert de ſon paillaſſon ; le porte-clefs, qui revint à l'inſtant, ne vit rien, ne ſe douta de rien, & ne me quitta qu'après que j'eus fini de dîner. Dès que le guichet fut refermé, je profitai de ma lumière, & je compoſai une ſeconde lettre de la même manière que la première. J'éprouvois une conſolation bien douce à braver ainſi mes

ennemis, & à me jouer de leurs efforts. Le porte-clefs hésita beaucoup à se charger de cette nouvelle épître : il craignoit de toucher le linge lorsque je le lui remis ; il croyoit au moins qu'un démon familier m'aidoit dans toutes mes opérations ; il m'apprit le soir que c'étoit l'excuse qu'il avoit donnée aux officiers du château pour se justifier, & qu'ils avoient paru aussi tentés que lui de l'adopter.

Toutes ces plaintes réitérées ne produisirent aucun effet. J'avouerai avec la franchise qui anime mes écrits, que cette dernière lettre n'étoit plus absolument comme toutes les autres ; elle se ressentoit un peu de mon désespoir & du délire qui m'agitoit. Mais si mes ennemis me l'opposoient, ainsi que celle écrite à la Bastille quelques années auparavant, & qui exprimoit les mêmes transports ; avec quel avantage ne leur opposerois-je pas à mon tour la foule innombrable d'autres

lettres & placets que dans tous les tems j'adreſſai à M. de Sartines, & où j'implorois ſes bontés ; je réclamois ce que j'appelois ſon humanité & ſa juſtice. Dans le nombre des pièces qui me concernent, trouvées à la Baſtille, il y avoit une grande quantité de ces mêmes lettres, écrites, ſignées par moi, conſervées dans leurs enveloppes & cachetées du ſceau de la Baſtille ou de Vincennes ; il y en a près de cent ; je puis les repréſenter ; toutes expriment reſpect & ſoumiſſion ; je n'y parlois à M. de Sartines qu'avec ce ton de la confiance qui flatte toujours l'amour propre, quand même il n'intéreſſe pas la ſenſibilité. « Je vous regarderai toute ma vie comme un père, lui diſois-je dans la 92e lettre du mois de Juillet 1763 ; daignez mettre fin à mes longues ſouffrances ; laiſſez-moi aller eſſuyer les larmes de ma tendre mère ; nous n'oublierons jamais que c'eſt vous qui

aurez mis fin à notre désolation ; & nous ne cesserons l'un & l'autre d'en offrir à Dieu notre vive reconnoissance ». Voilà ce qu'on trouve dans toutes ces lettres : est-il donc étonnant que quelquefois dans les convulsions de la douleur j'aie changé de langage ? Alors il me faisoit un crime de mes transports ; pourquoi donc étoit-il sourd dans d'autres tems, à mes soupirs & à mes larmes ?

Mais j'oublie que ce n'est plus de M. de Sartines désormais que j'aurai à parler ; il m'avoit cette fois encore replongé dans mon cachot ; occupons-nous maintenant de celui qui m'y a retenu. On a vu par quel jeu atroce j'y avois été conduit ; dans quel état affreux je m'y trouvois ; il a duré NEUF MOIS. Un rhumatisme universel, répandu sur tous mes membres, me causoit des douleurs épouvantables : mon corps étoit tellement enflé, que chaque partie retenoit pendant plus d'un quart-

d'heure l'empreinte du doigt qu'on y avoit appliqué : je ne reſpirois plus qu'à peine, & le ſentiment cruel de mes maux étoit le ſeul qui m'annonçât que toutes mes facultés n'étoient pas encore épuiſées : j'attendois la mort, je hâtois par mes vœux & mes ſoupirs l'inſtant heureux qui me paroiſſoit devoir bientôt terminer tant de misère. Cette époque étoit toujours celle à laquelle mes perſécuteurs venoient me prodiguer leurs barbares ſecours.

Un jour je vis entrer dans mon ſépulchre le major du château, ſuivi de trois porte-clefs ; je crus qu'il m'apportoit l'ordre de mourir, & que ſes ſatellites alloient l'exécuter : « Dieu » ſoit loué, lui dis-je, vous venez » donc mettre fin à mes jours mal- » heureux ». Quelle que fût ſon idée, ſoit qu'il ſaiſît véritablement la mienne, ou qu'il ſe méprit ſur le ſens de ces paroles, il me répondit ſur le même ton, & m'aſſura que je ne m'étois

pas trompé. La senſation que j'éprouvai alors, peut-être la joie de voir arrivé enfin le terme de mes tortures fut ſi vive, que je perdis connoiſſance. Mon extaſe fut longue; pendant qu'elle duroit, on me conduiſit dans une chambre, & on me plaça ſur un lit.

L'idée heureuſe que j'allois périr avoit engourdi mes ſens, & elle ſe réveilla avec eux; elle y répandit pendant quelque temps une ſorte de délire doux & bienfaiſant; je ne ſentois plus mes maux alors. Je revoyois la lumière; je crus entrevoir le ſéjour céleſte: cependant je n'en concevois pas une idée bien élevée; la ſombre & triſte ſolitude qui m'environnoit, ne m'y promettoit pas des voluptés bien vives. Je crus donc que je m'étois trompé, & que ce pouvoit bien être en enfer que je me trouvois: mon premier mouvement fut d'y chercher la marquiſe de Pompadour, & elle ne devoit pas tarder, ſans doute, à m'y

perfécuter. Cette idée, qui vint m'obféder avec force, agita tous mes fens, & occafionna un bouleverfement, dont l'effet extraordinaire ne pourroit fe comprendre, fi la nature, dansfes égaremens, n'en avoit pas déjà produit de femblables.

L'hiftoire nous a confervé le fouvenir de deux hommes, en qui des fenfations extrêmes avoient caufé une telle révolution, que dans un très-court efpace de tems, leurs cheveux avoient totalement changé de couleur. Le premier, nommé Guarini, dans le quatorzième fiècle, pour avoir perdu une caiffe remplie de manufcrits précieux. Le fecond eft le père de la fameufe Diane de Poitiers, le comte de Saint-Vallier, condamné à perdre la tête, & fauvé par fa fille. J'éprouvai ces terribles impreffions, & elles produifirent en moi une auffi étrange métamorphofe.

Le premier porte-clefs qui entra

dans ma prison me trouva dans cette agitation, & eut mille peines à décider mon réveil ; je le voyois, je lui parlois, & mon songe duroit encore : il s'évanouit enfin. On me força de prendre quelques remèdes, on me rappela à la vie, & pendant trois mois je maudis dans cette prison la cruauté de ceux qui m'avoient tiré de mon cachot, où il étoit impossible que je vécusse encore huit jours. Pendant ces trois mois, mon porte-clefs me répéta plusieurs fois, *tout va bien ; consolez-vous.* Je lui demandai vainement l'explication de ce mot, je ne pus jamais l'obtenir ; un événement heureux me la donna, & ouvrit encore une fois mon ame à l'espérance.

M. de Malesherbes venoit d'être appelé au ministère ; il y avoit apporté son ame & ses vertus, & la France se glorifioit de voir son nom inscrit dans la liste trop courte des hommes de bien, élevés à cette place impor-

tante. Son premier devoir étoit de visiter les prisons d'état; de juger, de consoler les malheureux qui y gémissoient : son cœur lui rendoit chère cette fonction, & il la remplit sans délai. Un jour on ouvre la porte de ma chambre; le lieutenant de Roi, qui le devançoit, m'annonce M. de Malesherbes. A ce nom adoré, je sentis un nouvel être, je crus éprouver une nouvelle vie.

Avec quelle bonté il me demanda les moindres détails de mes infortunes! avec quelle complaisance il les écoutoit! Ah! sans doute l'innocence a des accens inimitables que saisit l'homme juste & sensible qui sait les comprendre. Lorsque je lui dis que ma captivité duroit depuis vingt-six années, il parut saisi d'un mouvement convulsif; ses traits, sa figure exprimoient l'indignation : plusieurs fois, pendant cette séance, il répéta en frappant du pied, VINGT-SIX ANNÉES!

Après avoir ouï le récit de mes malheurs & de mon innocence, il daigna s'occuper de mes parens, de ma fortune, de mes espérances; chacune de ses expressions, animée par le ton de la plus touchante sensibilité, portoit la vie & la consolation dans mon ame. Je lui dis qu'on avoit refusé jusque-là de m'entendre, que j'avois demandé envain les moyens de me justifier; il ordonna avec une sorte de rudesse à M. de Rougemont, qui l'accompagnoit, de me faire remettre tout ce dont j'aurois besoin pour écrire, & quand je le demanderois. Il m'invita à me consoler, à prendre patience, & sortit en m'assurant que dans peu j'aurois lieu d'être satisfait. Je ne craignois point que ce Ministre vertueux me trompât; j'attendois avec patience & sans inquiétude l'effet de cette promesse, lorsque peu de jours après mon porte-clefs ouvrit la porte de ma

prifon, & m'invita de le fuivre. Il me conduifit dans la chambre du Confeil, où je trouvai le lieutenant de roi qui m'offrit un fiège. Cette fingulière honnêteté me furprit & m'annonça déjà ce qu'il avoit à m'apprendre.

Il me dit que M. de Malesherbes, décidé à me rendre ma liberté, lui avoit ordonné de me demander un état de mes biens, de mes reffources, & en même temps la lifte des hardes dont je pouvois avoir befoin pour ma fortie. Je répondis fur le premier objet, qu'après tant d'années d'infortunes, il étoit impoffible que je fuffe malheureux dès que je ferois libre, dans quelque pofition que je me trouvaffe d'ailleurs. Je donnai enfuite la notte des principaux effets dont j'avois le plus mpérieufement befoin; je me gardai bien de rendre trop longue cette lifte, dans la crainte

de prolonger de quelques inſtans les heures de ma captivité.

Je les croyois totalement écoulées, & tous ceux qui liſent ce récit ſe flattent ſans doute, comme je le penſois alors, que j'étois enfin à l'abri de la perſécution; & que, placé ſous la ſauve-garde d'un miniſtre compatiſſant & juſte, je pouvois braver la rage impuiſſante de mes ennemis. Ils n'attendent plus que l'ordre qui va briſer mes liens & me rendre la liberté; ils vont trembler en reconnoiſſant leur erreur. Qu'ils ſont loin de concevoir que ces mêmes ennemis ourdiſſoient alors une nouvelle trame plus infernale que tout ce qu'on a vu juſqu'à ce moment. Je m'étois donc flatté vainement d'avoir laſſé leur imagination; elle étoit inépuiſable; & quand il s'agiſſoit d'un forfait qui pût aſſurer leur vengeance & aſſouvir leur haine, ils retrouvoient de nouvelles forces.

Inſtruits que j'allois leur échapper & qu'ils ne pouvoient en impoſer à M. de Maleſherbes, convaincus de la fauſſeté des imputations qui avoient ſervi juſque-là de prétexte à mon ſupplice, ils forgèrent des pièces, & me ſupposèrent des crimes, dont juſqu'à lors on n'avoit jamais penſé à m'accuſer. Ils lui remirent un mémoire qu'ils aſſurèrent être de moi, & dans lequel, au milieu de mille extravagances, qui annonçoient un délire abſolu, on paroiſſoit vouloir prouver que la Navarre devoit être détachée de la France. M. de Maleſherbes avoit le défaut, trop ordinaire aux hommes de bien, que leur vertu même égare quelquefois; ils croient la rencontrer chez tous les autres : cette confiance aveugle retarde dans leur ame le progrès des lumières & de l'expérience, & devient toujours un ſentiment dangereux. Il ne lui vint pas même dans l'idée qu'il fût poſſible de le tromper auſſi baſſement ; il crut

mes lâches persécuteurs, que je ne pouvois entendre, puisque j'ignorois leur accusation : il me plaignit, & me regardant comme un malheureux, qu'on ne pouvoit plus rendre à la société, il se contenta de me tirer d'une prison, où l'on étoit censé, au moins, ne devoir renfermer que des criminels, pour me placer avec les foux dans l'hôpital de Charenton.

Je sais qu'aux yeux de la raison & de la justice, je pourrois me contenter de nier que je fusse l'auteur de ce mémoire, dont je n'ai connu l'existence que par M. de Malesherbes, qui en a parlé à quelques-uns de mes bienfaiteurs; ce seroit à ceux qui ont osé dire qu'il étoit mon ouvrage, à justifier cette assertion; mais cette marche, trop lente, ne convient pas à l'innocence. Je fais les premiers pas, que mes ennemis me suivent dans la carrière où je vais m'élancer pour les confondre.

Prosterné aux pieds du trône de l'Éternel, je jure que ce fait est faux, que je n'ai adressé aucun mémoire, aucun écrit à M. de Malesherbes, que jamais je ne me suis occupé de la Navarre, que je n'ai conçu aucun projet, aucune idée qui y fût relative. Il m'est bien permis, sans doute, de soupçonner, de désigner M. de Sartines & M. Lenoir, comme les auteurs de cette horrible calomnie : si je me trompe, M. de Malesherbes pourra indiquer qui je dois dénoncer & poursuivre. Jusque-là je ne connois, je n'accuse que ces deux persécuteurs: eh bien ! c'est devant les tribunaux que je les interpelle de s'expliquer sur ce fait : qu'ils osent m'y accompagner, qu'ils osent s'y présenter devant moi. S'ils s'y refusent, au reste, je saurai bien les y conduire; qu'ils tremblent ! le jour de la vengeance approche ! je me soumets à tout, je consens à subir toutes les peines, tous les supplices,

s'ils peuvent prouver que ce mémoire eſt de moi, s'ils le préſentent écrit & ſigné de ma main : mais s'ils ſuccombent dans leurs efforts, ſi leur impoſture eſt démaſquée par leur fuite ou leur ſilence, s'ils ne ſont que de vils calomniateurs.... l'arrêt eſt prononcé, & dès long-tems j'oſe le croire, le public a jugé.

Je ſais que M. de Malesherbes a dit que ce n'étoit pas l'exiſtence ſeule de ce mémoire qui l'avoit empêché de me rendre ma liberté ; mais qu'il s'étoit déterminé, ſur-tout, à m'envoyer à Charenton, parce qu'il n'avoit pu me détourner du projet d'aller me jeter aux pieds du roi en ſortant de Vincennes, & de lui déférer M. de Sartines comme un ſcélérat ; voilà ce que ce miniſtre a dit au mois de décembre dernier, à un de mes défenſeurs.

Ma réponſe ſera ſimple ; M. de Malesherbes me la pardonnera ſans doute ; que dis-je, elle ne peut que l'honorer.

norer. La confiance d'un malheureux, la franchiſe avec laquelle il s'énonce, eſt le plus pur, le plus ſincère hommage qu'il puiſſe offrir à l'homme de bien qu'il eſt forcé de combattre. Je vais reprocher une foibleſſe à M. de Malesherbes, mais elle n'étoit pas de lui; ce fut l'erreur de ſon ſiècle & des circonſtances : ce fut le crime du deſpotiſme; celui de la place dans laquelle il oſa montrer des vertus.

Avant de diſcuter l'accuſation de ce miniſtre honnête homme, je proteſte que le fait qui lui ſert de baſe, n'a jamais exiſté. Que mes ennemis aient dit à M. de Malesherbes, que tel étoit mon projet, que je ne voulois uſer de ma liberté que pour les dénoncer & m'en venger; qu'ils aient montré à l'appui de cette aſſertion, la fameuſe lettre écrite à la Baſtille au mois de Juillet 1764, je le crois ſans peine. M. de Malesherbes qui ne voyoit pas, qui ne pouvoit ſoupçonner en

eux les sentimens, la passion qui les animoient; n'y vit qu'une opinion qu'il adopta, trop facilement peut-être. Depuis, ces idées se sont confondues dans son esprit; le peu d'importance qu'il a dû y attacher, la multitude de ses occupations, l'ont distrait de cet objet, & quand il a voulu se le rappeler, son imagination abusée le lui a présenté sous cet aspect; sans doute son cœur n'est pas coupable d'une fausseté; il ne le fut jamais. Je l'en assure lui-même, & il croira ce que j'avance; *jamais je ne lui ai parlé de ce projet* : toute mon existence se reporte sur ces instans, ils sont trop présens à ma mémoire pour que je puisse me tromper. Cette vengeance eût été trop légitime, mais elle n'étoit pas pourmon ame, un besoin assez impérieux, pour que je lui sacrifiasse ma liberté, mon repos & ma vie.

Après avoir dit ce que je dois à la vérité, je reprends l'objection, & je

vais la détruire : *la crainte que je ne dénonçasse M. de Sartines.* Voilà donc, en prenant à la rigueur tout ce que M. de Malesherbes a dit de plus fort contre moi, pour se justifier de n'avoir pas brisé mes fers ; voilà la cause de mon nouveau supplice. Quoi ! j'étois depuis vingt-six ans le plus malheureux des hommes, on ne pouvoit rien me reprocher ; & LA CRAINTE que je ne demandasse vengeance contre mon persécuteur & mon bourreau, devenoit un crime ! . . . Et quand je l'eusse fait, quand me précipitant aux pieds d'un Monarque, dont la justice & l'humanité étoient les premières vertus, je lui eusse dit, en traînant aussi à ses pieds M. de Sartines : « Cet homme que vous honorez de votre confiance, en est indigne ; il n'est qu'un lâche hypocrite. Voyez sur tout mon corps l'empreinte de ses coups ; voyez la trace des chaînes que j'ai portées pendant vingt an-

nées, & qu'il y a appésanties depuis long-tems, d'abord pour plaire à une prostituée, dont le respect m'empêche de rappeler le nom devant vous; & ensuite pour assouvir sa vengeance & peut-être sa cupidité. Le jour heureux & tant désiré de votre avénement au trône, a été pour la France entière un jour de bonheur & d'ivresse, & pour moi il a été l'époque d'un nouveau supplice; c'est en votre nom, que ce ministre prévaricateur a refermé sur ma tête les portes de mon cachot, lorsqu'elles étoient ouvertes pour tous les autres; & cependant je suis innocent, je le défie de m'accuser, de me convaincre d'un crime... » Et j'eusse été coupable en tenant ce langage! Quoi! en traduisant M. de Sartines aux pieds des tribunaux, ou à ceux du chef auguste de la justice, j'eusse commis un forfait? Ne suis-je pas un homme, ne suis-je pas un citoyen, & qu'étoit-il de plus? Son rang, ses titres, sa place étoient-ils une égide si

ſacrée qu'on n'oſât eſſayer de lui porter quelques coups, & ne pouvoit-on ſe préſenter devant lui que pour ſe proſterner & l'adorer? Oui ſans doute; voilà ce qu'étoient alors les grands; nous ne ſavions que les prier, falloit-il s'étonner qu'ils oubliaſſent ſi ſouvent qu'ils étoient des hommes.

Mais M. de Malesherbes devoit-il être la victime de cette erreur? Je l'ai dit; cette erreur étoit celle de ſon ſiècle; il n'a que trop prouvé qu'elle ne pouvoit être la ſienne. Il avoit honoré ſa place en l'acceptant, & bientôt il s'honora lui-même, en renonçant à des fonctions, dont un eſpoir flatteur, mais chimérique de faire le bien, avoit pu ſeul l'engager à ſe charger un moment.

J'ai rapporté ces faits avec quelques détails; je les ai diſcutés même. Forcé de combattre un homme dont il ne faut prononcer le nom qu'avec un ſentiment de reſpect & de véné-

ration ; j'ai dû montrer mon ame toute nue ; j'ai dû pour lui, pour moi-même, en développer les moindres replis ; en tous cas la vérité m'en faisoit une loi, & je n'ai pas besoin d'autre excuse.

Il y avoit neuf jours que l'on m'avoit demandé, de la part du ministre, la note des effets dont je pouvois avoir besoin pour ma sortie. Depuis ce moment, je ne sentois plus le poids de mes fers ; tous mes sens jouissoient du bonheur d'être libre ; j'avois retrouvé toutes mes facultés, & déjà mon imagination m'en rappeloit & en essayoit l'usage. Nous étions au mois de Septembre 1775 : le 27 mon geolier ouvre ma porte avec vîtesse, & s'écrie avec une sorte de transport : Monsieur, tous vos maux sont finis, on apporte l'ordre de votre liberté. Je le suis, j'entre dans la chambre du conseil, le major me fait signer ma sortie ; il m'accompagne jusque dans

la cour. Là, je trouve M. de Rougemont avec deux exempts. Un d'eux, nommé du Tronchet, me dit : le ministre croit néceſſaire de ne vous habituer que lentement & par degrés à reſpirer un air plus libre : vous allez paſſer quelques mois dans un couvent de moines, qui eſt à peu de diſtance d'ici : j'ai ordre de vous y conduire.

Tel étoit exactement le langage que m'avoit tenu le 15 août 1764, l'exempt Rouillé, quand il étoit venu me chercher à la Baſtille, pour me transférer à Vincennes. Je ne me le rappelois que trop : auſſi, ce mot fut pour moi la foudre, je reſtai anéanti : j'étois preſque ſans connoiſſance ; on me porta dans un fiacre. J'y étois à peine, que je vis entrer un autre priſonnier qui paroiſſoit un ſpectre, tant ſon corps étoit décharné, ſes joues pâles & livides. Il étoit depuis dix-huit ans à Vincennes ; il ignoroit encore où on alloit nous conduire ; je ranimai mes

forcés, pour lui apprendre le peu que j'en favois moi-même. Nous obfervâmes enfuite que M. de Rougemont parloit avec chaleur aux deux exempts; je ne doutai pas qu'il ne s'entretint de moi; je ne me trompois pas. Je prêtai l'oreille, & j'ouis diftinctement qu'il leur difoit, que j'étois un homme dangereux & forcéné; il leur rendoit compte de mes trois évafions de la Baftille & de Vincennes, & finit par dire qu'il falloit prendre les précautions les plus févères, & que mes nouveaux gardiens ne pourroient me refferrer trop étroitement.

Ainfi ce n'étoit pas affez pour ce malheureux de m'avoir torturé lui-même tant que j'avois été foumis à fa brutale cruauté; il vouloit en prolonger les effets, pour fe venger fans doute de la perte d'une foule de penfionnaires que M. de Malesherbes, convaincu de leur innocence, arrachoit de Vincennes, mais dont fa trop

confiante crédulité héſitoit de briſer les fers. MM. de Sartines & le Noir, qui craignoient les premiers élans de l'ame de ces priſonniers, à l'inſtant de leur liberté, les lui avoient préſentés, les uns comme des hommes pervers que leurs penchans portoient au crime, & qu'il falloit ſauver en les défendant de leur propre fureur; les autres comme des coupables convaincus, que les égards dus à une famille eſtimable & l'intérêt de ſon honneur, exigeoient qu'on dérobât à la vengeance des loix: tous comme un vil rebut de la ſociété qu'elle rejetoit de ſon ſein. Il les crut, & miniſtre aveugle de leurs paſſions, il devint auſſi le complice de leurs forfaits. Je ſuis loin de vouloir contriſter ſon ame; je crains cependant que le mot que je viens de prononcer n'excite encore & ne rappelle ſes regrets; mais, qu'il réfléchiſſe, & que ſon exemple en fourniſſe la terrible leçon,

que ses vertus n'avoient pu le tirer de la classe des hommes, & qu'il n'en est aucun, qui en parcourant l'histoire de sa vie, ne doive gémir de ne pouvoir en arracher quelques feuillets.

Je ne tardai pas à ressentir l'effet des instructions de M. de Rougemont. Les deux exempts, en nous rejoignant dans la voiture, me firent garrotter avec des cordes, & nous conduisirent ensuite à Charenton. Mon triste compagnon d'infortune avoit conservé plus de courage & de forces que moi; il causa beaucoup avec ces exempts; il nous apprit qu'il étoit suisse, du canton de Fribourg, & qu'il se nommoit Thorin. Il demanda ensuite quelques nouvelles de l'état actuel de l'hémisphère sur lequel nous paroissions un moment: nos gardiens nous instruisirent de la mort de Louis XV, arrivée le 10 Mai 1774, c'est-à-dire, *dix-sept mois auparavant.....*

Arrivés à Charenton, les deux exempts nous remirent entre les mains de quelques moines, *frères de la charité*, à qui eſt confiée l'adminiſtration de cette maiſon; mais avant de nous abandonner, ils les inſtruiſirent de la recommandation toute particulière que M. de Rougemont avoit faite de moi; & ſans doute pour qu'on n'oubliât jamais, en me voyant, la néceſſité d'appeſantir mes chaînes, on me baptiſa à l'entrée de ce nouveau tartare du nom de *Danger*, qui rappeloit ſans ceſſe toutes les idées que mes calomniateurs vouloient perſuader que j'inſpirois.

Juſque-là je ne ſavois pas encore abſolument quel alloit être mon ſort; j'ignorois ce qu'étoit Charenton. On m'avoit annoncé qu'on me transféroit chez des moines; les chefs de cette maiſon avoient l'habit religieux; je crus un moment que l'on ne m'avoit pas trompé, & que je n'étois con-

damné vraiment qu'à la vie monaſtique. Déjà je commençois à reſpirer, & mon ame, moins oppreſſée, ſe débarraſſoit de l'étreinte cruelle qui, depuis une heure, l'avoit ſi terriblement froiſſée. Je traverſois une grande cour en ſuivant mes nouveaux hôtes : je vis une quarantaine d'hommes dont les uns danſoient d'une manière extravagante, tandis que d'autres couronnés de feuilles de papier ou de chiffons, marchoient avec l'air d'une majeſté groteſque. Je demandai ce que c'étoit que ces hommes ; le frère qui me conduiſoit, me répondit que c'étoit des foux. -- Des foux, repris-je avec fureur ! Quoi ! cette maiſon ſeroit......... Oui, Monſieur, continua ce frère : je ne pus en entendre d'avantage ; je tombai, mon guide appela deux porte-clefs qui me trainèrent dans une chambre, où on m'enferma.

Quelques inſtans après le même

frère avec les deux porte-clefs entrèrent, & me présentant une chemise & un bonnet, il m'ordonna de me déshabiller entièrement, de m'en revêtir, & de me coucher ensuite. J'observai qu'il n'étoit que deux heures. Je voulus résister; mais voyant qu'on étoit prêt à user de violence, je me soumis à tout ce qu'on exigeoit. Ces satellites sortirent ensuite en refermant soigneusement la porte avec une clef, & emportant mes habits pour les fouiller. J'appris par toutes ces précautions que je n'avois fait que changer de supplice & de bourreaux, & que j'étois encore dans une véritable prison. Mais pourquoi me placer avec des foux? Etoit-ce un nouveau tourment? Mes ennemis vouloient-ils insulter par là, à ma misère, m'avilir, me dégrader à mes propres yeux, & m'enlever encore le seul bien qui me restât, le titre & la qualité d'homme, en m'assimilant à des malheureux qui

étoient privés de leur plus précieuſe faculté, celle de ſentir & de penſer? Ou bien étois-je vraiment réduit à leur déplorable ſort? Le déſeſpoir, qui, depuis ſi long-tems, avoit calciné mes membres, n'avoit-il pas auſſi égaré ma raiſon? Cependant je jouiſſois de tous mes ſens; mes organes affoiblis n'étoient pas encore uſés, & je n'éprouvois que trop aux tranſports que me cauſoient le ſouvenir & l'idée ſeule de mes lâches perſécuteurs, que mon ame, digne de ſa noble deſtinée, ſavoit encore s'indigner & ſentir.

Le bruit de ma porte, qu'on ouvrit deux heures après, interrompit ces cruelles réflexions; c'étoit le même frère qui rapportoit mes habits, & qui me dit, en les jetant ſur mon lit, que je pouvois me lever & m'habiller. Je pris ce parti, & j'allai m'appuyer ſur ma fenêtre, qui étoit garnie d'une grille énorme, dont les fers très-rap-

prochés laiſſoient à peine un foible paſſage à la lumière. Je cherchai en vain à démêler ce que pouvoit ſignifier un bruit affreux que faiſoient cinquante hommes au moins qui heurloient, comme ſi on les eût écorchés. J'appris dans la ſuite qu'au-deſſous de ma chambre, étoient les catacombes ou loges des foux dangereux qui étoient enchaînés : voiſinage affreux qui eſt peut-être un des plus horribles tourmens qu'on puiſſe éprouver, mais que je ne devois pas éviter, parce qu'il étoit de ma deſtinée de n'échapper à aucun des inconvéniens qui pouvoient ſe rencontrer dans ma triſte carrière.

Sur le ſoir on vint paſſer par un guichet qui donnoit dans le corridor, mon ſouper ; il conſiſtoit en un morceau de mouton rôti, un peu de pain blanc, du vin & de l'eau : dans l'état où je me trouvois, il eût été difficile que je priſſe de la nour-

riture, je me contentai d'un verre d'eau & je renvoyai le reste. J'étois anéanti sous le poids accablant de mes réflexions, je me jetai sur mon lit. Vers les dix heures du soir, je fus étrangement surpris d'entendre deux personnes se permettre d'interrompre le silence redoutable de la nuit que depuis tant d'années j'étois habitué à voir respecter si religieusement : l'une étoit le prisonnier enfermé dans la chambre attenante à la mienne; l'autre, logeoit exactement au-dessus. Mon ame étoit avide des moindres détails qui pouvoient m'éclairer sur mon sort, & m'aider à en pénètrer les suites: j'écoutai avec la plus grande attention, elle rédoubla bientôt quand je m'apperçus qu'ils s'entretenoient de moi. — As-tu vu, demanda le premier qu'on appeloit Saint-Luc, as-tu vu le prisonnier qu'on a amené de Vincennes aujourd'hui, et qu'on a mis dans la chambre voisine;

voisine; non, répondit l'autre, nommé Saint-Magloire, j'étois à faire ma partie dans la chambre du vicomte. --- Des quatre qu'on a envoyé de ce château depuis hier, il eſt le ſeul qu'on ait enfermé; on a laiſſé aux trois autres la liberté des corridors: --- c'est ſans doute un fou dangereux.

Je m'étois élancé près de ma fenêtre pour les entendre mieux; à ce mot, je m'écriai que je n'étois ni dangereux, ni fou, mais ſeulement un malheureux à qui on avoit fait supporter plus de tourmens qu'il n'en faudroit pour égarer l'esprit et troubler la raiſon. --- Soyez le bien venu, me dit l'un des deux, nous vous ſuppoſions endormi; vous avez donc bien ſouffert; y a-t-il long-tems que vous êtes prisonnier? --- Si je vous l'apprenois, vous me croiriez sans doute capable des plus horribles forfaits. --- La longueur de votre détention ne peut nous convaincre que de votre innocence;

combien y a-t-il que vous êtes dans les fers? --- vingt-fept années bientôt: --- Vingt-sept ans! s'écrièrent-ils tous tous deux avec la même vivacité : de pareilles horreurs sont inconnues dans les prifons d'Espagne & de Portugal: le tribunal odieux auquel elles font foumifes, ne prononça jamais un pareil fupplice. Vous connoiffez fans doute, reprit Saint-Luc, les trois autres prifonniers amenés ici hier et aujourd'hui de Vincennes; le moins malheureux des trois y eft détenu depuis plus de dix-fept ans. ---- On m'a conduit aujourd'hui avec l'un des trois; je ne le connoiffois pas, et sûrement je n'ai jamais ouï parler des autres. A la Bastille et à Vincennes, les prifonniers n'ont entr'eux aucune relation, chacun est étroitement enfermé dans sa chambre ou son cachot; ils ne fe voient et ne se parlent jamais. Je vois avec étonnement qu'ici vous n'êtes pas soumis au mêmes règles; ce

n'eſt donc pas un crime dans cette prifon de ſe parler : --- nuit et jour nous pouvons causer enſemble & même nous voir; vous ne pouvez qu'intéreſſer vivement ceux qui connoiſſent vos infortunes, nous chercherons quelquefois à les adoucir. --- Combien ces offres généreuſes calment déjà mes maux. Mais, pardonnez ma réflexion, on m'a dit que cette prison ne renfermoit que des foux, vous êtes tous deux loin de le paroître. Saint-Magloire prit la parole, et me dit : on n'y place pas ſeulement les foux, mais quelquefois auſſi ceux, qui ont ce qu'on eſt convenu d'appeler *une mauvaise tête*, et a qui le feu des paſſions ou l'erreur d'un moment, ont fait commettre des fautes qu'on punit comme des crimes; on les enferme ici, où il achèvent de ſe corrompre; ils s'irritent des perſécutions; bientôt tous n'ont plus qu'un ſentiment, qu'une ame; leurs paſſions

fermentent & s'aigriſſent, & aſſez généralement ils ne sortent de ces lieux que vicieux et méchans. Pour moi je n'ai que dix-ſept ans, je m'habitue à ne prendre conſeil que de ma tête & de mon déſeſpoir; mes parens l'ont voulu, il faut eſpérer qu'un jour ils n'auront pas à ſe plaindre „.

Il étoit tard, nous nous couchâmes. Le lendemain, de très-bonne heure, ces deux aimables jeunes gens m'appelèrent & m'offrirent de continuer notre converſation; ils eurent la complaiſance de m'inſtruire des principaux événemens dans tous les genres, qui avoient occupé les eſprits. Tout ce qui étoit arrivé depuis vingt-ſix années étoit nouveau pour moi; ſur-tout depuis les onze dernières que j'avois paſſées ſans interruption à Vincennes. Non-ſeulement ils entrèrent avec moi dans les plus grands détails, mais ils firent une collection

de gazettes qu'ils envoyèrent dans ma chambre pour me désennuyer.

J'ai appris dans la suite que celui qu'on appeloit St.-Luc étoit le baron de Prilles, fils d'un exempt des gardes-du-corps ; il étoit de Strasbourg, & servoit lui-même dans ce corps : il étoit je crois de la compagnie de Villeroi. Etant de garde un jour, il entra au parc aux cerfs ; probablement il étoit pris de vin ; il fit du tapage, & on le priva de sa liberté pour avoir osé profaner ainsi ce temple auguste.

Le baron de Prilles, que je continuerai d'appeler St.-Luc, avoit pris un ascendant singulier sur tous les chefs de cette maison : plein d'esprit & de vivacité, il trouvoit toujours les moyens d'obtenir d'eux tout ce qu'il vouloit : il se faisoit bien servir, mais il usoit sur-tout de son crédit en faveur des autres. Il parut m'affectionner beaucoup, & il me traca la marche que j'aurois à tenir.

La maiſon de Charenton eſt ſpécialement deſtinée à ſervir d'aſyle aux foux : les uns ſont dans un état continuel de démence & de rage, qui les rend dangereux ; ils ſont enfermés & quelquefois enchaînés dans des eſpèces de loges, d'où ils ne ſortent jamais : d'autres n'éprouvent ces accès de fureur que périodiquement & à certaines époques de l'année ; pendant tout le reſte du tems, ils jouiſſent de leur eſprit & de leur raiſon ; alors on leur laiſſe toute liberté dans la maiſon, & on ne les enferme qu'à l'inſtant où ils ſont prêts à tomber dans cet état fâcheux : d'autres enfin n'ont qu'une démence douce & quelquefois plaiſante, qui ſouvent n'eſt occaſionnée que par une ſeule idée ou un objet unique ; & à tout autre égard, ils paroiſſent avoir l'eſprit net & préſent ; ceux-là ont ordinairement la permiſſion de ſortir de leur chambre, de ſe voir, de

ſe réunir, de ſe promener dans toute la maiſon : quelques-uns même obtiennent celle d'en ſortir pendant le jour. Leur ſort eſt d'autant plus doux, qu'ils ſont ordinairement très-gais, & que n'exiſtant plus que par les ſens, leur ame eſt toujours paiſible & ne leur fait pas éprouver de beſoins qu'ils ne puiſſent ſatisfaire.

Indépendamment de cette eſpèce de priſonniers, qu'on nomme *penſionnaires* dans la maiſon, il y en avoit d'autres qui étoient détenus ſous l'ancienne adminiſtration, par des lettres-de-cachet, ou ſimplement par des ordres des miniſtres, & quelquefois par ceux de leur famille. Ces derniers payoient une penſion ; les moindres étoient de huit cent livres ; il y en avoit de très-conſidérables. La nourriture y étoit proportionnée ; en général elle étoit aſſez bonne. Tous ces penſionnaires étoient plus ou moins étroitement reſſerrés, ſelon les ordres

donnés aux frères qui administroient & régissoient cette maison. Ils les exécutoient ordinairement sans les outrer, & si on ne remarquoit pas toujours en eux *une charité* bien active pour leurs malheureux pensionnaires, on ne pouvoit pas leur reprocher au moins les bassesses & les cruautés dont les officiers des autres prisons d'état se rendoient ordinairement coupables, & dont moi surtout j'avois eu tant à me plaindre.

St.-Luc me donna ces détails, & tous ceux qui pouvoient aider à me diriger : mais il ne lui suffit pas d'être mon guide, il voulut savoir pourquoi, contre l'usage ordinaire, j'étois enfermé ; & obtenir au moins la permission de venir me voir & de m'amener quelques-uns de nos compagnons, s'il ne pouvoit pas me procurer celle de sortir de ma chambre. Il fut trouver le père Prudence, un des supérieurs de la maison, & lui demanda pour-

quoi il me refusoit la liberté de me promener dans les corridors, qu'il avoit accordée aux trois autres prisonniers de Vincennes, amenés en même tems que moi. Le père Prudence répondit, qu'il n'avoit pas reçu d'ordres précis de m'enfermer; mais que l'exempt, qui m'avoit conduit à Charenton, lui avoit dit que j'étois un diable, un homme dangereux, dont il falloit se défier & que je possédois sans doute une puissance magique, puisque j'étois parvenu par des moyens qui paroissoient surnaturels, à m'échapper une fois de la Bastille & deux fois de Vincennes. C'étoit d'après les recommandations pressantes de cet exempt, que l'on me traitoit avec cette rigueur, dont il avoit annoncé qu'il étoit nécessaire d'user envers moi.

St.-Luc, à qui j'avois rapporté l'histoire de mes infortunes & de la fureur de mes ennemis, en cita quel-

ques traits à ce père, & l'assura qu'il répondoit de ma docilité ; il parvint par ses instances à obtenir, sinon qu'on m'accorderoit dès ce moment même la liberté de sortir de ma chambre, au moins qu'on ouvriroit mon guichet pour y recevoir la visite de tous ceux des pensionnaires qui voudroient venir me consoler & me tenir compagnie. Il vint m'apprendre lui-même avec empressement cette heureuse nouvelle ; ensuite il me quitta pour aller parler de moi à tous ceux de ses camarades, dont la conversation pourroit m'être agréable. Il m'en amena plusieurs, qui tous m'exprimèrent de la manière la plus touchante le tendre intérêt qu'ils donnoient à mes longs malheurs.

Cette consolation me paroissoit bien propre à diminuer l'amertume dont mon ame s'abreuvoit depuis tant d'années. Accablé pendant si long-tems du poids de la haine, avec quels

tranſports elle s'ouvroit au charme d'inſpirer & de ſentir enfin des ſentimens tendres & doux ! A la Baſtille, à Vincennes, tout ce qui m'entouroit étoit toujours morne & ſombre : il étoit ſans exemple qu'aucun priſonnier y eût vu le moindre ſourire s'échapper des lèvres de ſes gardiens : les miens ne m'avoient paru que de mauſſades automates : je retrouvois des hommes; & pour un cœur aimant & ſenſible, c'étoit la première & la plus précieuſe des jouiſſances.

Je reçus auſſi la viſite de quelques foux, dont la plupart auroient pu amuſer, ſi leur démence, quelqu'en fût l'eſpèce & l'objet, n'eût rappelé ſans ceſſe l'idée de la plus triſte & la plus affligeante misère de l'humanité. Un aſſez grand nombre d'entr'eux ſe réunit le même jour pour venir me donner un concert; ils vinrent au nombre de plus de vingt, armés de toutes ſortes d'inſtrumens; un des

plus foux d'entr'eux à la tête, muni, en place de bâton de musique, d'un manche à balai avec lequel il assommoit de coups tous ses voisins, en battant la mesure.

Certainement ce bruit enragé eût paru peu harmonieux à des oreilles délicates; mais combien il étoit gracieux & doux pour les miennes, habituées à ce vaste & terrible silence des prisons d'Etat, & qui n'étoient plus exercées qu'au grincement aigu des verroux d'un cachot, ou tout au plus quelquefois au son triste & plaintif de mon flageolet! Cet empressement de tant de personnes, ce témoignage touchant d'intérêt & d'affection enivroit mon cœur, froissé comprimé jusqu'alors par le sentiment de tant de maux, par l'horreur qu'inspiroient tant d'atrocités; il se dilatoit enfin en recevant ces précieux hommages, bien préférables à ceux que l'amour-propre ou l'intérêt offrent à la vanité.

Ce concert dura près de trois heures; mes musiciens, enchantés de l'accueil que je leur fis & du plaisir pur & vif que je leur montrai, me promirent de m'en donner un pareil tous les jours, & me tinrent parole. Tous les autres instans de ma journée étoient remplis par mes conversations avec beaucoup de prisonniers sensés qui se succédoient pour ne pas me laisser seul, ou par la lecture des livres qu'ils me prêtoient. Il y avoit trois jours que cet état enchanteur duroit: l'idée de ma captivité n'avoit plus rien de pénible: je commençois à concevoir que je pourrois même, à ce prix, la supporter sans ennui; lorsque le génie malfaisant qui me poursuivoit sans cesse, vint me replonger dans de nouvelles horreurs.

On se disposoit à me donner mon concert, lorsque je vis un pensionnaire qui connoissoit M. de Rougemont, accourir pour m'apprendte qu'il venoit

de le voir arriver & entrer chez le supérieur. Je leur avois appris à tous, les promeſſes de M. de Malesherbes; la demande qu'il m'avoit fait faire de la liſte des hardes dont j'avois beſoin pour ſortir de priſon, peu de jours avant qu'on ne me conduisît à Charenton. Ils ſe perſuadèrent tous que l'on ne m'y avoit mis que pour m'éprouver & me faire eſſayer, à moi-même, l'uſage de mes facultés; qu'il étoit impoſſible que M. de Malesherbes manquât à ſa parole; qu'il l'étoit bien plus qu'il héſitât à délivrer & à venger un innocent, & qu'infailliblement M. de Rougemont venoit apporter l'ordre heureux qui me rendoit enfin à la vie & à moi-même. Ce bruit ſe répandit à l'inſtant même dans les corridors; les penſionnaires accouroient de tous côtés pour me féliciter; il ſembloit que c'étoit une fète générale, & que cette heureuſe nouvelle les intéreſſoit tous: déjà les

muficiens fe hâtoient de la célébrer, lorfque tout à coup arrive un frère qui les chaffe tous, diffipe ma nombreufe fociété, & referme mon guichet, en annonçant la défenfe la plus expreffe à tous prifonniers d'en approcher.

Il n'eft pas échappé fans doute à mes lecteurs, que toutes les fois qu'il fe préparoit un nouveau coup qui devoit m'accabler ; un événement heureux ou plutôt moins funefte, tiroit mon ame, pour quelques inftans, de fa trifte & languiffante ftupeur, & fembloit l'élever afin que fa chûte fût plus forte, & qu'elle en fentît mieux le froiffement.

C'étoit M. de Rougemont qui avoit apporté l'ordre de me perfécuter ; mais qui l'avoit donné ? Certainement perfonne n'en accufera M. de Malesherbes : il n'eft guère permis de balancer qu'entre M. le Noir & M. de Sartines. Mais celui-ci étoit miniftre de la marine ; ce foin ne le con-

cernoit plus : il n'avoit plus d'ordre à donner dans les priſons d'Etat. D'un autre côté, qui pouvoit porter M. le Noir à cette cruauté ? Il ne me connoiſſoit pas ; il ne m'avoit jamais vû ; je ne lui avois pas écrit ; il ne trouvoit dans aucun de ſes regiſtres la preuve que je fuſſe criminel : nulle part, ne nous laſſons pas de faire entendre cette terrible vérité, nulle part il n'exiſtoit d'accuſation, de preuves, de jugement contre moi. Quel eſt donc celui des deux qui pouvoit être aſſez barbare pour me torturer ainſi ? Si M. de Sartines a pu porter juſque-là la fureur & la vengeance, il faut convenir qu'il a une ame bien atroce & bien vile : ſi M. le Noir, inſtruit de ſes ſentimens, a porté la complaiſance juſqu'à me perſécuter pour lui plaire ; il eſt, s'il eſt poſſible, un tyran plus lâche & plus bas encore. Sans doute ils nous donneront le mot de cette énigme,
lorſque

lorſque je les forcerai à s'expliquer aux pieds des tribunaux. Je dirai ſeulement, pour ſoulager celui qu'on pourroit accuſer de ce forfait, qu'il eſt difficile qu'un ſeul des deux s'en ſoit rendu coupable; le poids en eût été trop accablant, & il eſt plus que probable qu'ils ſont convenus entre eux d'en partager l'opprobre. Ne fruſtrons pas, au reſte, M. de Rougemont des honneurs qui lui ſont dus; s'il n'a pas eu part à leur gloire, il a celle au moins de l'exécution. Il y avoit à peine une demi-heure qu'il étoit entré, lorſque l'on vint fermer mon guichet avec une ſorte d'impétuoſité, & faire défenſe à tous les priſonniers de s'approcher de ma chambre à l'avenir, de me dire un ſeul mot. Il falloit qu'il eût mis dans ſa harangue une onction bien vive, pour faire paſſer auſſi rapidement toutes les impreſſions de ſon ame dans celle de mes nouveaux geoliers,

qui ne s'étoient pas refusés jusque-là à adoucir, même avec quelque bonté, ma déplorable situation.

Les défenses faites aux prisonnièrs de me parler, n'empêchèrent pas Saint-Luc, dès le même soir, & ensuite tous mes autres voisins, de causer avec moi, comme le premier jour, à travers les grilles de leurs fenêtres; ils prenoient peu de soin même de cacher leurs sentimens, et il leur échappa plus d'une fois de parler avec la plus courageuse énergie de mes persécuteurs. Cette consolation étoit bien foible, elle ne suffisoit pas à Saint-Luc. Cet estimable jeune homme mit un zèle, une chaleur étonnante pour obtenir des supérieurs la révocation de ce dernier ordre. Ils répondirent qu'ils étoient très-satisfaits de moi, et que non-seulement, s'ils n'écoutoient qu'eux mêmes, ils ouvriroient mon guichet, qu'ils m'accorderoient aussi la liberté de toute la maison;

mais qu'ils étoient obligés de se soumettre aux défenses rigoureuses qu'on leur en avoit faites.

Saint-Luc insistoit tous les jours envain, il ne se rebuta pas; enfin il se présenta une occasion dont il profita avec avantage : ce fut un événement fâcheux qui la lui fournit. Nous étions en 1776 alors; on se rappelle combien fut rigoureux l'hiver de cette année; un pensionnaire (c'étoit je crois un bénédictin), enfermé dans sa chambre, y périt de froid. Saint-Luc indigné fut trouver les supérieurs; il demanda, avec la plus grande force, si ce n'étoit pas assez, pour eux et pour les ministres, d'une seule victime de cette affreuse barbarie; il parvint à les ébranler, et il obtint que je pourrois venir prendre mes repas dans la chambre d'un de nos compagnons, nommé Saint-Bernard, dans laquelle il y avoit toujours du feu, & nombreuse compagnie.

Ce Saint-Bernard faifoit une forte de petit commerce; il travailloit avec une adreffe merveilleufe à des petits ouvrages de paille et d'ofier; il élevoit des oifeaux; achetoit du vin des prifonniers, et revendoit à d'autres tous ces objets; fa chambre étoit devenue le rendez-vous de prefque tous les penfionnaires.

Les ordres une fois donnés à mon porte-clefs, il fervoit tous les jours mon dîné et mon foupé chez Saint-Bernard; puis il venoit me prendre et me conduire dans fa chambre; je prolongeois mes repas le plus qu'il m'étoit poffible. Souvent quelques-uns des religieux de la maifon venoient auffi caufer avec nous; ils s'habituèrent à me voir: je cherchois à les intéreffer par quelques-unes de mes avantures, pour obtenir toujours quelques faveurs nouvelles. Ils m'en accordèrent une qui m'étoit devenue néceffaire pour ma fanté: ce fut la promenade

dans une petite cour. J'ignore à qui ils s'adrêssèrent pour avoir eux-mêmes la permiſſion de me l'accorder ; mais ils me dirent qu'ils ne l'avoient obtenue, qu'à la condition que je ne m'y trouverois jamais avec aucun des autres priſonniers : pour cela il falloit attendre qu'ils fuſſent renfermés dans leur chambre, et ce n'étoit jamais qu'après huit heures ; c'eſt-à-dire, longtems après la nuit fermée, puiſque nous étions au milieu de l'hiver. Un porte-clef prenoit une lanterne et venoit m'accompagner ; la cour dans laquelle on me permettoit de prendre ces ébats avoit à peine une quarantaine de pieds en longueur ; quand mon gardien ne jugeoit pas à propos de ſe morfondre près de moi, il poſoit ſa lanterne ſur une borne & me laiſſoit ſeul, et alors le portier épioit mes pas, à travers des trous pratiqués exprès dans la porte.

Ce n'étoit donc qu'à la lueur d'une

lanterne que j'avois pu obtenir de respirer; mes persécuteurs craignoient sans doute que la lumière du jour, que l'aspect des cieux ne fussent une jouissance trop vive; cette singularité est unique peut-être, et pourroit paroître ridicule si elle n'étoit pas une atrocité. Qu'on ne croie pas que la faveur que j'avois obtenue, de me chauffer et de prendre mes repas dans la chambre de Saint-Bernard, fût due aux ministres, je ne l'avois obtenue que de la compassion des frères qui m'avoient prévenu qu'ils s'exposoient beaucoup en me l'accordant. Ils firent plus; mon cœur jouit en se rappelant ces touchans égards & en publiant sa reconnoissance. Le père Facio, supérieur de la maison, indigné d'un traitement que je paroissois si peu mériter, enflammé d'ailleurs par les vives et continuelles instances des mes compagnons, prit sur lui d'intercéder pour moi près de M. de Malesherbes; il

fut le voir pour l'aſſurer de ma ſoumiſſion, de ma docilité, et demander au moins qu'on adoucît mon ſort.

Quel fut ſon étonnement, lorſque ce miniſtre lui répondit, qu'on l'avoit donc bien indignement trompé; que juſque-là il avoit été perſuadé que j'étois un fou, un enragé, parce qu'on le lui avoit dit pluſieurs fois. Il daigna, me dit le père Facio, demander une foule de détails qui m'étoient relatifs; il parut touché de ma ſituation, promit de s'en occuper avec intérêt, & donna ſur le champ les ordres les plus exprès pour qu'on m'accordât, dans la maiſon, la liberté la plus étendue; il porta la bonté juſqu'à me recommander ſpécialement à ce ſupérieur, & le chargea de m'aſſurer que dans peu je n'aurois plus de vœux à former. Hélas! c'étoit encore un faux eſpoir. M. de Malesherbes, déſeſpéré de ne pouvoir faire le bien, indigné d'être forcé de concourir quelquefois

au mal, donna, peu de temps après, ſa démiſſion. Le jour de ſa retraite en fut un de deuil pour la France; & me replongea de nouveau dans les fers.

Cependant le père Facio s'étoit empreſſé d'exécuter les ordres qui lui avoient été donnés; il fit ouvrir les portes de ma chambre. Quelle ivreſſe j'éprouvai alors! Il ſeroit difficile de l'exprimer, peut-être même de la concevoir; comme il le ſeroit de peindre la joie univerſelle que cet événement parut cauſer à tous mes compagnons. Je courois comme un enfant; j'embraſſois tous ceux que je rencontrois ſur mon paſſage, & ils s'y trouvoient tous pour me féliciter, pour partager mon bonheur. Les uns me menoient dans leur chambre, d'où on découvroit la campagne; je regardois, j'admirois avec enchantement les arbres, les jardins, les vignes, & tout ce qui ſe préſentoit ſous mes

yeux. Les autres me conduisoient dans des salles de jeux ; ils vouloient m'en rassasier en quelque sorte : mais ce n'étoit pas dans ces objets étrangers que je pouvois chercher alors le plaisir : mon ame jouissoit trop pour que je pusse écouter mes sens. Après vingt-sept années de captivité, de désespoir & de larmes ; quel moment que celui où je survivois enfin à mes maux ; & où, sans être libre encore, je pouvois déjà, à quelques égards, me le paroître à moi-même, & abuser mon imagination qui se plaisoit à courir au-devant de cette précieuse illusion.

Il y a dans la maison de Charenton plusieurs salles communes, où tous les pensionnaires peuvent se réunir : dans l'une il y a un billard, dans d'autres des trictracs, des cartes mêmes, des gazettes & d'autres livres. On abandonne là tous les prisonniers à eux-mêmes : ils jouissent en général, lorsqu'il n'y a pas d'ordres parti-

culiers, de la plus grande liberté. Il y a une chapelle où, à des heures fixes, on dit la meſſe, à laquelle ils peuvent ne pas aſſiſter; on ne les force pas même à manger maigre les vendredis & ſamedis. Le matin on leur apporte à déjeuner dans leur chambre, en venant la leur ouvrir; à onze heures ils y trouvent leur dîner, à ſix heures leur ſouper : un coup de cloche les avertit de ce moment; un autre à neuf heures en été, & à huit en hyver ſonne la retraite; il faut qu'ils ſe couchent alors.

Je m'appeſantis avec complaiſance ſur ces détails; ils me rappellent la différence qui exiſtoit entre ce régime & celui de la Baſtille & de Vincennes: je trouvai encore un moyen de l'adoucir d'avantage. Chacun de nous étoit ſervi ſéparément dans ſa chambre; je propoſai à mes compagnons de demander, & nous obtînmes facilement la permiſſion de nous réunir

pour nos repas ; par ce moyen, ils étoient plus agréables. Nous avions formé une petite société, dont presque tous les membres étoient fort aimables : nous nous faisions le récit de nos aventures. Tous ces jeunes gens avoient reçu de l'éducation ; plusieurs avoient de l'esprit, & nous avions tous le même intérêt à distraire mutuellement nos ennuis, en apportant chacun de la gaieté dans notre conversation. Un des plaisirs les plus piquans que nous connussions, étoit la singularité de plusieurs foux aimables que nous avions admis parmi nous, & dont plusieurs avoient les saillies les plus plaisantes.

Un d'eux, nommé Grenot, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers dans le régiment de Picardie, se croyoit Dieu. Il avoit de l'esprit, un excellent ton, à tout autre égard ; mais il étoit intraitable sur l'article de sa divinité : il étoit

assez exact à la messe, sa folie alors étoit de tourner le dos au prêtre au moment de la consécration ; plusieurs fois je lui en fis des reproches : c'est plus fort que moi, me répondoit-il ; je ne peus pas souffrir de me voir manger tout vivant.

Un autre, ancien mousquetaire, âgé de trente ans ou environ, avoit obtenu une majorité dans les isles. Il s'y mit tout à coup dans la tête qu'il étoit fils de Louis XV : frappé de cette idée, qu'on ne pût pas en tirer, il s'embarqua, & vint à la Cour réclamer son rang : il fut mis à Charenton. Cet homme étoit plein de sens d'ailleurs ; il raisonnoit de tout avec la plus grande justesse, & se montroit conséquent même dans sa folie. Son sort nous intéressoit, nous cherchâmes les moyens de le désabuser & de le guérir ; mais aucun ne réussissoit.

Un jour je crus que je pourrois

faire au moins une vive impreſſion ſur ſon eſprit ; j'en ſaiſis avec empreſſement l'occaſion que me fournit l'arrivée d'un autre fou du même genre. Celui-ci étoit fils d'un ſecrétaire de l'intendance à Dijon. Il étoit aſſez d'uſage à Charenton que tous les penſionnaires allaſſent viſiter les nouveaux venus : je fus chez celui-ci, & je vis qu'il étoit plus grand prince que notre mouſquetaire ; car il ſe diſoit le Roi de France. Il exigeoit qu'on lui parlât avec le plus profond reſpect : je m'en amuſai un moment. Il demanda le gouverneur de la maiſon ; je ſortis de la chambre, & parus l'aller chercher. Un moment après, je rentrai en diſant qu'il alloit venir, lorſqu'il auroit pris ſon chocolat. A ce mot, notre monarque ſe mit dans une fureur épouvantable ; il ne parloit pas moins que de punir cette inſolence par une priſon perpétuelle.

Je fus enſuite trouver le mouſque-

taire; je l'engageai à venir rendre sa visite à notre nouveau camarade; il m'accompagna. Quand il fut dans sa chambre, je les fis expliquer tous deux: l'un se disoit fils de Louis XV, l'autre se disoit le Roi régnant; je les priai de s'accorder entr'eux: le mousquetaire se tourna alors vers moi, & me dit avec un ton de pitié, en levant les épaules: « Vous voyez bien que cet homme est fou, il ne faut pas le contrarier ». Dès ce moment je perdis tout espoir de convertir cet infortuné jeune homme.

Nous avions deux autres fous qui donnoient dans l'excès contraire: l'un étoit un avocat d'Auvergne, à qui l'amour avoit troublé la raison; sa manie étoit de se prosterner devant tout le monde & de demander pardon. Le second étoit un frère hermite, qui avoit apporté parmi nous l'esprit d'humilité de son état. Il s'étoit mis dans la tête que j'étois un

Electeur, & il se dévoua entièrement à mon service; il voulut absolument me tenir lieu de laquais & de secrétaire; ni les porte-clefs, ni moi ne pûmes jamais l'empêcher de faire mon lit, de balayer ma chambre, & de me rendre avec une affection incroyable tous les services de ce genre. Si je lui disois le matin qu'une puce m'avoit éveillé la nuit, j'etois sûr qu'il ne sortiroit pas de ma chambre sans l'avoir tuée; il la mettoit ensuite dans le creux de sa main pour me la montrer; la voilà, Monseigneur, me disoit-il; elle ne mordra plus, elle n'empêchera plus de dormir votre Altesse Sérénissime. Je le tirai un jour d'une fort mauvaise aventure d'une manière qui contribua beaucoup à entretenir son zèle & l'idée qu'il avoit de ma puissance. Il avoit eu une dispute avec un autre fou, & probablement ils s'étoient battus, & avoient fait du tapage : la correction qu'on fait subir

à tous ces malheureux, lorſqu'ils ſont les mutins, leur paroît terrible; on leur lie les mains, on les place près d'une grande cuve pleine d'eau fraîche; pluſieurs porte-clefs prennent alors le coupable, & lui font faire le plongeon à diverſes repriſes. C'eſt la plus redoutable des punitions de la maiſon de Charenton: on l'inflige non-ſeulement aux foux, mais quelquefois aux autres penſionnaires, lorſqu'ils ſe conduiſent mal; ils la redoutent comme un véritable ſupplice. Déjà mon hermite étoit près de la cuve, & on lui lioit les mains: je l'entendis crier avec force; à moi, Monſeigneur l'électeur, à mon ſecours! Je courus, & à force de prières je parvins à obtenir ſa grace. Certainement alors il me regarda au moins comme le premier Potentat de l'univers.

Telles furent aſſez long-tems mes occupations pendant cette nouvelle captivité; ſans doute elles ne pou-

voient

voient remplir tellement mon esprit, que je n'éprouvasse des instans de vuide, pendant lesquels je ne sentois que trop qu'il manquoit beaucoup encore à ma félicité; je m'étois cru libre dans les premiers momens, parce que je n'étois plus, comme auparavant, dans un cachot où je ne savois, où je ne pouvois que gémir, où le plus affreux soupirail laissoit à peine échapper quelques rayons de lumière qui ne servoient qu'à me faire voir l'horreur de ce séjour. Mais je sentis bientôt qu'il étoit d'autres jouissances, d'autres besoins plus impérieux, que je ne pouvois satisfaire encore, & qu'il est difficile de se croire heureux, lorsque l'on n'est pas libre. Malgré cela, le sentiment de mes maux passés étoit trop vif pour que je n'appréciasse pas au moins les charmes de ce nouvel état, & je cherchois à m'en contenter en attendant le sort nouveau qu'un consolant espoir n'avoit cessé de me

promettre; une découverte horrible vint détruire toutes mes illuſions, & me rendit cette maiſon un ſéjour de déſeſpoir & de larmes.

J'ai dit qu'il y avoit des fous, dont les accès étoient périodiques: au moment où ils en étoient attaqués, on les deſcendoit dans les loges ou catacombes, où on les enchaînoit, & quelquefois même on les mettoit dans des cages de fer. Lorſque l'époque de leur rage étoit paſſée, on les ramenoit dans le corps de logis des penſionnaires. Un de ces malheureux avec lequel je cauſois un jour, & qui étoit revenu depuis peu avec nous, m'apprit que d'Alègre, mon ancien compagnon, avec lequel je m'étois ſauvé de la Baſtille, étoit dans ces loges. On ſe ſouvient qu'on l'avoit pris à Bruxelles; de là il avoit été conduit à la Baſtille, enchaîné comme moi, & comme moi jeté dans un cachot ſur la paille & ſans couverture.

Cet infortuné n'avoit pu ſupporter ſa misère : le déſeſpoir avoit égaré ſa raiſon : ſa folie étoit de la rage, & elle étoit continuelle. On l'avoit conduit à Charenton, où depuis plus de dix ans il étoit enchaîné dans une loge ſans qu'on ait pu calmer un moment ſon agitation, & ramener la tranquillité dans ſon eſprit.

Ces détails me jetèrent dans une ſorte de déſeſpoir : je voulus voir à l'inſtant même cet infortuné, je courus chez le frère chargé de la direction des loges, lui demander comme une faveur précieuſe, la permiſſion de pénètrer dans celle de d'Alègre; je me flattois que ma vue le frapperoit peut-être, & lui rappelleroit des ſouvenirs moins funeſtes. J'étois, en demandant cette grace, pâle, haletant de douleur & d'impatience ; le frère, en me voyant dans cet état, m'invita à attendre au moins quelques jours ; non, lui dis-je avec tranſport,

je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez conduit vers lui : je veux le voir, je veux gémir avec lui, arroser ſes fers de mes larmes ; j'ai un beſoin trop preſſant d'en répandre. Quelques vives que fuſſent mes inſtances, il me fallut attendre quelques heures ; le frère, ſous divers prétextes, me remit au ſoir. Je ſuis presque certain qu'il prit ce tems pour faire vêtir mon triſte & malheureux ami. Ordinairement les foux furieux mangent & dévorent leurs habits ; on les laiſſe nuds, & ſans doute on ne voulut pas me montrer d'Alègre dans cet état affreux.

Enfin je fus admis à le voir. J'entrai en tremblant dans ſa ſombre & horrible demeure ; je croyois retrouver mon ami, je ne trouvai plus qu'un ſquellette épouvantable ; des cheveux épars & en déſordre, des yeux enfoncés & hagards, une figure blême & deſſéchée le rendoient preſque mé-

connoiſſable. Ce ſpectacle affreux me pourſuit & me déchire encore. Je ſautai à ſon cou pour l'embraſſer ; il me repouſſa avec une ſorte d'horreur. Je cherchai à rappeler ſes ſens. "Ne connois-tu plus ton ancien ami, lui dis-je; je ſuis Latude, c'eſt moi qui t'aidai autrefois à fuir de la Baſtille: ne t'en ſouviendrois tu pas „? Il porta ſur moi un regard effrayant; & avec un ſon de voix éteint, il me dit: *non, je ſuis dieu*; je ne pus pas en tirer davantage. J'étois déſolé, je gémiſſois, je pouſſois des ſanglots; quelques penſionnaires qui m'avoient accompagné voulurent faire ceſſer cette cruelle entrevue; ils m'entrainèrent de force, et me conduiſirent dans ma chambre.

On frémit à ce récit; il n'eſt pas un lecteur ſenſible qui ne l'arroſe de larmes : qu'ils tremblent, ce malheureux exiſte encore! Sans compter les nombreux inſtans de ſa captivité

& ses premiers malheurs, il y avoit dix ans alors qu'il étoit dans cette horrible situation ; il y en a VINGT-QUATRE aujourd'hui. La mort a prolongé jusqu'à ce moment son supplice, & il n'a trouvé personne assez humain pour le faire cesser, en lui déchirant les entrailles.

J'oublie mes longs & terribles malheurs toutes les fois que ceux de l'infortuné d'Alègre se retracent à ma pensée ; je sens alors une sainte indignation qui fermente dans mes veines & me transporte. Ce jeune homme estimable réunissoit des talens & des vertus ; il pouvoit devenir un citoyen précieux ; il étoit un homme enfin : & voilà l'état affreux où l'ont réduit l'orgueil d'une prostituée, & ensuite la lâche complaisance, la cupidité peut-être d'un ministre ! N'eussent-ils commis que ce forfait, n'eussent-ils immolé que cette seule victime, qu'ont-ils rendu à la patrie qui puisse

la dédommager de cette perte? qu'ont-ils fait pour l'humanité qui puisse les absoudre à ses yeux de cet attentat? quels sont leurs titres, leurs services pour le faire oublier? sont-ce les exactions de la première, ses prodigalités, son luxe insolent & scandaleux? Sont-ce le despotisme du second, ses inepties dans le ministère de la marine, dont il ne connoissoit pas même la langue (1)? Et pour ne pas sortir du cercle dans lequel ma propre histoire me renferme, sont-ce toutes les horreurs que j'ai dévoilées, toutes celles que je pourrois citer encore; mais que conçoivent, que devinent facilement ceux qui ont appris à connoître l'ame de M. de Sartines? Voilà cependant ceux qui nous gouvernoient; voilà nos souverains,

(1) M. de Sartines, devenu ministres de la marine, demandoit à quelqu'un ce que c'étoit qu'un *brûlot*.

nos DIEUX! ...... Et l'on trouve encore des hommes assez lâches pour regreter les loix ou plutôt l'épouvantable abus des loix qui nous avoit dégradés jusqu'au rang de leurs esclaves !

L'établissement de Charenton, utile & nécessaire à certains égards, étoit encore, comme mon exemple le prouve, un des asyles que l'autorité arbitraire s'étoit réservés pour y enchaîner quelques victimes & consommer ses odieux mystères. Le despotisme y étoit à la vérité moins barbare ; mais il présentoit cependant un crime de plus. Dans les autres prisons d'Etat, la loi étoit totalement méconnue ; elle y étoit étrangère. On le savoit, & les ministres n'avoient pas l'hypocrisie de paroître la respecter, dans ces lieux qui leur étoient absolument dévoués. Il n'en étoit pas de même à Charenton ; tous les ans des magistrats sembloient y promener

le ſimulacre de la juſtice. Dans le courant de ſeptembre, quelques membres de la chambre des vacations du parlement de Paris viennent dans cette maiſon écouter, recevoir les plaintes des priſonniers ; ils les interrogent, ils eſſuient leurs larmes, ils raniment leurs eſpérances. Mais cette démarche ſi touchante & ſi belle n'eſt pas même une conſolation pour l'innocence. On m'a aſſuré que cette viſite, qui ne ſerviroit plus alors qu'à couvrir, à ſanctionner aux yeux du monarque & des citoyens les iniquités des miniſtres, fut bien rarement utile aux malheureux ; on m'a aſſuré qu'il étoit preſque ſans exemple qu'aucun priſonnier, *détenu par lettres de cachet*, eût imploré avec ſuccès, de cette manière, la juſtice & la vengeance des loix. Il m'en coûteroit de le penſer ; mais cependant une foule de mes compagnons, auſſi peu coupables que moi, les ont ſollicitées

envain pendant ma détention ; mais moi-même deux fois j'ai comparu devant ces magiſtrats ; deux fois j'ai invoqué, j'ai prouvé à leurs pieds mon innocence, et *je ſuis reſté dans les fers.*

Tous les chefs de la maiſon en furent indignés. Tous me promirent de réunir leurs ſoins et leurs efforts pour me rendre la liberté. Le lieutenant de police devoit venir peu de tems après faire auſſi la viſite de ces priſons ; ils me firent comparoître devant lui ; nous étions alors en octobre 1776 ; tous ſe réunirent pour atteſter ma bonne conduite & ma rare docilité, depuis que j'étois ſoumis à leur direction. M. le Noir, forcé de répondre à leurs inſtances, promit de me faire rendre au premier jour ma liberté. Après trois mois d'attente, je lui écrivis, je lui rappelai ces faits & ses promeſſes, ce fut envain ; *je reſtai dans les fers.*

Il fallut donc tenter d'autres moyens. Un des pensionnaires avec lesquels j'étois le plus étroitement lié, étoit le jeune chevalier de Moyria ; il étoit Languedocien comme moi, natif de Beziers, & d'une très-bonne famille ; il avoit été enfermé à Charenton, pour avoir voulu mettre l'épée à la main contre son frère. Je lui avois servi de Mentor pendant sa détention; il sortit, & emporta des lettres que je lui remis pour sa famille & la mienne. Sa mère me fit l'honneur de me répondre, & m'offrit tous ses services ; elle m'anonçoit que déjà elle avoit écrit en ma faveur à M. de St.-Vigor, contrôleur-général de la maison de la Reine ; elle se proposoit d'écrire encore à d'autres amis, & m'envoyoit un modèle de procuration, dans laquelle elle consentoit que je la regardasse comme ma mère & ma tutrice. Je ne manquai pas de lui exprimer ma vive sensibilité.

M. de Saint-Vigor étoit un homme ſenſible et juſte; il jouiſſoit du crédit que la vertu obtient quelquefois, même dans une cour corrompue. Il eut à peine reçu la lettre de la comteſſe de Moyria, qu'il m'écrivit à moi-même, pour me demander des renſeignemens; je les lui envoyai, en le priant de ne pas faire, près de M. le Noir, des inſtances, qui alors ſeroient pour le moins inutiles. Il s'adreſſa à M. Amelot, & obtint pour moi une lettre-de-cachet qui me rendoit ma liberté. Elle me fut apporté le 7 juin 1777, par le ſieur de la Croix, inſpecteur de police.

Je fus donc libre enfin! Je ſortis à l'inſtant même de Charenton; j'étois ſans chapeau, ſans habit, avec une ſeule paire de bas, une ſeule paire de culottes, déchirées & trouées de tous côtés: au lieu de ſouliers, de vielles pantouffles que les frères de la Charité m'avoient données, & par-deſſus tout

cela, pour me couvrir, une redingotte que j'avois achetée à Bruxelles en 1747, pourrie dans les cachots, et dévorée par les insectes; sans un sol dans ma poche, sans ressources, sans connoissances, & sans doute sans amis; en conserve-t-on, quand on est si long-tems malheureux? mais qu'importe, j'étois libre!

Hélas! ce sentiment heureux devoit faire place bientôt à d'autres plus affreux que tout ce que j'avois déjà éprouvé. Suspendons un moment ces récits, j'ai besoin de respirer; j'ai besoin de retrouver de nouvelles forces, de ranimer celles des lecteurs honnêtes, dont l'histoire de mes infortune sauroit trop vivement oppressé le cœur. Jusqu'à ce moment ils m'ont plaint, ils m'ont trouvé malheureux: eh! je l'étois sans doute; mais quel nom donneront-ils donc aux tourmens que je vais décrire? où puiseront-ils des sensations nouvelles, & une autre ame pour suffire à la pitié que

je vais leur inſpirer. Je pourrois preſque dire que c'eſt dès ce moment que je devins vraiment malheureux ; oui, tout ce que j'avois éprouvé, tous les maux que j'avois ſoufferts, n'étoient rien auprès de ce que j'ai enduré depuis : le ſort paroiſſoit avoir épuiſé contre moi tous ſes coups ; & il n'avoit fait que m'y préparer encore !

L'inſpecteur de police qui m'avoit apporté la lettre-de-cachet qui briſoit mes chaînes, m'avoit expreſſément recommandé d'aller trouver le lieutenant de police. Comment m'y préſenter dans l'état affreux dans lequel je me trouvois ; ſes valets même m'euſſent repouſſé avec horreur. Heureuſement j'avois entendu parler à Charenton au jeune chevalier de Moyria, d'un particulier de Montagnac, établi au Gros-Caillou ; je fus trouver cet homme. Il ne me connoiſſoit pas ; mais il pouvoit avoir ouï parler de

moi; il avoit néceſſairement connu mes parens dans notre patrie. Je ne me trompois pas. Il me fallut cependant quelques efforts pour le déſabuſer; il m'apprit que, pendant qu'il vivoit à Montagnac, toute la ville étoit perſuadée que lors de ma fuite en Hollande, je m'étois embarqué pour les isles; que le vaiſſeau ſur lequel je faiſois route, avoit fait naufrage, & que j'étois noyé. C'étoit le bruit qu'avoient fait courir mes perſécuteurs, pour n'être pas importunés par des plaintes, & pouvoir ſe raſſaſier avec tranquilité du plaiſir de me crucifier. Je me fis connoître à cet homme d'une manière qui ne pouvoit pas lui laiſſer de doutes. Alors il me reçut fort bien; il me prêta vingt-cinq louis, avec lesquels je m'habillai à l'inſtant même: & dès le lendemain, je fus en état de me rendre aux ordres du lieutenant de police.

Je touche au plus douloureux de

tous les inſtans de ma vie ; il va devenir auſſi un des articles les plus précis de la dénontiation que je prépare : je dois donc en marquer tous les détails avec la plus ſcrupuleuſe exactitude ; je le dois à la vérité, aux tribunaux qu'il faut inſtruire de ma cruelle hiſtoire & de tous les attentats de mes ennemis ; au public enfin, qui eſt mon premier juge, & dont l'eſtime eſt mon premier dédommagement. Ces détails d'ailleurs ne peuvent être déplacés dès qu'ils ſont attachés à de grandes infortunes.

Je n'ai pas dit que la lettre-de-cachet, qui m'ouvroit les portes de Charenton, en étoit vraiment une d'exil : je ne l'apperçus pas dans le premier moment, je n'y vis que l'ordre de ma liberté ; elle m'enjoignoit de me rendre à l'inſtant même à Montagnac, avec défenſes d'habiter aucun autre lieu, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Ainſi on ne me

me tiroit de ma prison que pour m'envoyer en exil! A Montagnac j'allois devenir l'objet de l'indiscrète curiosité du public. On ne connoissoit pas dans ces petites villes, éloignées du centre du despotisme, tout ce qu'il pouvoit; on étoit loin de soupçonner tout ce qu'il osoit. Captif pendant vingt-huit années, exilé ensuite & malheureux, je ne devois y être regardé nécessairement que comme un scélérat, dont les crimes n'étoient ignorés que parce qu'ils étoient trop effrayans. Tels étoient les bruits qui m'y avoient dévancé. Mes ennemis n'avoient pas eu de peine à les y accréditer sans doute; dans les petites villes une dangereuse oisiveté rend toujours la curiosité active & maligne. indépendamment de cet inconvénient, qui pour bien des personnes est le premier, le plus facheux de tous, j'en trouvois d'autres qui devoient me rendre le séjour de Montagnac odieux & fu-

neſte. J'étois alors ſans fortune, ſans reſſources; & je devois moins me flatter d'en rencontrer là que partout ailleurs. Ce mot va paroître une énigme à mes lecteurs; mais qu'ils me permettent de la couvrir d'un voile religieux; les premiers, les plus ſacrés de tous les devoirs m'en impoſent l'obligation. Je leur ai confié toutes mes idées, tous mes ſentimens; je dois renfermer celui-ci dans mon cœur: il s'y éteindra avec moi. Eh! s'il m'étoit permis de le leur dévoiler, combien je leur paroîtrois plus malheureux, plus intéreſſant peut-être: leur compaſſion deviendroit plus tendre, plus active ſans doute.......... Mais je m'égare; l'habitude d'épancher mon ame dans la leur, d'y puiſer mes plus douces conſolations, me trahiroit bientôt, & je me tais.

Je me préſentai devant M. le Noir, il me parla avec une ſorte d'intérêt:

il me dit que ſon ſecrétaire, nommé Boucher (1), me donneroit l'adreſſe d'une perſonne chargée par ma famille de me remettre l'argent dont j'aurois beſoin pour acheter ce qui m'étoit néceſſaire, & retourner dans ma patrie; il me recommanda d'obéir à l'ordre qui m'étoit donné de partir ſans délai pour Montagnac. Je lui demandai la permiſſion d'aller à Verſailles remercier le miniſtre qui m'avoit rendu la liberté, & le protecteur qui l'avoit ſollicitée; il me l'accorda.

Je vis d'abord M. de St.-Vigor: cet homme de bien s'attendrit au récit de mes infortunes; il me conſola, m'offrit tous ſes ſervices, & m'indiqua les moyens que je pouvois employer pour intéreſſer M. Amelot.

(1) C'eſt ce ſieur Boucher qui apprit dans la ſuite, à un de mes que amis les dépenſes, que le governement avoit faites pour me faire reprendre en Hollande & conduire en France, ſe montoient *à deux cens dix-ſept mille livres.*

Il m'adreſſa au ſieur Rivière, un de ſes commis, qui m'introduiſit lui-même dans l'appartement du miniſtre, auquel j'offris mes remerciemens.

Pourra-t-on me blamer d'avoir oſé prétendre à une récompenſe? Les projets que j'avois envoyés du fond de ma priſon à divers miniſtres, & dont un au moins avoit été exécuté ſur-le-champ avec ſuccès, n'étoient-ils donc pas un ſervice que j'avois rendu à l'état? Le gouvernement n'a-t-il épuiſé ſes faveurs & diſperſé le tréſor public qu'entre des mains qui en fuſſent plus dignes; & mes infortunes, cauſées auſſi par *le gouvernement*, ne me méritoient-elles donc aucun dédommagement? Dans tous les tems on m'en avoit promis; & dans tous les tems M. de Sartines lui-même m'avoit annoncé une récompenſe. Encore une fois j'étois ſans reſſources, ſeul, dénué de tout; eſt-ce un crime d'avoir

osé solliciter ce que je regardois comme une justice.

Je consultai M. Rivière; je lui montrai mes projets, mes plans; il y applaudit, il approuva ma résolution, & m'engagea à présenter un mémoire au Roi. Après l'avoir rédigé, je le montrai encore à ce commis. J'eus l'honneur de le présenter ensuite à M. le prince de Beauveau, depuis Maréchal de France; non-seulement il y applaudit, mais il le signa lui-même, & me donna les facilités de le remettre au Roi, lorsqu'il iroit à la messe. Il fit plus, il daigna m'accorder une audience particulière, dans laquelle je lui racontai ma douloureuse histoire; il parut l'écouter avec son ame. Cet instant n'est pas le seul où il a daigné m'honorer de quelqu'intérêt & de ses bontés. Je n'aurois besoin que de ce mot pour accabler mes ennemis.

Dans le mémoire que j'avois pré-

ſenté au Roi, je parlois de M. de Sartines: je n'avois pas oublié qu'il étoit le miniſtre du Monarque vertueux auquel j'oſois adreſſer mes plaintes, & je ne m'étois rien permis que mon tendre reſpect pour mon Roi pût déſavouer. Mais je le citois enfin, & ſans doute on lui communiqua ce placet, ſelon l'uſage des bureaux. Au bout de huit jours je me préſentai pour en recevoir la réponſe. Je vis M. Amelot, qui la première fois avoit paru très-favorablement diſpoſé pour moi, & qui alors me fit un acceuil accablant; pour toute réponſe, il m'enjoignit de retourner promptement dans mon pays, & d'obéir à l'ordre du Roi; cependant il m'accorda un délai de dix-huit jours, que je lui demandai pour vaquer à quelques affaires.

Je revins à Paris, agité des craintes les plus vives, & des plus funeſtes preſſentimens. Mon hôte me remit

une lettre contreſignée *Le Noir.* Ce nom me fit trembler; on me commandoit de me rendre à l'inſtant même à ſon hôtel, j'y fus; il me dit d'un ton terrible, que ſi je ne partois ſans délai, il alloit me faire arrêter. Il tourna la tête, & s'en fut.

Je n'héſitai pas un moment, & renonçant à profiter de la permiſſion du miniſtre, je me préparai à fuir un pays où je voyois l'abyme toujours ouvert ſous mes pas. Je fus trouver le compatriote logé au Gros-Caillou, qui m'avoit déjà fourni des ſecours; il ſe nommoit Grolier; il étoit chirurgien à l'hôpital des gardes-françoiſes, ſitué à cet endroit. Mon abattement étoit terrible, je l'effrayai; il m eraſſura, & me confirma dans l'idée qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Un commis de la police m'avoit donné l'adreſſe de la perſonne chargée par quelques-uns de mes parens de mer emettre l'argent dont je pour-

rois avoir besoin pour faire ma route ; Grolier me dit qu'il étoit inutile de perdre du tems pour aller la trouver, & qu'il me remettroit lui-même ce qui m'étoit nécessaire. Il m'avoit déjà avancé vingt-cinq louis ; il m'en restoit sept ; il m'en remit douze & demi, & je partis son débiteur de neuf cent francs.

C'étoit le 10 Juillet que j'avois vu M. Amelot à Versailles ; M. Le Noir m'enjoignit le lendemain 11 de partir sans différer, & le 12 j'étois embarqué sur le coche d'Auxerre. Je prenois douloureusement ainsi le chemin de ma triste patrie, où, comme je l'ai dit, on ne m'avoit laissé pour toute ressource qu'une vaste misère & le désespoir. Je ne pouvois jouir du bonheur de fuir mes persécuteurs & le lieu de mon supplice ; mon ame abymée par des sentimens qu'elle ne pouvoit concevoir & que je n'analysois pas, se refusoit à toute impression de

plaiſir. Le 15, jour de ma fête, j'étois à St.-Brice, à 43 lieues de Paris, ſur la route de Montagnac; je vois arriver un homme qui m'aborde, ſe dit exempt de police de Paris, nommé Deſmarets, & me déclare qu'il m'arrête de la part du Roi.

La foudre m'eût moins accablé. Je crus que je rêvois, long-tems mes ſens furent dans une ſorte de délire; je m'éveillai cependant, je dis à cet homme que sûrement il ſe trompoit: je lui montrai l'ordre de ma ſortie de Charenton, qui étoit en même tems celui de mon exil où je me rendois. Je demandai au moins de quel crime on pouvoit m'accuſer: depuis que j'avois reçu cet ordre, je n'avois pas fait une action; pas écrit, pas dit un mot qui pût offenſer perſonne. Il me répondit que très-certainement il ne ſe trompoit pas, que ſes ordres étoient de courir en poſte après moi, d'aller m'attendre à Montagnac, s'il

ne me trouvoit pas ſur la route, & de me ramener au Châtelet à Paris: qu'il n'en ſavoit pas davantage. J'avois ſur moi dix-ſept louis en or, & quelques écus en argent; il me demanda le tout pour me le garder; me fouilla pour voir ſi j'avois des armes, & mit un cachet ſur un paquet de papiers qui étoit dans mon ſac de nuit, & dans lequel il étoit difficile de rien trouver qui pût en aucune manière dépoſer contre moi.

Le ſieur Deſmarets me dit qu'il avoit ordre de m'enchaîner, mais que ma parole, de ne faire aucune tentative pour m'échapper lui ſuffiſoit. Hélas! j'avois à peine la force de la lui donner; quel é at affreux! & pourquoi la nature nous fournit-elle donc les moyens de n'y pas ſuccomber? Au milieu de mes plus grandes infortunes, l'eſpoir d'un meilleur ſort, celui de la vengeance peut-être, m'avoit conſolé; pouvoit-il m'en reſter encore,

& quand devoit s'ouvrir le nouvel abyme qui ſe refermoit ſur ma tête.

L'exempt me mit dans ſa chaiſe de poſte, & nous reprîmes à l'inſtant même le chemin de Paris, où nous arrivâmes le lendemain 16 Juillet 1777. Il me conduiſit au petit châtelet, où je fus mis au ſecret. Trois jours après, le commiſſaire Chénon père vint prendre le paquet de mes papiers, que le ſieur Deſmarets avoit remis au geolier à mon entrée dans la priſon.

Etoit-il poſſible que tout ce qu'on vient de lire ne fût rien encore, auprès de ce qu'on me préparoit? Je croyois avoir ſouffert tous les maux: non; il en étoit un que je ne connoiſſois pas, & il manquoit à la rage de mes ennemis de m'en accabler; il leur manquoit de joindre l'outrage à tout ce qu'ils m'avoient fait endurer, de me confondre avec les plus vils

ſcélérats, & de m'entaſſer avec eux dans leurs priſons : je friſſonne encore en prononçant le nom de *Bicêtre*; c'eſt là que je fus conduit.

Le 1er. Août, on vint me prendre au petit Châtelet, & après avoir payé de mon propre argent ma nourriture, le loyer de la chambre où l'on m'avoit placé, & une foule de droits; on me remit neuf louis, qui reſtoient des dix-ſept que l'exempt Deſmarets avoit trouvés ſur moi. On me fit monter dans un fiacre, & je fus mené à cette maiſon infâme, que je rougis de nommer.

J'étois preſque ſans connoiſſance & ſans mouvement : on me dépouilla de tous mes habillemens, & après m'avoir mis nud, on me revêtit d'une chemiſe faite ſans doute avec des ficelles; on me donna un gilet ſans manches, un habit, & une paire de culottes de la bure la plus groſſière; une paire de ſabots & un bonnet digne de cet in-

ſâme accoutrement. Je fus enſuite conduit par deux ſoldats, armés de bâtons, dans un cachot, où l'on me donna un peu d'eau & de pain.

Durant mon ancienne captivité, ſi quelqu'heureux haſard ou mon adreſſe me faiſoient rencontrer d'autres priſonniers, je trouvois preſque toujours des hommes honnêtes, dont l'éducation, l'eſprit, ou l'ame au moins rendoient la ſociété intéreſſante; ici je n'étois entouré que de ſcélérats; je n'entendois que leurs projets, leur langage; je ne reſpirois que le venin du crime. A Bicêtre, la diſpoſition eſt telle que tous les priſonniers qui ne ſe voient pas, peuvent cependant ſe parler & s'entendre: dans de vaſtes corridors ſont pratiquées une foule de petites loges qu'on nomme *cabanons*; dans chacun deſquels on place un priſonnier qui, pour tout ameublement, y trouve un méchant grabat, ſans table ni chaiſe, & une écuelle de

bois qui lui ſert pour manger ſa ſoupe, & quelquefois pour toutes les autres ſortes d'uſages.

Les corridors ont environ ſix pieds de largeur ; toutes les portes des cabanons ſont vis-à-vis les unes des autres ; à chacune il y a un guichet par lequel on ſert aux priſonniers le pain & l'eau dont ils ſont nourris. A la même heure on ouvre tous ces guichets ; les priſonniers ſortent leurs têtes par ces trous ; alors ils ſe voient, ſe parlent, ſe conſeillent, peſtent, s'injurient, ſe battent quelquefois à coups de bouteilles ou de ſabots qu'ils ſe jettent à la tête, juſqu'à ce que le ſergent de garde vienne accompagné de quelques *Dindres* vigoureux les aſſommer de coups de bâton.

Tels furent mes premiers ſpectacles dans ce ſéjour d'horreur : mon ame étoit déchirée ; je me livrois à tout mon déſeſpoir. Quelques-uns de mes voiſins, pour me conſoler à leur

manière, me demandèrent dans leur langue, combien j'avois assassiné de fois, ou si les vols que j'avois faits étoient considérables; si je venois du grand ou du petit Châtelet. Je voulus leur persuader qu'ils se trompoient, & qu'ils me connoissoient mal; mais ce fut envain. « On ne vous a pas mis ici pour avoir été à la messe, me dit l'un d'eux; vous pouvez vous ouvrir à moi sans crainte, vous êtes en bonne main : je brûlerois la cervelle à celui que je croirois plus coquin que moi. Tel que vous me voyez, j'ai essuyé vingt-huit procès criminels; tous mes juges étoient bien convaincus de ce que je suis; mais c'est ce dont je m'importois le moins : j'ai été toujours plus adroit qu'eux, & il ne m'en falloit pas davantage. J'ai sauvé plus de vingt de mes confrères de la potence & de la roue; & si vous avez confiance en moi, je vous rendrai le même service ».

Cet honnête homme se nommoit Chevalier ; il est natif de Saint-Germain-en-Laye, & je crois qu'il vit encore. Sept à huit de mes plus près voisins étoient à peu près de la même force, & ne connoissoient guère d'autre langage.

J'étois âgé de cinquante-trois ans ; j'en avois usé vingt-huit dans les fers, & les vingt-huit années de ma vie les plus belles & les plus précieuses ; & tel étoit mon sort ! Mais pour en faire apprécier, s'il est possible, l'épouvantable horreur, entrons dans quelques autres détails du régime de cette maison, & que l'on juge jusqu'à quel point mes ennemis avoient porté l'indignité, en la préférant à tout autre, pour m'y torturer & *m'oublier*.

Il étoit sans doute, dans ce lieu de désolation, d'autres infortunés aussi peu coupables, aussi intéressans que je pouvois l'être ; mais on craignoit qu'en

qu'en confondant ensemble nos soupirs & nos larmes, je ne goûtasse quelque consolation ; & il n'étoit pas échappé à mes bourreaux que le plus cruel supplice pour un homme de bien, étoit de se voir entassé & confondu avec des scélérats.

Il y a dans la maison de Bicêtre, des corps particuliers de bâtimens où l'on met les foux ; d'autres qui servent d'hôpital ; je n'ai eu aucune relation avec ceux-ci, & je ne les connois pas : je ne parlerai que de ce qui concerne les prisonniers. Il y a trois salles principales qui leur sont destinées ; la première s'appelle *la Force*, la seconde *Saint-Léger*, la troisième *le Fort-Mahon* : c'est M. le Noir qui a fait bâtir cette dernière.

A ce mot, mon esprit, ou plutôt mon ame ; eh ! ce mouvement n'est que trop légitime ! mon ame me rappelle que nous voyons dans l'histoire plusieurs grands scélérats, vic-

times de leur induſtrieuſe cruauté ; expier, par le genre de ſupplice qu'ils avoient inventé, ce crime dont l'humanité ſollicitoit la vengeance. Le Ciel ne ſeroit-il donc juſte qu'à demi ?

Le *miniſtre* d'Aſſuérus périt ſur le gibet qu'il avoit fait élever pour Mardochée.

Perille mourut dans le taureau d'airain, qu'il avoit inventé pour ſeconder la fureur de Phalaris.

Le favori d'*Anne de Boulen*, Thomas Cromwel, avoit rendu, pendant qu'il étoit *miniſtre*, une ordonnance contre les crimes de lèſe-majeſté, par laquelle il privoit ceux qui étoient accuſés de cette faute trop ſouvent chimérique, des reſſources & des avantages que préſentoit à tous les coupables la juriſprudence criminelle angloiſe : ſon amour pour ſon Roi n'avoit été que le prétexte de ſa barbare intolérance. Accuſé dans la ſuite,

il fut jugé & puni d'après la loi qu'il avoit faite.

Le monſtre qui donna le premier l'idée de la *queſtion* expia le premier, par ce ſupplice, ſon forfait, qui eſt devenu trop long-tems celui de nos loix.

Enguerrand de Marigny, *miniſtre* de Philippe-le-Bel, fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait dreſſer: *comme maître du logis*, dit Mezeray, *il eut l'honneur d'être mis au haut bout, au-deſſus de tous les autres voleurs.*

Samblançai, *miniſtre* de François Ier, avoit fait réparer ce fameux gibet; il y fut pendu.

Aubriot, *miniſtre* de Charles V, fut enfermé à la Baſtille qu'il avoit fait conſtruire.

Si M. le Noir ne peut pas ſe glorifier d'avoir conſtruit Bicêtre en totalité, il a l'honneur au moins d'en avoir multiplié les priſons, & rendu le

régime plus affreux; mais il fuit.........

Au-dessus des trois salles dont j'ai parlé sont les infirmeries. Indépendamment de ce bâtiment, il y en a deux autres dont l'un est appelé *le neuf* & l'autre *le vieux*, qui renferment entr'eux deux cent quarante petites loges ou cabanons : j'en ai détaillé plus haut l'ameublement ; j'ajouterai seulement que sur chaque grabat, il y a pour tout couchage un matelas fait d'une espèce de bure, & dont les plus lourds sont à peine du poids de vingt à vingt-cinq livres : il y en a qui n'en pèsent pas quinze. C'est dans ces salles que l'on met les voleurs, tous les échappés des galères ou ceux qui, accusés de crimes & convaincus aux yeux de leurs juges, ne le sont pas suffisamment à ceux de la loi, mais dont il importe de délivrer la société qui les proscrit avec horreur. On y trouve aussi de ces libertins dont l'âme, pétrie d'un

limon fangeux & qui ne refpire que le crime, déshonorent les familles refpectables dont ils font les fléaux & l'effroi. Ceux-ci ne font admis que par des lettres de cachet, & paient une penfion : les moindres font de cent livres, les plus confidérables de cinq cent. Les penfionnaires qui paient celles-ci, même celles de quatre cent livres, font affez bien nourris ; bien mieux au moins que ne l'étoient les prifonniers de la Baftille & de Vincennes, pour lefquels le Roi donnoit à peu près cent louis par année. Les premiers n'ont que du pain ; on leur en donne tous les jours un, du poids de cinq quarterons, avec lequel ils coupent leur foupe dans la dégoûtante écuelle dont j'ai parlé : on vient la prendre deux fois par jour, & on y verfe un peu d'eau que fouvent on fe donne à peine le foin de faire tiédir, & qu'on eft convenu d'appeler, *du bouillon*.

Pour nous, c'est-à-dire, les prisonniers du Roi; on nous désignoit par le mot des *pain à l'eau*, & il indique seul quel étoit notre traitement. Cinq quarterons de pain noir & de l'eau fraîche, souvent sale & boueuse. Heureux si j'avois eu toujours cette affreuse & triste pitance : mais je ne suis pas encore à l'époque la plus cruelle de ma douloureuse histoire.

Tel étoit alors le régime que surveilloit & que dirigeoit M. le Noir; c'étoit celui prescrit par les réglemens de la maison. Mais nous devions, à l'humanité de quelques personnes, des fondations dont le produit devoit servir à l'adoucir; voyons jusqu'à quel point nos supérieurs avoient secondé leurs pieuses intentions.

Avec le produit de ces fonds, on nous donnoit tous les jours quelques cuillerées d'eau chaude, ou si l'on veut, de bouillon sans saveur & sans

goût, sur notre malheureux pain noir; & de plus, le lundi, une once de beurre salé qui brûloit le palais & déchiroit les entrailles; le mercredi, un morceau en même quantité d'un fromage pourri; les vendredi & samedi soirs, quelques cuillerées de pois toujours remplis d'insectes dégoûtans, & qu'on eût pris plutôt pour une fricassée de punaises. Les dimanche, mardi & jeudi, deux onces d'une viande sèche & dure qu'on étoit contraint d'avaler, sans la mâcher, & avec laquelle on avoit fait sans doute ce dont un cuisinier de M. de Rougemont, à Vincennes, se glorifioit (1).

(1) Ce mot demande d'être expliqué, & il mérite quelques détails. Ce n'est plus le sieur de Latude qui va les donner, c'est son défenseur lui-même qui les énonce.

Depuis l'impression des feuilles précédentes, dans lesquelles j'ai rapporté un mot affreux de ce cuisinier de Vincennes, qui paroissoit avoir l'ame & les principes de son maître; un ancien

Il n'y avoit que la rage de la faim qui pût forcer à prendre une semblable nourriture; & que seroit-ce, si j'ajoutois tout ce qui la rendoit, s'il

---

porte-clefs de M. de Rougemont, nommé *Bellart*, logé encore à Vincennes, & qui consent d'être cité, instruit que je rédigeois cet ouvrage & que j'étois prêt à le publier, est venu me trouver pour me donner des renseignemens sur l'administration de M. de Rougemont. Cet homme honnête, dont le sieur de Latude m'avoit précédemment vanté les services & l'humanité, ne m'a parlé qu'avec l'indignation la plus énergique de cette horde de scélérats. Le nom de M. le Noir seul, paroît lui faire horreur. C'est à ce même porte-clefs que le cuisinnier de M. de Rougemont, nommé Saint-Martin a tenu le propos que voici: *Si je croyois qu'il restât une goutte de jus dans la viande des prisonniers, je la mettrois sous mes pieds, & je l'écraserois pour l'en faire sortir.*

Bellart connoissoit parfaitement les détails de la détention du sieur de Latude à Vincennes; sur tous les points, son récit a été absolument le même que celui de mon malheureux client: je lui ai fait connoitre ensuite cette partie de

eſt poſſible, plus affreuſe encore : je les rapporterai ſans doute, ces dégoûtantes horreurs ; mais ſuſpendons-en un moment le récit ; ce feroit trop à la fois : je dois ménager la ſenſibilité de mes lecteurs.

Cette maiſon de force, que très-ſouvent on nomme hôpital, eſt gouvernée par un économe ou chef : c'étoit alors le ſieur Triſtan. Ses ordres ſont auſſi impérieux & auſſi exactement ſuivis que ceux du grand

---

mon travail, pour qu'il rectifiât mes erreurs, ſi j'avois exagéré quelques objets. Il ne m'a fait qu'une ſeule obſervation, c'eſt que dans la peinture de ces affreux tableaux, j'ai trop affoibli les couleurs. Entr'autres détails nouveaux qu'il m'a donnés, & qui tous font frémir, il m'a atteſté que conſtamment M. de Rougemont mettoit les priſonniers au cachot ſans prétextes, uniquement parce que les y nourriſſant plus mal, il gagnoit d'avantage, & que cela ménageoit leurs matelats & leurs couvertures.... THIERY.

ſeigneur dans ſon ſerrail : il n'y a guère que la peine de mort qu'il ne puiſſe prononcer contre les priſonniers. Il a cependant un conſeil qu'on nomme *bureau*, dont les autres membres principaux ſont le capitaine de la compagnie des gardes, le lieutenant, un ſous-économe, un contrôleur, & deux commis : tous ont le droit de faire mettre un priſonnier au cachot ; mais ces derniers ne peuvent l'en faire ſortir ſans la permiſſion du gouverneur. On leur a accordé le pouvoir de faire le mal, & on ne les en prive que quand il s'agit de faire le bien ! Syſtême atroce, mais bien digne de la logique de nos anciens tyrans.

Quand un priſonnier eſt conduit à Bicêtre, on le mène, avant tout, devant le bureau qui s'aſſemble pour le recevoir ; là, on lui fait ſubir l'humiliante cérémonie que j'ai rapportée ; on le dépouille, & on lui donne l'infâme livrée de ſes nouveaux

maîtres ; on le conduit enſuite dans ſon cabanon ou cachot, où quelque froid qu'il faſſe, il n'a jamais ni feu ni lumière.

Les priſonniers envoyés par la police ou condamnés par jugement à cette récluſion, ont un autre coſtume ; le premier eſt barbare, celui-ci eſt de plus ridicule : la veſte, la culotte & le bonnet ſont de couleurs moitié blanche & moitié noire : ils ſont dans un corps de logis ſéparé.

Ceux qui ont quelqu'argent peuvent ſe faire acheter ce qu'ils deſirent; les officiers de la maiſon ont la baſſeſſe de ſe faire payer cette complaiſance ; on peut en juger par ce trait. Un priſonnier à Bicêtre eſt le maître d'écrire (1), on lui

(1) Il y avoit cependant quelques exceptions à cette règle, & c'eſt dire aſſez qu'elle s'étendit à moi. Il y avoit des défenſes expreſſes de me donner, de me vendre de l'encre & du papier, & de recevoir aucune de mes lettres.

vend des plumes & du papier; mais il est expressément défendu, sous les peines les plus graves, à tous leurs gardiens ou *veilleurs* de se charger de leurs lettres. Tous les matins le lieutenant traverse les corridors, en criant, *bonjour, Messieurs*; ce mot est le signal de la levée des lettres; tous ceux qui en ont frappent après leur cloison; il ouvre le guichet, & on lui donne alors la lettre ouverte & un sol, qui est *son profit*, & sans lequel il ne se chargeroit pas de la commission. Il porte ensuite toutes ces lettres au bureau, où on les examine. On conçoit sans peine que celles où un prisonnier se permettroit des détails sur sa situation & sur le régime de la maisons, ne sont pas envoyées. On examine de même à ce bureau, les réponses; & on ne les rend à celui à qui elles sont adressées, que décachetées & lues par les officiers de la maison.

On conçoit combien cette voie seroit peu sûre pour chercher les moyens de se justifier & de réclamer sa liberté. Je n'avois pas perdu de vue l'idée de le tenter au moins ; je me flattois toujours que M. de Saint-Vigor pourroit me tirer de Bicêtre comme il l'avoit fait de Charenton ; ce généreux protecteur m'avoit montré un intérêt trop tendre pour que je ne crusse pas qu'il emploieroit cette fois encore ses soins & son crédit en ma faveur. Enfin je voulois savoir quel crime on m'imputoit, ou de quel prétexte mes ennemis se servoient pour justifier cette nouvelle indignité. Hélas ! j'ignorois en cherchant à m'en instruire, que je courois au-devant du plus cruel supplice que je pusse endurer, & que ne pouvant rassasier leur vengeance, j'allois au moins l'assouvir.

Je voulois écrire à Grolier, & le charger d'une lettre pour M. de St.-

Vigor ; mais comment faire parvenir mon paquet? Je fus forcé, pour en trouver les moyens, de profiter des offres de service du très-adroit *Chevalier ;* je m'adressai à lui ; il me promit de me tirer d'affaire, & en effet je lui confiai mes lettres & l'argent qu'il me demanda pour le porteur ; c'étoit un de nos gardiens, avec lequel il s'étoit étroitement lié. Il me remit bientôt la réponse de Grolier. Celui-ci avoit donné ma lettre à M. de St.-Vigor, qui, étonné, indigné de la conduite du ministre, & du traitement odieux qu'on me faisoit subir, promit bien de s'intéresser à m'obtenir justice. J'ignore à qui il s'adressa, mais quand Grolier fut chercher la réponse, il se contenta de lui dire : que je n'étois qu'un fou, un extravagant, pour qui il étoit indiscret de s'intéresser trop vivement.

Ces mots vagues n'étoient qu'une fastidieuse répétition de tout ce que

mes ennemis avoient opposé de tout tems aux instances qu'on avoit pu leur faire en ma faveur; protocole d'usage, dont ils se servoient toujours pour couvrir leurs injustices. Ces prétextes leur tenoient lieu de raisons, les dispensoient de tout éclaircissement, & leur épargnoit l'embarras de discuter.

MM. de St.-Vigor & Grolier, trop crédules ou trop foibles, s'étoient contentés de cette réponse, qui ne prouvoit guère que la méchanceté de mes ennemis & mon innocence; je vis bien que ce n'étoit plus d'eux que je devois attendre les éclaircissemens auxquels j'avois droit de prétendre ou le courage qu'il falloit pour oser braver mes adversaires. Je m'adressai à un de mes anciens compagnons d'infortune à Charenton, qui en étoit sorti à-peu-près en même tems que moi, & avec qui j'avois beaucoup vécu pendant le peu de jours que je

passai à Paris avant ma dernière détention. Il connut, il m'apprit enfin le nouveau crime de mes persécuteurs. Ils osoient m'accuser de m'être introduit chez une dame de condition, & de l'avoir forcée par les plus effrayantes menaces à me donner de l'argent.

Mon cœur peut à peine suffire à l'indignation qui me transporte : moi ! méditer un vol !... le consommer avec des menaces !... Grand dieu ! il est donc vrai que dès qu'on a franchi les barrières sacrées de la justice, les moyens les plus atroces ne sont plus qu'un jeu pour accabler l'innocence. Il me manquoit de subir la cruelle flétrissure de la calomnie. Eh ! je n'ai pu alors la combattre, je n'ai pu la repousser : mes vils persécuteurs avoient eu la lâcheté de ne m'attaquer qu'après m'avoir ôté tous les moyens de me défendre.

A cette nouvelle je succombai sous

le poids de mes fers. J'avois supporté les horreurs de la faim, l'intempérie des plus rigoureuses saisons, toutes les privations à-la-fois : mais l'infamie, cette torture effroyable de l'innocence opprimée ! non, je ne pus en devenir tranquillement la proie. Dégradé dans l'opinion publique, il me restoit ma famille : je me flattois qu'elle me seconderoit au moins dans les efforts que je fis pour repousser l'opprobre auquel on m'avoit si indignement livré ; vain espoir ! j'apprends que mes parens ont prêté l'oreille à cette imposture, qu'ils ont brisé tous les liens qui m'unissent à eux ; & je tombe dans un abandon universel. Je perdis alors le courage, l'espérance, & long-tems je n'existai plus.

Il a cessé enfin cet état affreux ! la haine, la vengeance ont ranimé mes forces ; & le soin de mon honneur me rend aujourd'hui une nouvelle

ame, une nouvelle vie. Barbares oppresseurs, vous croyez envain m'échapper; désormais je m'attache à tous vos pas, je ne vous quitte plus. C'est à la face de la Nation, de l'Europe entière que je vous dénonce comme DES CALOMNIATEURS. J'ai pu jusqu'à ce moment ne vous regarder que comme de vils scélérats, que je méprisois trop pour en tirer vengeance: je me serois contenté de vous démasquer & de vous dévouer à l'exécration universelle; mais ce supplice, qui ne seroit pas même une peine pour vous, ne suffit plus à l'honneur ni à ma rage. Osez demander comme moi qu'on élève un gibet; osez demander que les coupables d'entre nous y périssent; qu'ils y expient, ou le crime d'une injuste dénonciation, si c'est moi qui suis condamné; ou tous les crimes, toutes les bassesses réunies, si vous ne pouvez vous justifier: car vous accuse de tous les crimes,

de toutes les bassesses : encore une fois, osez tenter de vous défendre.

Et ne prétendez pas vous envelopper davantage du voile dont vous avez toujours cherché à vous couvrir. Si vous dites que ce bruit, contre lequel je m'élève avec la fureur, le désespoir de l'innocence, n'a jamais existé ; je prouverai que vous êtes des imposteurs ; si vous dites que ce n'est pas vous qui l'avez fait répandre, je prouverai que c'est vous & vous seuls qui m'avez accusé de ce forfait, & qui m'en avez accusé sans preuves ; contre votre conscience, contre la vérité. Eh ! qui n'apperçoit, qui n'a reconnu à ce coup le bras persécuteur depuis si long-tems levé sur moi, & toujours si ardent à me frapper ? Si vous dites que vous avez été trompés ; je répondrai, je prouverai que vous avez voulu l'être ; ou plutôt, que vous ne l'avez jamais été, & que le foyer de cette calomnie étoit dans votre cœur.

Mais que dis-je ; ai-je besoin de preuves ? qui peut douter un moment que si j'eusse été coupable de ce crime, mes ennemis, acharnés à me perdre, ne se seroient pas empressés à me faire subir le supplice des criminels ? comme ils eussent été jaloux alors de pouvoir justifier à eux-mêmes & à tous les autres leur conduite atroce envers moi. Eh ! c'est parce qu'ils ne m'ont mis qu'à Bicêtre, qu'il est déjà prouvé que j'étois innocent.

Plus d'une fois je me suis vu forcé dans cet écrit de quitter le caractère d'historien pour discuter, pour plaider ma justification : mais qui pourroit rapporter de pareils faits avec une froide tranquillité ? On m'accuse D'UN VOL : & je ne rassemblerois pas toutes les forces de mon ame pour confondre cette horrible calomnie ? Je ne dirois pas avec des transports, des cris, que je suis innocent ? non, je ne suis pas capable de cette indif-

férence, & je n'ai pu attendre que je fusse aux pieds des tribunaux avec M. de *Sartines* & M. *Le Noir* pour les accuser & me défendre.

J'ai dit qu'il y avoit des ordres pour qu'on ne reçût aucun écrit de moi, & qu'on n'en laissât sortir aucun de Bicêtre; je voulus cependant encore m'adresser à M. de Sartines, & lui parler de mon innocence; je ne voulois pas, même à ses yeux, laisser subsister un moment le soupçon de ce crime, dont on m'accusoit. Je profitai encore de l'entremise de *Chevalier*, & je fis mettre à la poste un mémoire, que j'adressois à ce ministre, & dans lequel, en le prévenant que j'étois instruit des imputations dont on m'avoit chargé; je protestois de mon innocence, je demandois d'être confronté à mes accusateurs, je me soumettois à les confondre. Pour toute faveur, je demandois d'être transféré dans les prisons de la con-

ciergerie, que l'on inſtruisît mon procès, qu'on m'envoyât au ſupplice ſi je pouvois être convaincu; mais ſi j'étois innocent, qu'on me rendît à moi-même, à l'honneur, à l'eſtime publique.

Certainement ce mémoire fut remis au moins dans ſes bureaux, & je ne puis douter qu'il en eût connoiſſance; on en ſera convaincu comme moi, d'après l'effet ſur-tout qu'il produiſit. Quelques jours après, le lieutenant vint dans mon cachot; accompagné de pluſieurs gardes qui portoient des bâtons & des flambeaux; ils fouillèrent par-tout, & m'enlevèrent ma petite proviſion de plumes, d'encre & de papier, & notament la copie que j'avois gardée de ce mémoire, comme je le faiſois toujours de toutes les lettres que j'adreſſois aux miniſtres: je voulus réclamer quelques papiers totalement étrangers à mes infortunes & à ma ſituation préſente, c'étoit d'anciennes notes de mes lectures: ces

gardes me menacèrent de me faire périr sous leurs bâtons, si je faisois la moindre résistance.

Telle étoit au surplus la manière dont on traitoit en général les prisonniers dans cette maison; qu'ils fussent soumis ou mutins, innocens ou coupables, honnêtes ou vils, on ne connoissoit aucune distinction, aucun ménagement; & l'on confondoit ceux qui étoient assez avilis pour mériter & recevoir ces honteux châtimens, avec l'homme fait pour s'en indigner, & qui étoit capable encore de désespoir. J'ai vu, de mes propres yeux, un nommé Perrault (1), enfermé à Bicêtre, par les sollicitations de sa femme & de sa famille; il avoit des

(1) Je crois ne pas me tromper; en tous cas, si ce n'est pas exactement ce nom, le particulier que je désigne avoit deux frères, dont l'un étoit employé dans les fermes à Orléans, & l'autre, intendant chez M. de Caraman.

enfans, il leur écrivoit. On le fit monter au bureau pour le lui défendre; une fureur trop légitime s'empare de lui : il se récrie à l'injustice. On le menace de le mettre au cachot; un garde s'approche pour le saisir : au moins, dit ce malheureux, je n'irai pas innocent. Dans son délire, il s'arme d'un couteau qu'il trouve sous sa main, s'élance sur ce garde, & le blesse très-légèrement. On le prit, on lui donna des coups de bâton; on le traîna ensuite dans un cachot obscur. On couvrit son corps de fers, & peu de tems après on le trouva mort. On vit, après l'avoir dépouillé, que les poux lui avoient déchiré les jambes, les cuisses & un côté. Je n'éprouvai que trop, bientôt moi-même, ce qu'étoit cet horrible supplice.

On me permettra de citer une autre scène de ce genre, dans laquelle M. de Sartines avoit été lui-même acteur.

Le nommé Isidore Mûnier, fils

d'un boulanger de Paris, avoit été domeſtique chez M. le Nègre, lieutenant criminel; il y avoit beaucoup vu M. de Sartines, dans le temps que celui-ci, très-modeſte paraſite alors, alloit fort ſouvent y dîner. Iſidore Mûnier étoit détenu au châtelet, où M. de Sartines, alors lieutenant criminel & ſon rapporteur, l'interrogea avec cette barbare hauteur dont tant de juges accablent les malheureux qu'ils veulent toujours trouver criminels, dès qu'ils les voient dans les fers. Iſidore Mûnier, irrité, & ne voyant à ſon tour dans M. de Sartines, qu'un homme qu'il étoit habitué à mépriſer peut-être, & non un juge qu'il eût dû reſpecter, oſa, par une imprudence vraiment condamnable, humilier ce magiſtrat, en lui rappelant cette époque; celui-ci, dans un accès de fureur, bien plus coupable encore, prit & jeta au feu

un porte-feuille appartenant à Isidore Mûnier, & qui contenoit toutes les pièces qui devoient prouver son innocence ou l'aider à repousser ses accusateurs. Ce malheureux se jette sur le feu, qui étoit très-ardent, & qui consumoit ses papiers; il ne peut les tirer des flammes, & pour surcroît, il se brûle les deux mains: le désespoir, la douleur l'égarent; il prend un tison, & le jette, mais d'une main mal assurée, à M. de Sartines, qui n'en fut pas atteint. Il méritoit sans doute d'être puni; mais devoit-il l'être seul, & comment devoit-il l'être?........ Voici comme il le fut. M. de Sartines le fit conduire à Bicêtre, & donna les ordres les plus exprès pour qu'il y fût mis au cachot, chargé de fers, & qu'il *y fût oublié*. Il y avoit dix-sept années qu'il y gémissoit, lorsque M. Albert, devenu lieutenant de police, faisant la visite de cette maison, le trouva

dans ſon cachot, entouré de longues & lourdes chaînes; ſa barbe couvroit toute ſa poitrine; ſes ongles, longs & crochus, reſſembloient à des griffes; & ſon corps étoit couvert de haillons dégoûtans, pourris & rongés par la vermine. M. Albert agité, à ſa vue, d'horreur & de pitié, inſtruit que tel étoit ſon état depuis dix-ſept années, ordonna qu'à l'inſtant même on le mît dans une chambre, & qu'on lui donnât quelques ſecours, juſqu'à ce qu'il eût examiné ſon affaire. M. de Sartines l'a expreſſément défendu, dit Triſtan; & moi je le veux, dit M. Albert, obéiſſez.

Je ne ferai aucunes réflexions ſur ce fait; elles ſeroient étrangères à mon ſujet: je répéterai ſeulement qu'Iſidore Mûnier, devoit être puni; mais M. de Sartines............

J'ai dit que M. Albert, Lieutenant de police, avoit trouvé cet infortuné dans une de ſes viſites: ces magiſtrats

vetroient donc en faire à Bicêtre. Ce fait mérite encore quelques détails. Autrefois ils en faisoient quatre par année : ils les appeloient *tenir bureau*. Ils parcouroient les corridors & les cachots ; chaque prisonnier plaidoit sa cause, & ils accordoient la liberté à ceux contre qui on ne trouvoit pas de preuves suffisantes, & dont une assez longue captivité avoit expié les fautes : on regardoit alors comme une chose extraordinaire, que le même homme y fût enfermé pendant cinq ou six années.

M. de Sartines fut le premier, m'a-t-on dit, qui se dispensa d'entrer dans les corridors, & d'écouter les plaintes des prisonniers : son ame sensible & compatissante ne pouvoit sans doute soutenir le spectacle de leur misère. Il diminua aussi le nombre des bureaux ; il n'en tint que deux par année.

M. le Noir, son digne imitateur, alla plus loin encore ; il ne vint plus

qu'une fois tous les ans à Bicêtre. Toujours à chaque bureau on rendoit la liberté à une assez grande quantité de prisonniers : ensorte que M. de Sartines, en réduisant le nombre de ces bureaux à deux, & M. le Noir à un seul, retenoient dans les fers ceux de ces malheureux qui étoient dans le cas de sortir, trois, six ou neuf mois de trop: mais qu'importoient pour des captifs, quelques mois de plus de désespoir & de larmes ? Le premier de ces magistrats trouvoit bien plus grand d'employer ces jours de justice, qu'il déroboit aux prisonniers, à se prosterner & à s'humilier aux pieds des autels ; & le second trouvoit plus doux de les consacrer à des voluptés auxquelles son attrait pour le plaisir le portoit si impérieusement, & que l'exercice de sa charge rendoit si faciles.

Ils venoient plus rarement, ils ne voyoient pas les prisonniers, ne re-

cevoient pas leurs plaintes : le premier effet de cette négligence coupable étoit de rendre les administrateurs de la maison plus despotes, & le régime plus atroce. On a déjà appris à le connoître ; mais je l'ai annoncé, j'ai voulu ménager la sensibilité de mes lecteurs, & j'aurois craint de les affecter trop vivement, en leur présentant sous un même aspect toutes ces épouvantables horreurs. Je n'ai pu leur procurer, il est vrai, que de bien tristes distractions : le temps n'est pas arrivé, où je leur ferai éprouver enfin des émotions plus douces, & où je consolerai leur ame par des tableaux touchans de bienfaisance & de vertu. Je vais donc les ramener encore dans mon infâme cachot ; puissent-ils soutenir le spectacle que je vais y donner !

On peut se former une idée, mais bien foible, mais toujours bien au-dessous de la réalité, du despotisme

qu'on exerce envers ces prifonniers, de l'impitoyable barbarie avec laquelle on les traite. On les fouille à chaque inftant, on leur pille, on leur enlève tout ce qu'ils avoient été affez adroits pour dérober à de premières recherches ou fe procurer depuis. On leur prend tous leurs papiers ; on déchire ceux qui pourroient leur être utiles, & on garde ceux qui leur nuifent : au moindre murmure, on les frappe, on les met aux fers : toute idée en un mot de juftice & d'humanité eft bannie de ces lieux. Il eft vrai que, pour la très-grande partie, lesprifonniers qui y font enfermés font des fcélérats ou d'épouvantables libertins; mais eft-il donc permis d'être injufte & barbare, même envers eux? Et doit-on les affimiler au moins avec des hommes eftimables & malheureux, que la paffion d'un Grand ou le caprice d'une femme y confondent quelquefois ?

J'étois parvenu à cacher un très-joli petit couteau à manche d'écaille, & garni en or ; je tenois beaucoup à ce petit meuble, qui d'ailleurs étoit de prix : un soldat de garde, qui visitoit ma chambre, se l'appropria. Un autre fut moins tenté de garder pour lui ; mais il m'enleva avec plus d'indignité encore, une triste propriété qui ne m'étoit que trop légitimement acquise.

J'avois été quarante mois de suite & sans interruption au cachot à la Bastille, avec les fers aux pieds & aux mains : ma barbe, lorsque j'en sortis, avoit plus d'un pied de longueur : j'en avois conservé les poils avec soin. A Bicêtre, j'étois dévoré sans cesse par des essaims de puces ; je faisois consister ma récréation à les tuer, & j'en avois conservé les peaux : je suis persuadé que j'en avois déjà plus d'une once pesant ; on conçoit que pour cela, il falloit que

la

la quantité fût énorme. Le malheureux qui trouva ce paquet fut insensible à toutes mes instances, & me l'arracha impitoyablement. On craignoit sans doute que je n'en fisse l'usage auquel je le destinois, & que je n'inspirasse un jour à mes juges & au public une juste horreur contre mes tyrans, en montrant ces tristes témoins de ma misère.

En arrivant à Bicêtre, on m'avoit remis neuf louis, qui, les frais de ma détention pendant quatorze jours au châtelet prélevés, me restoient des dix-sept trouvés sur moi par l'exempt Desmarets à Saint-Brice, & qui m'avoient été avancés par le geolier (1). Je dépensai cet argent tant

---

(1) Il est inutile sans doute de remarquer que ce fait seul détruit l'accusation calomnieuse du *vol* chez une dame de Paris, puisqu'on ne trouva sur moi, dans un instant où j'étois loin de prévoir qu'on alloit m'arrêter, uniquement que ce qui m'avoit été remis par Grolier.

en payant le porteur des lettres dont j'ai parlé, qu'en achetant quelques livres de pain blanc ou des fruits ; mais cette somme ne me conduisit pas bien loin, d'autant mieux qu'il n'y avoit qu'une seule femme nommée la Voiron, qui eût le privilège exclusif de vendre aux prisonniers ce dont ils avoient besoin ; abus indigne acheté par cette femme des administrateurs de la maison, & dont la suite nécessaire étoit de faire payer aux prisonniers les tristes douceurs qu'ils vouloient se procurer, le double au moins de la valeur de chaque objet. Indépendamment de ce vol, il y en avoit un autre auquel il falloit encore que ces malheureux se soumissent. Cette marchande ne venoit pas leur vendre à eux-mêmes ce dont ils avoient besoin ; ils le faisoient prendre dans sa boutique par les gardiens ou veilleurs ; & ceux-ci, qui n'avoient pour tout paiement que *deux liards* par jour &

une mauvaiſe nourriture, ne regardoient comme appointemens que ce qu'ils pouvoient piller aux priſonniers ; & l'on conçoit qu'ils n'en laiſſoient échapper aucune occaſion : celle de l'achat de toutes ces miſères étoit la plus ordinaire & la plus commode ; ils s'étoient habitués à regarder ce vol comme légitime, dès que l'indigne avarice de leurs maîtres le rendoit néceſſaire.

J'avois auſſi aidé de quelques ſecours pluſieurs de mes voiſins qui n'avoient pas une obole ; ils ſe plaignoient ſans ceſſe, & j'oſe croire que ceux qui me connoiſſent ne ſeront pas ſurpris de me voir, malgré ma détreſſe, partager avec eux mes chétives reſſources. Au bout de ſept mois, ma bourſe fut totalement épuiſée, & je me trouvai ſans le ſou.

Je fus donc réduit à l'unique nourriture de la maiſon, & il fallut me ſoumettre à l'épouvantable mal-pro-

preté dont j'ai déjà donné une légère idée. Pour faire connoître jusqu'à quel point cela seul étoit pour moi un supplice, j'observerai que dans ma province on porte l'excès contraire jusqu'au ridicule : les Languedociens pourroient disputer aux Anglois leurs usages si vantés. Dès mon enfance, j'y avois été habitué, & mon premier besoin étoit la plus grande propreté dans ma nourriture : qu'on juge d'après cela de ce que je dus souffrir.

J'ai dit que les prisonniers de Bicêtre n'avoient qu'un seau, pour y mettre l'eau dont ils se servoient : deux fois la semaine on venoit le remplir : le mien n'avoit pas de couvercle, & l'on conçoit de combien d'ordures il étoit plein le quatrième jour. Nous avions de plus une cuillère & une écuelle, le tout de bois ; c'étoit là-dedans qu'il falloit boire, faire la soupe, & généralement tout ce pourquoi on peut avoir besoin d'un

vafe: fans que jamais on ait confenti à nous paffer un linge pour effuyer ces uftenfiles, qui n'étoient pas nettoyés une feule fois dans dix années entières. C'eft peu de tout cela; chacun des gardiens ou *veilleurs* à cinquante prifonniers à fervir, & pour toute rétribution *deux liards* par jour; on conçoit quelle forte de gens ce peut être; ils font prefque tous de déguenilleux mendians, dont la plupart, flétris par la juftice, ont pourri eux-mêmes dans les cachots, & font couverts de vermine ou de gale, dont on trouve fans ceffe des veftiges fur le pain qu'ils ont coupé, ou dans l'eau chaude dont ils l'arrofent. Heureux encore quand nous n'avions que ce feul dégoût à furmonter: mais très-fouvent nos veilleurs, dont les uns étoient boiteux & les autres borgnes, laiffoient tomber notre marmite, en montant l'efcalier; on les a vu alors ramaffer le bouillon, la viande ou les pois, avec la

pêle & le balay, dont ils se servoient pour enlever les ordures. Je n'ose m'appésentir sur ces horribles détails: je vois tous mes lecteurs détourner les yeux de dessus ce calice amer: & il falloit que je m'en abreuvasse tous les jours! Encore s'il eût suffi pour me rassassier; mais j'avois beau en sucer toute la lie, elle ne pouvoit suffire pour appaiser la faim qui me dévoroit. Nous avions cinq quarterons de pain par jour, & alternativement deux onces de mauvaise viande dure & sèche; une once de beure ou de fromage. Cette nourriture est bien insuffisante pour un homme dont l'estomach est aussi bon que le mien: j'étois réduit à demander & à dévorer des croutes de pain, que les veilleurs trouvoient quelquefois dans l'ordure des corridors, après les avoir balayées; elles étoient couvertes de poussière, imprégnées de crachats que je prenois à peine le tems de racler avec mes

ongles. Trop heureux encore quand je pouvois obtenir de la pitié des balayeurs qu'ils me les apportassent : non qu'il en manquât, car dans le nombre des prisonniers, il y en avoit beaucoup qui avoient quelqu'argent ; ils s'achetoient ordinairement alors du pain blanc qu'ils substituoient à celui, noir & dur, qu'on nous donnoit ; ils ne le mangeoient pas tout au moins, & ils jettoient le reste dans les corridors. Mais la Voiron, cette marchande privilégiée de la maison, faisoit ramasser les croutons tous les matins pour ses cochons ; je pouvois bien les disputer à ceux-ci, mais je n'avois pas toujours la préférence.

Il existe des témoins de ces scènes affreuses, je puis les indiquer ; ils attesteront la vérité de ces récits. Il n'est pas dans mon ame, de chercher à exciter par des impostures une froide & stérile compassion ; je ne dis que ce qu'une foule de gens ont vu ;

je le dis avec ſimplicité, afin qu'on ne puiſſe pas même m'accuſer d'avoir voulu faire des tableaux, & de chercher à en outrer & en noircir les horribles couleurs.

Eh! je n'ai pas tout dit encore. Il y avoit un autre de mes ſens auſſi douloureuſement, auſſi cruellement affecté. Mon cachot n'avoit pas huit pieds quarrés; j'étois à une pareille diſtance à-peu-près d'un canal ou aqueduc, ou venoient aboutir tous les conduits des foſſés d'aiſance; & les murs de mon cachot étoient tapiſſés de pluſieurs de ces conduits; j'avois dans ma chambre un trou qui y correſpondoit : on conçoit que le couvercle qui le bouchoit, ne pouvoit pas le faire aſſez hermétiquement pour que l'odeur n'y trouvât pas un paſſage, & je reſpirois ſans ceſſe ces exhalaiſons infectes & putrides. Pour que je les ſentiſſe mieux encore, une foule de rats énormes ſe promenoient ſouvent

dans ces conduits, & tantôt ils venoient ſoulever le couvercle, qui étoit dans ma chambre, pour ſe faire une iſſue: tantôt ils faiſoient des trous dans le plâtre: j'en ai eu juſqu'à trois dans le cachot n°. A, où j'ai paſſé pluſieurs années. Tous les rats du voiſinage s'étoient donnés, je crois, rendez-vous dans ce cachot: toutes les nuits j'en avois une cinquantaine avec moi ſous ma couverture; ils me tourmentoient & m'ôtoient totalement le repos.

Un jour que j'avois été aſſez heureux pour me raſſaſier, il me reſtoit un morceau de pain que je conſervois précieuſement pour le lendemain. Je l'avois enveloppé dans mon mouchoir, & caché dans ma poche; ces maudits rats dévorèrent & mon mouchoir & ma poche, pour m'enlever cette triſte proviſion. Une des peines les plus inſupportables que me cauſoit le dénuement abſolu de tout, étoit la privation du tabac: on ſait combien

ce beſoin eſt impérieux, pour ceux qui ont le malheur de le connoître. Toute ma reſſource étoit d'en recevoir quelquefois une priſe de nos ſales veilleurs : mais je n'oſois m'en raſſaſſier ; ce plaiſir, en durant trop peu, n'eût fait qu'aigrir mon beſoin ; je la mettois alors dans ma boëte, pour qu'elle en conſervât l'odeur, & toute mon occupation étoit de la flairer. Je n'avois plus qu'un ſens que j'aurois pu ſatisfaire, & j'en étois réduit à le tromper.

Sans compter les puces, les rats, MM. Le Noir & de Sartines, j'avois encore bien d'autres ennemis à combattre : les plus cruels étoient l'humidité & le froid. Dès que le tems devenoit pluvieux, ou en hiver dans les momens de dégel, l'eau découloit de toutes parts dans mon cachot ; j'étois accablé de rhumatismes. Les douleurs effroyables qu'ils me cauſoient étoient ſi vives, que j'étois

quelquefois des ſemaines entières ſans me lever: le veilleur ne me donnoit pas de bouillon alors, parce que je n'approchois pas mon écuelle du guichet; il jetoit mon pain ſur ma couverture, & je reſtois en proie à mes douleurs.

Ce fut bien pis quand le froid vint m'expoſer à de nouveaux tourmens. La fenêtre de mon cachot, armée d'une forte grille de fer, donnoit ſur le corridor, dont la muraille étoit percée préciſément en face de ma fenêtre à la hauteur de dix pieds. C'eſt uniquement par ce trou, qui étoit pareillement garni de barres de fer, que je recevois un peu d'air & de jour dans mon cachot; mais auſſi je recevois par ce moyen le vent, la neige & la pluie qui venoient s'y engouffrer, ſans que je puſſe m'en garantir. Je n'avois ni feu, ni lumière, & je l'ai dit, mon unique vêtement conſiſtoit en un mauvais bonnet, un

gilet sans manches, un habit, le tour de bure; des sabots & des bas troués qui ne me venoient qu'à mi-jambe. Il geloit dans mon cachot, comme au milieu de la campagne, & toujours, pendant l'hiver, j'étois obligé de casser, avec mon sabot, la glace de mon seau, & d'en mettre dans ma bouche afin de me désaltérer. Pour me mettre à l'abri du froid, qui pendant un de ces hivers, devint excessif; je n'eus d'autre ressource que de boucher ma fenêtre : ce fut bien pis, L'odeur infecte & méphitique des égouts, des canaux dont j'étois environné, m'étouffoit: cet air fixe se condensoit bientôt, & me causoit dans les yeux, dans la bouche & dans les poumons d'horribles cuisons, qui m'annonçoient combien ces parties étoient douloureusement affectées : je ne le sentis que trop, bientôt après. Depuis trente huit mois que j'étois dans cet affreux cachot, j'étois en proie à la

faim, à l'humidité, au froid, à des rhumatifmes cruels & à mon défefpoir; je les avois fupportés, j'y réfiftois même : je fuccombai à ce nouveau tourment.

L'odeur infecte que j'afpirois, étoit un compofé de tout ce qu'il y a de plus horrible : le conduit qui traverfoit mon cachot étoit précifément celui de l'infirmerie des fcorbutiques : on y jetoit toutes leurs faletés. Il étoit impoffible que les parties volatiles des excrémens, des emplâtres de ces malheureux n'affectaffent pas mes poumons; je finis par en éprouver l'effet; il fut épouvantable.

Que ceux dont les organes trop délicats ou l'ame trop flexible ne peuvent fe fixer fur ces affreux tableaux, détournent les yeux de celui que je vais tracer; j'en préviens mes lecteurs, il fera terrible.

Le fcorbut, dont j'étois attaqué, fe déclara par une laffitude dans tous

mes membres, & des douleurs insupportables qui m'empêchoient également de rester debout & de m'asseoir. En moins de dix jours, mes jambes, mes cuisses étoient prodigieusement enflées; tout le bas de mon corps depuis les reins étoit absolument noir; mes gencives se gonflèrent, mes dents s'ébranloient, & ne me permettoient plus de broyer mon pain. Déjà il ne m'étoit plus possible de me traîner près du guichet pour donner au veilleur mon écuelle; on ne me donnoit plus de soupe: depuis trois jours je n'avois pris aucune nourriture; j'étois étendu sur mon lit, sans forces, sans mouvemens, & presque sans connoissance; on me laissoit dans cet horrible état, on n'avoit pas même daigné y faire la plus légère attention.........

Quelques-uns de mes voisins voulurent me parler, je ne pouvois pas leur répondre; ils me crurent mort:

ils appelèrent ; on vint, j'étois expirant. Le chirurgien me fit mettre ſur un brancart, & porter à l'infirmerie.

Me voilà donc encore ſur un nouveau théâtre : celui-ci fait horreur. La ſalle dans laquelle on me mit, ſe nomme, je crois, l'infirmerie de Saint-Roch ; rien ne peut égaler l'affreuſe mal-propreté qui règne dans ce lieu, que la dureté, l'inſenſibilité qu'y éprouvent les malheureux qu'on y traîne : hélas ! c'eſt pour abréger ſans doute leurs maux & non pour les guérir, qu'on les y envoie.

A une des extrémités de cette ſalle, ſont les vénériens : ce ne ſont pas ſeulement ceux de Bicêtre ; il y en a de toutes les priſons. Le reſte de la ſalle eſt occupé par les ſcorbutiques : lorſque le nombre en eſt conſidérable, & il l'eſt toujours, on met les lits près l'un de l'autre, on poſe les matelas en travers, & on entaſſe les

malades les uns ſur les autres : l'un expire à droite, celui qui eſt à gauche eſt déjà mort ; & c'eſt ſur ce ſpectacle que le malade promène ſans ceſſe ſes yeux & ſa douleur.

C'eſt là peut-être le moindre des inconvéniens. Il eſt difficile que des draps qui ont ſervi au traitement d'un ſcorbutique, puiſſent jamais devenir propres & blancs : on les laiſſe ſous lui pendant tout le tems que dure ce même traitement, quelquefois cela paſſe ſix mois : ce qui m'eſt arrivé à moi-même. Pendant tout ce tems, les draps s'imprègnent de ſtyrax, de la ſueur du malade, & de la ſubſtance de ſon mal. Ils ne ſont bientôt plus qu'un fumier infect & dégoûtant ; & dans cet état, on a l'atrocité de les faire ſervir pour un autre ! On les paſſe dans de l'eau, il eſt vrai, ou ſi l'on veut, dans de la mauvaiſe leſcive ; mais ces draps ainſi pourris ſeroient bientôt déchirés, ſi on ne les lavoit

avec beaucoup de ménagemens ; & il importe de les user le moins possible. D'ailleurs, après un premier traitement, imprégnés comme je l'ai dit, de styrax & d'onguens, ils sont à peu près comme une emplâtre ; & on a soin de ne pas trop délayer cette graisse, qui leur donne plus de corps. C'est dans cet état qu'on les sert au malheureux qui va pendant plusieurs mois les imbiber de ses larmes.

Venons aux infirmiers maintenant ; les très-économes administrateurs de Bicêtre se gardent bien de prendre, pour en faire les fonctions, des étrangers qu'il faudroit payer : n'ont-ils pas dans les salles de force, par exemple, une foule d'hommes vigoureux qui, échappés du gibet ou de la roue, sont trop heureux encore de n'être soumis qu'à garder & à soigner des malades. C'est ordinairement les prisonniers de cette classe

qu'on charge de ces fonctions à Bicêtre : quels ſoins, quelle compaſſion attendre de pareils êtres ? On en met deux dans chaque ſalle d'infirmerie. Leur paiement eſt une double portion de pain & de viande, & enſuite tout ce qu'ils peuvent voler à leurs malades, c'eſt-à-dire, tout ce que ceux-ci poſsèdent : ils s'approprient tout. Je n'avois qu'un mauvais mouchoir & une tabatière ; ils ne purent dès-lors me prendre que cela, mais auſſi ils me traitèrent en conſéquence ; car le plus ou moins de dureté & de barbarie qu'ils montrent envers un malade, eſt proportionné au gain qu'ils font avec lui. Leurs égards toutefois ne peuvent ſe porter en aucun cas juſqu'à faire ſon lit ; pendant ſix mois entiers que j'ai paſſés à l'infirmerie, je ne leur en ai pas vu toucher un ſeul.

Mes infirmiers, mécontens de ma dépouille, me donnèrent les draps les

plus ſales, & me placèrent entre les deux ſcorbutiques les plus dégoûtans. Tous deux étoient eſtropiés, impotens; & tous deux étoient des ſcélérats. L'un nommé Langlet, condamné par arrêt à un banniſſement perpétuel, étoit cependant reſté dans Paris: il fut ſe vendre lui-même pour dix-huit francs à un exempt de police, & fut conduit à Bicêtre.

Ce fait paroît incroyable; je puis le prouver. En général, je ne me permets, comme on peut le remarquer, aucunes réflexions. Ceux qui liſent de ſemblables détails, ne peuvent guère conſulter que leur cœur; & ſans doute, ils n'ont pas beſoin d'impreſſions étrangères.

Quelle foule d'idées épouvantables vinrent m'accabler pendant la première nuit que je paſſai ſur cet infâme grabat! Mon unique eſpoir étoit que la mort viendroit enfin mettre un terme à tant de maux; mais je ne la

voyois s'approcher qu'à pas lents ; hélas ! & je me trompois encore.

Ce ne fut que le lendemain que je vis le chirurgien-major : après m'avoir examiné, il me dit : " mon ami, je vais vous couper toutes les chairs baveuses qui vous couvrent les dents ". Après avoir déployé tous ses instrumens, il me fit vingt scarifications dans la bouche ; puis, avec des ciseaux, il me tira ou coupa plus d'une once de chairs noires qui couvroient les dents & les gencives : il fut forcé, pendant mon traitement, de répéter cette cruelle opération chaque quinze jours ; lorsqu'il la faisoit, le sang couloit de toutes les parties de ma bouche, & arrosoit mon visage & mon corps.

On me mit ensuite ce qu'on appeloit là des *embrocs*. Ce sont des emplâtres de styrax. Deux fois par semaine les infirmiers traînent, auprès de chaque lit, un grand vase de cuivre, dans lequel ils ont fait fondre soixante à

quatre-vingt livres de cet onguent. Ils en imbibent quatre grandes feuilles de papier gris, dont ils enveloppent ensuite les jambes & les cuisses du malade: plus ce styrax est chaud, plus il pénètre à travers les pores, & dissoud mieux le sang coagulé dans les veines du scorbutique. Très-souvent les infirmiers instruits de cela, abusent de la permission qu'on leur donne d'administrer ce remède un peu chaud, & brûlent le malheureux qu'on les charge de guérir.

Il y avoit moins de six semaines que j'étois sur ce lit de douleurs, entouré des deux scélérats avec lesquels on m'avoit placé, & déjà mes draps étoient pourris; on me les a laissés six mois entiers! jamais on n'a pensé même à essuyer les ordures, que mes compagnons ou moi y répandions sans cesse; souvent nous n'avions pas la force ou le courage de cracher sur le plancher: le sang qui couloit de nos gencives; le pus de nos plaies

venoient s'y mêler, & tout cela tomboit sur la partie du drap, dont il falloit se servir pour s'essuyer le visage, la bouche, & trop souvent les yeux toujours remplis de larmes. On ne nous donnoit aucun linge; mes infirmiers m'avoient pris mon unique mouchoir. Toujours & pour tous les usages, il falloit donc avoir recours au même drap: il étoit aussi notre unique nappe; on nous jetoit dessus sans pitié le pain, la viande & tous les détestables alimens, dont nous étions réduits à manger.

Et les monstres qui présidoient, qui dirigeoient cet affreux régime, étoient des hommes; ils avoient non une ame, sans doute, mais du sang dans les veines!... Hâtons-nous, j'ai beaucoup à dire encore; mes forces s'épuisent, bientôt je succomberois au tourment de raconter ces horreurs: & mon infortuné client les a supportées cependant!

Je viens de céder à un élan de mon ame qui se révolte au souvenir seul des administrateurs de cette maison; je me trompois peut-être, une idée me presse, & je dois la dire. N'auroient-ils pas dans leur code secret, des loix particulières qui feroient un devoir de ces atrocités : les tyrans qui les ont dictées ont cru, sans doute, obéir à leur conscience, qui leur défendoit d'assassiner ; & ne pouvant plonger un couteau dans les entrailles des malheureux qui, comme moi, leur étoient soumis; ils ont préféré épuiser en eux la nature, les entourer de la douleur & de la mort. Leur calcul n'étoit que trop exact: il n'y avoit pas de jour qu'il n'en pérît plus de cinq ou six.

Il étoit impossible qu'au milieu de cette fange dans laquelle je croupissois, la vermine ne vînt pas aussi accroître mon supplice ; elle me dévoroit presque toutes les parties du corps, & je finis par en être rongé.

Tel fut mon état pendant tout le tems que la violence de mes maux me retenoit ſur mon lit; il devint, s'il eſt poſſible, plus affreux quand la douleur devenue moins forte, me permit de ſoulever ma tête, & de promener mes regards ſur tout ce qui m'environnoit.

Une des choſes qui me frappèrent le plus, parce qu'il étoit difficile que rien m'indignât davantage, fut la ſcélérateſſe de l'homme chargé de la police des infirmeries; il ſe nommoit d'Hautain. Cet homme étoit ſtipendié par la maiſon; il avoit cinquante écus de gage. Certainement l'imagination la plus active inventeroit à peine toutes les horreurs que je viens de rapporter, & celles que j'ai à citer encore; c'étoit cet homme qui les commettoit; elles ſont toutes ſon crime. Il voloit aux priſonniers très-régulièrement tout ce que les infirmiers avoient oublié, en les dépouil-

ſant; il leur voloit une partie du bois qu'on donnoit pour le chauffage de ſa ſalle; il leur voloit, & ceci eſt plus atroce encore, une partie de leur pain. On en donnoit un, de quatre livres, pour quatre malades tous les jours: d'Hautain en faiſoit cinq parts, il s'en approprioit une; en ſorte que ſur cent livres de pain, que l'on diſtribuoit à-peu-près journellement dans chaque ſalle d'infirmerie, il en prenoit vingt. On s'explique des ſcélérateſſes; mais celles de ce genre ſont difficiles à concevoir. Qui pourra ſe promettre de trouver en lui-même aſſez de courage pour ſoutenir l'idée de celle que je vais rapporter: car c'en eſt une, ſans doute, c'eſt un crime, qu'une horrible mal-propreté qui peut cauſer la mort, & qui transforme en poiſon le breuvage que l'on donne pour rappeler à la vie. De quel nom appellera-t-on ce que je vais

raconter ? Il y a deux faits ; je commence par le moins atroce.

En entrant dans l'infirmerie à droite, il y a une petite chambre qui a dix pieds de longueur environ sur huit de largeur. On trouve derrière la porte un grand baquet, qui a la forme à-peu-près d'une baignoire ; tous les matins on y jette cinq à six seaux de tisanne pour tous les malades de la salle, auprès de ce baquet il y a une fontaine de cuivre, & à côté une grande table : c'est sur cette table que l'on fait les emplâtres ; c'est près de ce baquet que tous les malades viennent savonner & laver leurs bas, leurs mouchoirs & tous les linges sales & dégoûtans, dont ils se sont servis dans leur traitement. La table & la fontaine sont tout près du baquet qu'ils dominent de plus d'un pied, & qui devient nécessairement alors, & plus encore par l'extrême insouciance

de ceux qui en approchent, le réceptacle de toutes les ordures que produisent & le blanchissage & les onguens. Il y a plus: très-souvent la fontaine est vuide; alors ceux qui viennent faire leur lescive, prennent la tisanne pour suppléer à l'eau qui leur manque: & pour cela ils se servent d'une cruche dans laquelle boivent les malades; quand ceux-ci en ont besoin, ils la trouvent pleine de l'écume du savon & de saletés de toute espèce: ils sont obligés de s'en servir dans cet état, & ce qui est plus révoltant, ils sont obligés de s'en servir tous: c'est le seul vase qu'on donne pour une centaine de malades, qui presque tous ont les gencives pourries, la bouche pleine de chancres, d'ulcères, de plaies de toutes les espèces. Le convalescent, le malade & le moribond boivent tous dans cette même cruche, l'un après l'autre; quand un d'eux a pris plus de tisanne qu'il ne

peut en avaler, il rejette le reſte dans le baquet, ou le paſſe à ſon camarade, qui eſt forcé de le boire.

Je voulus faire quelques obſervations à d'Hautain ; je lui dis qu'il en coûteroit moins de 12 liv. pour faire les légers changemens néceſſaires pour éviter aux malades ces dégoûtantes & dangereuſes mal-propretés ; il me répondit, avec une inſolente dureté, que j'étois bien délicat.

Encore un article, & nous nous empreſſerons de fuir cet infâme ſéjour.

Chaque ſemaine on purge tous les ſcorbutiques enſemble : voici comme ſe fait cette opération. A la pointe du jour, les infirmiers apportent des cruches pleines de médecine ; l'un d'eux tient le gobelet que l'autre remplit, près du lit de chaque malade : on conçoit bien qu'on n'eut jamais l'idée de le rincer. Ce ſeroit peu ſi on n'avoit à reprocher que cela. Mais

très-souvent ces malheureux n'ont pas le courage de boire ce calice en son entier, & laissent dans le vase une partie de leur boisson : d'autres, cédant à un sentiment de dégoût que l'amertume du breuvage, ou plutôt le spectacle dont ils sont témoins, leur inspirent, rejettent dans le verre une partie du breuvage que, comptant trop sur leurs forces, ils avoient cru pouvoir avaler, & qui n'a fait que laver les plaies de leurs bouches saignantes & pourries : eh bien! on a l'atroce barbarie de faire boire ce reste au malade qui se trouve à côté, & qui vient d'être témoin des préparatifs de ce supplice (1) ! Son cœur se soulève, tous ses sens se révoltent & se bouleversent ; il détourne la tête avec

(1) J'ignore si ces horreurs se pratiquent encore à Bicêtre ; mais je le jure, je n'ai pas dit un mot qui ne rapportât exactement ce qui s'y faisoit il y a moins de huit ans ; & dont j'ai été le témoin & la victime.

horreur de ce breuvage; il invoque la pitié, l'humanité; on lui répond (1): *que les médecines sont chères, & qu'on ne doit rien en jeter :* on emploie, s'il le faut, la violence, & on lui fait avaler la mort.

Arrêtons-nous; j'ai beaucoup à dire encore, mais mon courage m'abandonne; il faut suspendre mes récits. Ecoutons bien plutôt, pour soulager un moment notre ame, l'indignation qui nous presse & nous commande. Voilà donc le sort que m'avoient réservé mes féroces oppresseurs : ont-ils amassé sur ma tête assez de tourmens? leur rage est-elle enfin assouvie? & moi, ai-je acquis assez le droit de les abhorrer, de les poursuivre, & d'en tirer vengeance? Je les en préviens, elle sera terrible; & dans mon cœur, elle devient une vertu. Il est

(1) C'est à moi-même qu'on a tenu cet odieux propos.

tems que le public apprenne à connoître ces idoles qu'il a si lâchement encensées : il est tems que le voile qui les couvroit tombe enfin ; & c'est à moi qu'il convient de l'arracher. Toutes leurs journées, toutes leurs nuits ont été marquées par des crimes; je les dévoilerai. Mon agitation, mes transports ne peuvent être vains; oui, je le sens à ma fureur. Ce sont des éclairs qui promettent, qui devancent la foudre.

Mais que dis-je ? qu'ai-je besoin de chercher, dans les actions de leur vie, d'autres forfaits pour en faire des objets d'horreur, pour les dévouer à l'exécration des hommes & à la sévérité des loix ? Leurs crimes envers moi ne surpassent-ils pas tous les crimes, tous les forfaits ? & de quoi ne sont pas capables ceux qui ont pu les commettre ? Qu'on se rappelle tout ce que j'ai souffert, qu'on réfléchisse que pendant trente-cinq années entières mes persécuteurs ont

fait sans cesse de mes sens, de ma raison, de mon esprit & de mon cœur autant d'instrumens des plus affreux supplices : qu'on observe que l'histoire ne nous fournit aucun exemple d'un homme si long-tems & si cruellement tourmenté. Oui, l'histoire, dans la liste nombreuse de vices, de malheurs & de crimes qu'elle a tracée, ne nous présente rien peut-être d'aussi atroce que la lente & froide cruauté de mes ennemis ; d'aussi déplorable que mes longues infortunes. Job a moins souffert que moi ; Job, dont la fable touchante ne paroît à bien des personnes qu'une parabole ingénieuse qui a pour but de nous apprendre comment il faudroit supporter les événemens heureux ou malheureux de la vie ; que tous les autres au moins avouent être embellie, exagérée, pour rendre sans doute plus pressante & plus forte l'instruction qu'elle nous fournit : Job enfin, qui, dans tous

les cas, étoit l'inſtrument du Dieu qui nous éclairoit, & à qui le divin conſolateur avoit donné des forces, des facultés nouvelles pour endurer ſes maux avec courage, pour puiſer même le bonheur dans l'infortune; & moi, je n'avois, pour ſupporter la mienne, qu'une ame foible & ſenſible; tout me livroit à mon déſeſpoir, tout m'en accabloit.

Quel avoit donc été mon crime? à l'âge de vingt-trois ans, égaré par un accès d'ambition qui n'étoit que ridicule, je déplus à la marquiſe de Pompadour, je l'offenſai ſi l'on veut; & c'eſt accorder beaucoup. A quarante ans, épuiſé par dix-ſept années de captivité & de larmes; cruellement perſécuté, lâchement abuſé par M. de Sartines; je lui écrivis avec le courage, l'indignation de l'innocence que l'on perſécute. Et le Noir devint enſuite l'ami de M. de Sartines.....

Fin du ſecond volume.

LE DESPOTISME DÉVOILÉ,

OU

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE.

TOME TROISIEME.

LE DESPOTISME DÉVOILÉ,

OU

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE,

Détenu pendant trente-cinq ans dans diverses prisons d'État ;

Rédigés sur les pièces originales ;

PAR M. THIERY, Avocat, Membre de plusieurs Académies.

DÉDIÉS A M. DE LA FAYETTE

Mortels, respectez Rome ; elle n'est plus aux fers.
Mort de César, acte I, scène première.

A PARIS,

Imprimé aux frais de M. DE LATUDE;

Se vend chez lui, rue Betizy, n°. 1, au coin de celle de la Monnoie.

Et chez LEJAY, fils, libraire, rue de l'Echelle.

1790.

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE,

ANCIEN INGÉNIEUR,

PRISONNIER pendant trente-cinq années à la Bastille & à Vincennes, sous le nom de DAURY; *à Charenton, sous celui de* DANGER; *& à Bicêtre, sous celui de* JEDOR.

BIEN des personnes auront accusé de lâcheté, la constance avec laquelle j'ai supporté tant de tourmens, & dévoré tant d'outrages. J'aurois beaucoup à leur répondre, je ne dirai qu'un mot. J'étois accusé d'un crime, d'une bassesse; mes parens, mes amis, mes connoissances s'étoient habitués à me

croire coupable; devois-je justifier; confirmer ces soupçons? devois-je mourir sans avoir confondu mes ennemis? devois-je mourir sans être vengé? non, il falloit que je survécusse à mon supplice. Et je veux bien ne parler ici que le langage de ceux à qui j'adresse cette réponse; je devenois vraiment criminel, si j'avois succombé aux pressantes & continuelles impulsions qui me portoient à abréger ma misère. Le dirai-je, l'espoir de triompher un jour de mes ennemis; l'espoir de jouir du bonheur de les voir, non persécutés, ils nepourroient pas l'être, mais punis, mais expiant leurs forfaits, a toujours soutenu mon courage; jamais peut-être il ne s'est éteint un seul instant dans mon cœur. En entrant à Bicêtre, voulant substituer un autre nom au mien, que je craignois de souiller en l'y portant; j'ai pris, par cette raison, celui de *Jedor*; faisant allusion à celui d'un chien, placé

au-deſſus de la citadelle d'une de nos villes, tenant entre ſes pattes un os, avec ces mots: " je me repoſe en » rongeant mon os, en attendant le » jour où je mordrai celui qui m'a » mordu „. Ce nom me rappeloit ſans ceſſe ma ſituation; & chaque fois que je le prononçois ou que je l'entendois prononcer, le grincement de mes dents, le ſerrement de mon ame m'apprenoient que je n'attendois que le jour & l'occaſion qui me conduiroient à la vengeance. Un ſentiment ſecret paroiſſoit m'apprendre que ſi, depuis tant de ſiècles, des adminiſtrateurs audacieux & corrompus; habitués à braver le peuple qu'ils mépriſoient; joignant l'abus de la puiſſance à l'activité de l'intérêt, oſoient élever leur autorité ſur les débris du trône & ſur la confuſion de tous les pouvoirs, proſtituoient inſolemment l'honneur de l'état, ſes richeſſes & la ſubſtance du pauvre, à leurs ſcandaleux

plaiſirs ; ou les employoient à acheter le mépris & les baſſeſſes d'une foule de courtiſans, occupés à les flatter & à corrompre leur maître : il arriveroit tôt ou tard l'inſtant où ce peuple ſe réveilleroit enfin, au bruit & à la peſanteur de ſes chaînes ; que je jouirois de l'époque glorieuſe à laquelle, honteux de ſon aviliſſement, il apprendroit lui-même à ces deſpotes inſolens, qu'il n'eſt pas fait pour obéir, & qu'à lui ſeul appartient le droit de commander ; que la nature qui l'a fait libre, ne lui a point créé de chef ; & qu'il ne doit connoître pour tel que la loi qu'il ſe donne, & l'homme qu'il charge de la faire exécuter.

Victime trop célèbre & trop malheureuſe du deſpotiſme des grands, de l'oppreſſion des miniſtres ; quel bonheur ! quel triomphe pour moi ! de voir enfin les miniſtres & les grands, redevenus ce qu'ils n'auroient dû jamais ceſſer d'être ; des hommes

& des citoyens; les agens d'une société d'hommes & de citoyens qui daigne leur confier le ſoin de veiller à l'exécution de ſes loix, & de ſoulager le chef qu'elle s'eſt donné, en l'aidant à porter ce glorieux fardeau.

Mais je cède trop au plaiſir de m'arrêter à ces brillantes images: j'oublie que j'ai à parler encore de deſpotes & de tyrans, & qu'il faut que je ramène mes lecteurs dans l'horrible repaire, d'où je me ſuis vu forcé de les faire ſortir un moment pour reprendre de nouvelles forces.

On ſe rappelle qu'on m'y a laiſſé étendu ſur un lit infect; couvert, entouré de fange, comprimé entre deux ſcélérats dont les corps pourris & corrompus exhaloient la contagion de la mort, rongé par des inſectes; tant de maux, augmentés encore par les chaleurs de l'été, qui rendoient tous ces venins plus actifs; & pour comble d'horreur, en proie à tout ce

que la dégoûtante mal-propreté de mes gardiens, leur froide & insultante barbarie peuvent rassembler de plus cruel. Qui n'eût pensé en me voyant, pendant cinq mois entiers, dans cet état affreux, ne pouvant même jouir de la triste faculté de mouvoir mon corps; qui n'eût pensé, dis-je, que ce fumier infâme devoit enfin devenir mon tombeau. Le chirurgien-major ne put me cacher sa surprise quand il me vit survivre à tant de morts.

Au bout de cinq mois, on essaya de me tirer pour la première fois de mon lit: on m'ôta les embrocs, & je fus débarrassé de cette masse de papiers, d'onguens & de linges qui les enveloppoient; mais ce fut bien pis alors: je me crus absolument estropié. L'âcreté des humeurs scorbutiques avoit si violemment attaqué mes nerfs, que tous les tendons de mes jarets étoient raccourcis; je ten-

tai envain de me ſoutenir; il ne me fut pas poſſible : on me donna des béquilles, à l'aide deſquelles j'eſſayai peu à peu de me tenir debout. Quand après cela, je voulus penſer à me vêtir, je ne trouvai plus de culotte; les infirmiers ſans doute me les avoient priſes: on ôta devant moi au cadavre d'un malheureux qui venoit d'expirer, une paire de caleçons pourris, dont on me força de me ſervir.

Quelques ſemaines d'exercice & de promenade autour de mon lit, à l'aide de mes béquilles, ſuffirent pour faire circuler toutes les humeurs âcres qui s'étoient fixées dans mes jambes; & bientôt il me fut poſſible de me tenir droit & de marcher. Je demandai alors avec inſtances ma ſortie de l'infirmerie; deux gardes vinrent me chercher: je m'attendois à être reconduit dans mon cachot; quel fut mon étonnement de me voir placé dans une chambre moins mal-ſaine, mieux

éclairée, plus propre, & d'où je pouvois voir la campagne & tous ceux qui entroient par la cour royale. Faut-il attribuer cette faveur à la méprife de mes gardiens ; ou feroit-il poffible qu'un refte d'humanité ait pu les animer encore ?

Un autre avantage bien précieux dont je jouis dans ce nouveau logement, c'eft que j'y étois un peu moins mal avoifiné que dans l'autre ; & je pouvois plus facilement voir les prifonniers & leur parler. Nous établîmes entre nous une forte de petite liaifon. Nous nous rendions mutuellement quelques fervices : j'écrivois des lettres aux uns, je compofois des placets pour les autres ; & lorfque leurs parens ou amis leur envoyoient quelques fecours, ils m'en faifoient part. Je recevois d'eux tantôt un peu de tabac, tantôt un morceau de viande, ou du pain moins dur & moins amer que celui qu'on nous forçoit de

manger. Cet état commençoit à devenir trop paiſible & trop doux ; je n'étois pas deſtiné encore à de ſi vives jouiſſances.

Tous les jours il vient à Bicêtre une foule de curieux auxquels on fait voir la maiſon : dans ce nombre, il y en a quelquefois que la compaſſion, la charité ſeules y conduiſent. Ils conſolent les priſonniers, ils les ſoulagent, ils les ſecourent : ſouvent ce ſont des gens en crédit ; ils acceptent alors les placets de ces malheureux ; & plus d'une fois on en a vu ſolliciter près des miniſtres, & obtenir leur liberté.

Réſolu à employer encore cette voie, je tins mon placet tout prêt, je n'attendois plus que l'arrivée de quelqu'un dont l'extérieur m'annonçât de la puiſſance & de la bonté. Je crus rencontrer tout ce que je pouvois déſirer, à la vue d'une jeune dame qu'on nous dit être une princeſſe de la maiſon de Bouillon, & que pluſieurs officiers

de la maiſon entouroient avec des marques de reſpect, en lui montrant toutes ſes triſtes curioſités.

Je vis beaucoup de priſonniers lui jeter des placets, à meſure qu'elle paſſoit ſous leurs fenêtres; je fis tomber celui que j'avois préparé, lorſque je la vis ſous la mienne. Malheureuſement le ſieur Leleu, contrôleur de la maiſon, qui le vit tomber, le ramaſſa, & le mit dans ſa poche.

C'étoit un crime pour moi d'oſer me plaindre; mon placet ne contenoit que des détails vagues ſur ma misère; je n'attaquois, je ne nommois perſonne; mais n'importe, je me plaignois, & je fus traité en criminel. Deux jours après, un ſergent & quatre gardes vinrent me prendre & me conduiſirent dans un cachot, plus affreux encore que tous ceux que j'avois déjà ſi long-tems habités.

Il ſemble qu'il y avoit une furie infernale acharnée à me perdre, &

qui planant ſans ceſſe ſur ma tête, n'étoit occupée qu'à y ſecouer ſon flambeau.

Je me retrouvai bientôt en proie à toutes les anciennes horreurs dont j'étois, depuis quelques ſemaines, un peu délivré. Je ne vis plus autour de moi que des ſcélérats; je ne fus plus entouré que du crime, je n'entendois plus que ſon langage: on frémiroit ſi je rapportois quelques traits de ces horribles converſations. J'aurois bien voulu pouvoir diſtraire & occuper mon eſprit, mais je n'avois pas une obole pour acheter une feuille de papier; je me vis réduit pour m'en procurer, ainſi que de l'encre & une plume, à vendre mon pain noir, & à diſputer encore aux cochons de la Voiron, quelques croutes de pain qu'on me ramaſſoit dans les balayures, pour l'y ſubſtituer & pouvoir vivre.

Un événement heureux apporta, peu de tems après, un léger adou-

ciſſement dans le ſort de tous les priſonniers, & fut pour moi le préſage des jours du bonheur. Madame Necker vint à Bicêtre : cette femme reſpectable n'a beſoin ni de ſon rang ni de ſon nom pour obtenir des hommages ; par-tout la bienfaiſance, la vertu l'accompagnent, & par-tout les bénédictions du pauvre étoufferont les cris inſenſés de la malignité, & la conſolent des efforts de l'envie. Ce ne pouvoit être une vaine & froide curioſité qui la conduiſoit dans ce lieu de déſolation ; les larmes qu'elle verſe ſur l'infortune ſont rarement ſtériles : ne pouvant ſatisfaire tous nos beſoins, elle s'occupa au moins de celui qui nous preſſoit, qui nous tourmentoit le plus. Prévenue par les priſonniers, qu'on ne leur fourniſſoit pas même aſſez de pain pour ſuffire à leur nourriture, elle fit à l'inſtant une fondation, dont l'objet étoit, qu'à l'avenir ils en reçuſſent un quarteron de plus

par jour. C'eſt à ſa généreuſe ſenſibilité, que l'on doit de ne plus entendre dans Bicêtre, depuis ce moment, les cris & les heurlemens de la faim.

J'ai dû dans la ſuite, à cette vénérable protectrice, ma liberté & ma vie ; je rapporterai ce qu'elle a fait pour moi, ce que ma reſpectueuſe reconnoiſſance m'inſpire pour elle : combien je dois être fier de ſes bienfaits ! Je ne parle à ce moment que de celui dont je partageai le fruit avec tous mes malheureux compagnons ; elle ne me diſtingua pas d'eux alors : mais c'eſt du jour qu'elle vint nous conſoler par ſa préſence, que le ſort parut ceſſer de me pourſuivre : eh ! qui mieux qu'elle, pouvoit le fixer enfin & me le rendre favorable ! Qui mieux qu'elle, pouvoit ranimer les forces du génie titulaire qui paroiſſoit depuis ma naiſſance combattre pour moi, mais qui avoit été ſi ſouvent & ſi long-tems vaincu par ſon redoutable

adverſaire. Cependant je me reſſentis encore plus d'une fois des coups qu'ils ſe portoient, & ſi je fixe à cette époque l'inſtant où ſe préparoient les changemens qui devoient un jour aſſurer mon bonheur; je ne les connoiſſois pas, je n'en jouiſſois pas alors; j'avois à dévorer encore un des tourmens que j'avois déjà endurés; mais qui n'avoit été ni auſſi cruel, ni auſſi dangereux.

Après avoir ſupporté, vaincu tant d'ennemis qui s'étoient réunis pour m'accabler, je faillis devenir la proie de la vermine & ſuccomber à la douleur qu'elle me cauſa. L'obſcurité de mon cachot, la foibleſſe de ma vue uſée par les larmes, ne me permirent pas de me délivrer, dans les commencemens, de la foule de poux qui vinrent encore une fois me ronger; bientôt j'en fus couvert, & tout mon corps devint leur pâture. Les démangeaiſons affreuſes qu'ils me cauſoient, la rage

que j'éprouvois de ne pouvoir les détruire & les vaincre, me portèrent à me gratter avec tant de violence, que je me déchirai le corps ; quelquefois, à la ſuite d'un de ces accès, je trouvois mes ongles, mes doigts enſanglantés. Il ſe forma enſuite des croutes dans ces parties ; mes jambes, mes cuiſſes en étoient couvertes : les poux finirent par ſe loger ſous ces croutes ; & là, hors de toute atteinte, ils mordoient, ils rongeoient la chair vive ; j'éprouvai des douleurs inexprimables. Bientôt ils pullulèrent tellement, que mon corps entier en fut couvert ; je ne goûtois plus de repos ; j'étois devenu abſolument la pâture de cette dégoûtante vermine : quel ſupplice, grand Dieu ! quelle mort épouvantable !

Telle étoit mon affreuſe ſituation, lorſque le 15 ſeptembre 1781, ſur les ſix heures du ſoir, je m'entendis appeler par tous mes camarades voiſins

de mon cachot : « Père Jedor, me crièrent-ils, ſuivant la dénomination affectueuſe qu'ils m'avoient donnée, voilà M. le préſident de Gourgue qui eſt dans la cour royale ; grande, excellente nouvelle » ! Je demandai ce qu'ils entendoient par-là ; ils m'apprirent que ce magiſtrat, juſte, humain, ſenſible, venoit quelquefois voir les priſonniers, & jamais ſans en délivrer quelques-uns. Ils s'offrirent à l'appeler pour m'obtenir un moment d'audience, il les entendit ; & d'après leurs indications, il ſe plaça à l'ouverture de mon cachot, par laquelle entroient quelques foibles rayons de lumière : il me parla avec bonté, il m'encouragea par une foule de queſtions, à lui faire le récit de mes infortunes : je lui répondis avec confiance ; mais je vis bien que je ne pouvois détruire ſes ſoupçons. L'excès même des maux que j'ai ſoufferts, & de l'audace de mes ennemis a toujours été

leur

leur défenſe : parce que toujours on s'eſt refuſé à croire qu'il y eût des hommes aſſez lâches pour oſer tenir une conduite auſſi atroce ; logique affreuſe, trop excuſable peut-être, mais qui aſſureroit cependant l'impunité des grands ſcélérats.

M. le préſident de Gourgue, après avoir écouté mes réponſes & tous mes diſcours avec le plus vif intérêt, me dit : « Il faudroit n'avoir pas un cœur, pour n'être point touché de la plus vive compaſſion, en vous voyant dans ce lieu affreux, après trente-deux années de tourmens & de captivité : trente-deux années ; ah ! que cela eſt long ! Si les tribunaux pouvoient vous faire rendre juſtice, vous n'y languiriez plus long-tems : votre plus grand malheur eſt d'y être retenu en vertu d'une lettre-de-cachet. Cependant je ne déſeſpère pas de vous ſervir efficacement : envoyez-moi un mémoire bien détaillé de tous vos

malheurs; je vous recommande sur-tout la plus grande sincérité, vous vous perdriez, en me cachant quelque chose; comptez sur moi, vos malheurs sont trop grands, pour que je puisse vous oublier. Adieu ».

En finissant ces mots, ce vertueux magistrat dit à un commis du bureau, qui l'accompagnoit : « dès-que ce prisonnier aura préparé son mémoire, je vous charge de le faire porter chez moi ».

La foiblesse de ma vue, l'obscurité qui régnoit dans mon cachot, m'avoient empêché de distinguer les traits de M. de Gourgue, & d'examiner les mouvemens de son visage: mais à peine fut-il sorti, que le garde qui l'avoit accompagné, & à qui j'avois inspiré de la compassion, accourut près de moi pour me faire part de toutes ses observations: j'ai vu, Monsieur, dit-il, M. de Gourgue verser des larmes au récit de vos infortunes;

ſoyez certain qu'il ne vous abandonnera pas.

J'avois fait répandre des larmes à cet homme ſenſible! Ah! combien mon cœur, qui les avoit reçues, en étoit ſoulagé; combien celles que je verſai moi-même, en l'apprenant, étoient douces & conſolantes, & quelle nuit tranquille je dus paſſer à la ſuite d'un ſemblable entretien? Pendant toute la ſoirée, les priſonniers ne s'entretinrent que du bonheur d'avoir vu cet homme de bien; il venoit ſouvent dans cette maiſon, il y trouvoit quelquefois des malheureux qu'il avoit condamnés: & ceux-là joignoient leurs bénédictions à celles de tous les autres: combattant ainſi par leur exemple, l'opinion du Prophète-Roi qui dit: que les damnés ne loueront point le Seigneur dans les enfers.

On conçoit que je m'empreſſai à faire le mémoire que M. le préſident de Gourgue m'avoit demandé: pen-

dant neuf jours je vendis mon pain, pour me procurer du papier; car malgré les ordres donnés par ce magistrat, de me permettre de faire ce mémoire & de le lui adresser, on ne me fournit rien de ce qu'il me falloit pour y travailler. Je le rédigeai avec mon ame; j'épanchai avec confiance toutes mes douleurs dans celle de ce bon & sensible protecteur; je n'omis aucun fait: je dis tout sans aigreur, mais sans ménagement. Je me gardai bien de confier ce mémoire à aucun des officiers de Bicêtre; il eût été lu sans doute, & je savois trop comment on me punissoit de me plaindre. Pour prévenir ce nouveau malheur, je vendis une chemise & une paire de bas de soie qui m'étoient restées, & que je conservois avec soin pour le jour de ma sortie: avec l'argent que j'en tirai, je chargeai de ma commission le veilleur, qui avoit déjà porté précédemment plusieurs de mes let-

tres. J'ignore si cet homme étoit ivre, & par quel coup heureux du sort, il laissa tomber & perdit dans Paris mon paquet: une divinité bienfaisante dirigea sans doute ce hasard.

Qu'il me tardoit d'arriver à cette époque de ma vie! Toutes les fois que je me la rappelle, mes douleurs s'appaisent, je serois presque tenté de dire, que mes maux me deviennent chers.

Jusqu'ici le récit de mes aventures excitoit tour-à-tour l'horreur & la pitié; ce qui me reste à en apprendre, fera naître l'admiration. On s'étonnera du mélange de vertus & de crimes qui va lier dorénavant tous les événemens de ma vie; & les larmes consolantes & douces qu'on versera à la vue des tableaux que je vais parcourir, calmeront l'indignation qui a dû pénétrer l'ame de tous mes lecteurs, & qui l'agite depuis le commencement de ces Mémoires.

Une jeune femme trouve ce paquet, dont heureuſement l'humidité avoit déchiré l'enveloppe & ouvert le cachet; elle cherche la ſignature, & frémit en liſant: Maſers de Latude, *priſonnier depuis 32 ans à la Baſtille, à Vincennes, & maintenant à Bicêtre au pain & à l'eau, dans un cachot à dix pieds ſous terre.* Elle rentre chez elle & lit avec avidité les détails circonſtanciés de mes infortunes: elle prend une copie du mémoire, renvoie l'original à ſon adreſſe; le relit encore. Son ame ſenſible s'attendrit & s'indigne: mais douée d'un eſprit juſte & d'une raiſon exquiſe, elle réprime ſes premiers mouvemens; s'informe, combine tout, calcule les événemens, & emploie ſix mois à vérifier tous les faits que j'annonçois.

Convaincue de mon innocence, elle oſa tenter de me délivrer; & elle y a réuſſi, après plus de trois

ans de ſoins multipliés & d'efforts incompréhenſibles. Quelle ame ne ſeroit attendrie par le récit touchant des moyens qu'elle employa, des obſtacles qu'elle eut le courage de ſurmonter, non-ſeulement pour ſe faire entendre, mais même pour ſe faire écouter? Sans parens, ſans amis, ſans fortune, ſans protection, elle a tout entrepris. Il falloit intéreſſer des grands ſeigneurs, des hommes en place; elle ſe préſente, & parlant avec cette éloquence de l'ame, dont l'eſprit n'eſt que le froid menſonge; elle émeut, elle attendrit. On lui donne des eſpérances; on la trompe; on la repouſſe. Elle inſiſte, ſe repréſente : cent fois elle revient à la charge. Les amis, que ſa vertu lui avoit faits, tremblent pour ſes jours, ſur-tout pour ſa liberté; elle réſiſte à leurs réclamations, à leurs vives inſtances. Groſſe de ſept mois, elle alloit à pied à Verſailles au milieu de l'hiver; de

retour chez elle, épuifée de fatigues, le cœur froiffé par des refus, elle travailloit une partie de la nuit pour vivre; retournoit le lendemain à Verfailles, revenoit à Paris: ranimoit par fa chaleur de froides & d'anciennes promeffes: enfin, au bout de 18 mois, elle trouve le moyen de venir me communiquer fon courage & fes efpérances; pour la première fois je la vois, je connois fes bienfaits: pour la première fois, elle eft en préfence du malheureux pour lequel fon ame fenfible avoit déjà tant fouffert.

Alors elle retrouve de nouvelles forces; elle brave tout. Souvent dans la même journée, elle alloit voir fon enfant qu'elle avoit mis en nourrice à Montmartre; & de-là venoit à Bicêtre me confoler & porter quelque léger adouciffement à mes maux. Enfin, après trois ans de foins, de démarches, de refus accumulés, elle triomphe; je fuis libre!......

Au récit de ſemblables faits, eſt-il un homme aſſez ſtupide pour ne pas admirer, aſſez barbare pour n'être pas attendri? Mais il ne me ſuffit pas, il ne ſuffit pas à mes lecteurs, d'un expoſé ſi rapide des efforts, des travaux inouis de cette femme courageuſe & ſenſible; les moindres détails d'une action ſi généreuſe ſont précieux : peut-on craindre de répéter, de multiplier les copies d'un pareil tableau? Malheur à celui qui n'éprouveroit pas le beſoin d'en repaître ſon ame; de connoître mieux cette femme héroïque dont la vertu nous étonne & peut-être nous accable.

Mde. Legros, dont il faudroit, pour l'honneur de l'humanité, rappeler le nom toutes les fois qu'on prononce dans ces mémoires ceux de M. de Sartines ou de M. le Noir. Mde. Legros, qui tenoit alors un petit commerce de mercerie, avoit trouvé, comme je viens de le dire

le mémoire que j'adreffois au préfident de Gourgue ; j'ai annoncé comment, entraînée par la fenfibilité de fon cœur, elle prit lecture des détails renfermés dans le paquet. Son époux partage fes fentimens ; & tous deux, animés du même tranfport, prennent la réfolution de réunir leurs efforts pour me fauver. La marche qu'ils avoient à fuivre leur paroiffoit fimple ; ils prennent copie du mémoire, & le fieur Legros, dès le lendemain, en remet l'original fous enveloppe, & le porte à M. de Gourgue : il infifte pour obtenir de le lui remettre lui-même, afin de pouvoir lui offrir fes démarches & fes foins : il eft introduit ; il donne fon paquet. M. de Gourgue lui répond, » qu'il a vu l'infortuné qui réclame » juftice & vengeance : qu'il a été » effectivement attendri au récit de » fes peines, & que déjà, fans at- » tendre fon mémoire, il a fait des » démarches pour lui faire rendre fa

» liberté ; qu'il avoit appris avec » douleur qu'il étoit un fou, un en- » ragé dont les accès, il est vrai, » n'étoient que périodiques ; mais » qu'alors cette maladie, que n'avoient » pu guérir trente-deux années de » captivité, le rendoit dangereux, & » qu'il falloit se contenter de le plaindre » & de gémir sur son sort ». Je ne fais ici aucunes réflexions ; mes lecteurs les ont toutes prévenues.

Le sieur Legros retourne chez lui ; il fait son rapport à son épouse, & lui apprend que le président leur conseille de renoncer au projet de me servir & de me défendre. Cette femme est consternée : elle hésite cependant ; elle réfléchit : éclairée par son ame, par l'instinct seul de la vertu, elle ose soupçonner la vérité : elle reprend mon mémoire, le relit, se pénètre de l'esprit qui l'a dicté. A la manière dont je décrivois mes souffrances, elle reconnoît que j'en sens toute

l'amertume ; & elle observe que l'insensé, le furieux dont elles eussent égaré la raison ; ne sauroit que s'agiter, se débattre dans ses fers, & seroit assez heureux pour n'en pas éprouver la pesanteur. Quand je parle de mes ennemis, mon expression est vive, terrible quelquefois ; elle l'attribue aux idées désespérantes qu'inspire, que nourrit ma situation ; elle y voit le langage hardi de l'innocence qui ne peut s'abaisser à supplier comme le crime. Ces idées l'échauffent, l'éclairent, la dirigent ; & elle échappe à la funeste erreur dont le président de Gourgue venoit d'être la victime ; comme tant d'autres aussi justes, aussi humains que lui, qui regarderoient aussi peut-être à ce moment, comme le plus beau jour de leur vie, celui où ils auroient brisé mes fers ; mais que la prévention & l'audacieuse imposture de mes persécuteurs ont égarés, quoiqu'ils eussent cependant,

de plus que la dame Légros, la connoissance des hommes, de leurs passions, & l'expérience de leurs forfaits.

La dame Legros est frappée de cette vérité si simple, que mes ennemis ne m'imputent aucun crime. Je suis, disent-ils, un fou dangereux: je le suis donc devenu dans les cachots? Pourquoi m'y a-t-on plongé, pourquoi m'y a-t-on retenu si long-temps? J'accuse à mon tour mes persécuteurs: on ne m'oppose ni dénonciation, ni preuves, ni jugement; & moi je leur oppose leur conduite; l'atroce & froide cruauté que je leur reproche, & que les faits attestent, annonce des oppresseurs puissans, & prouve seule leur forfait.

Ces réflexions la conduisent naturellement aux conséquences; il est clair que mes ennemis abusent de leur pouvoir pour m'enchaîner, pour étouffer mes cris; d'un mot je puis les perdre. Eh bien! ce mot, ils veulent

m'empêcher à jamais de le prononcer! Tôt ou tard la douleur, le désespoir ne peuvent manquer d'épuiser mes forces & ma vie; & jusque-là, on écartera tous ceux qui pouroient intercéder pour moi; en me présentant, non comme un scélérat, il faudroit des preuves; mais comme un objet d'horreur & de pitié, à charge à la nature, & dont elle ne prolonge l'existence qu'à regret. Le lieu même d'où s'exhalent mes plaintes & mes transports, lui fournit une nouvelle preuve. Si je n'étois qu'un fou, m'accableroit-on de tant de cruautés? m'auroit-on tiré de Charenton, qui est spécialement consacré à servir d'asyle & de retraite aux foux? & m'eût-on plongé dans des cachots, où l'on ne s'occupe qu'à aigrir, avec une sorte de complaisance, à prolonger mon supplice? Ce supplice expie nécessairement un crime; il l'annonce au moins: si ce n'est pas le mien, on

ne peut m'en imputer aucun : c'eſt donc celui de mes oppreſſeurs.

Ma courageuſe protectrice inſpire à ſon mari ces idées, & l'éclaire de ſa raiſon : elle ſe retrace alors tout ce que j'ai dû ſouffrir ; mes tourmens, mon déſeſpoir ; elle s'identifie, pour ainſi dire, avec ces étonnantes infortunes : ſon cœur ſe briſe, & elle fait le ſerment de périr ou de me ſauver. Elle admet un homme eſtimable, ami de ſon mari, à l'honneur de concourir avec eux à cette dangereuſe entrepriſe (1) ; & ce mari,

(1) Le ſieur Girard, qui, par la perſévérance & le courage qu'il a montrés, mérite de voir ſon nom placé à côté de celui des ſieur & dame Legros. Il eſt également ſans fortune : il deſiroit occuper une place d'huiſſier à l'aſſemblée nationale ; elles étoient toutes remplies ; il s'eſt nommé, il a rapporté la conduite de ſes amis, qui eſt auſſi devenue la ſienne ; on a, au moment même, créé pour lui une nouvelle place d'huiſſier ſurnuméraire.

non-seulement souffre que sa femme sacrifie pendant trois ans, son repos & sa fortune ; qu'elle néglige quelquefois son commerce ; mais il l'a aidée, il l'a servie de tout son pouvoir, sans jamais murmurer & se plaindre.

La dame Legros étoit trop judicieuse pour ne pas concevoir qu'elle devoit couvrir du voile le plus impénétrable toutes ses premières démarches. Il importoit beaucoup de ne pas allarmer la soupçonneuse défiance de mes ennemis. D'ailleurs elle vouloit, avant tout s'éclairer & s'instruire, si j'étois vraiment digne de la compassion généreuse qui l'enflammoit.

Ses premiers pas se dirigèrent vers Bicêtre : sous le prétexte de venir acheter des ouvrages de paille que vendent quelques prisonniers, elle leur parla de moi ; mais elle m'appeloit par le nom de Latude, & dans Bicêtre on ne me connoissoit que sous celui de *Jedor*, que je ne me donnois pas

dans

dans mon mémoire à M. de Gourgue. Elle me désigna, & elle trouva enfin un prisonnier qui crut me reconnoître pour celui à qui le chapelain de Bicêtre, M. Brindejon, venoit parler quelquefois. Cet ecclésiastique étoit alors à Paris; & la dame Legros fût obligée de remettre au jour suivant, à venir lui demander de mes nouvelles. Elle retourna à Paris; & le lendemain elle étoit à Bicêtre dès le matin. Elle trouva l'abbé Brindejon, avec qui elle eut une très-longue conférence; il l'assura, il la convainquit que je n'étois ni furieux, ni fou, mais un infortuné qu'on opprimoit cruellement: elle eût bien desiré le déterminer à s'unir à elle, pour me délivrer; mais il s'y refusa, en disant que tous leurs efforts ne pourroient réussir: & elle n'en obtint qu'un certificat, dans lequel il attestoit tout ce qu'il savoit de moi.

L'abbé Brindejon avoit effective-

ment d'aſſez fréquentes conférences avec moi ; je lui avois été recommandé par ſon prédéceſſeur, M. l'abbé Légal, qui vit, m'a-t-on dit, à Iſſy, près de Paris. Cet honnête eccléſiaſtique, étant vicaire à Bicêtre, l'avoit paru me diſtinguer des autres priſonniers, & m'affectionner : le ſpectacle continuel de l'infortune n'avoit pas endurci ſon cœur ; la mienne l'intéreſſa vivement ; & lors même qu'il eut quitté ce lieu, il ſe ſouvint de moi, & chargea ſouvent l'abbé Brindejon, qui lui ſuccédoit, de me remettre du pain blanc ou du vin, quelquefois même de l'argent. C'eſt principalement à la généreuſe compaſſion de cet homme de bien ; à ſes ſecours, à ſes conſolations, que j'ai dû le courage de ſupporter mes maux & la force de n'y pas ſuccomber. Ma reconnoiſſance eſt naïve & pure ; il n'en eſt pas de plus digne de lui, de plus digne de ſes bienfaits : c'eſt aux yeux

du public que je me plais à lui en offrir le premier hommage.

La dame Legros ne se contenta pas des renseignemens qu'elle avoit recueillis à Bicêtre : on lui avoit appris que le titre qu'il falloit essentiellement consulter, pour connoître ce qu'on m'opposoit, ce dont j'étois au moins accusé, étoit l'*Ecrou*, ou la mention faite sur le régistre de la police, de mon nom, de l'époque & des causes de ma détention : elle trouva moyen encore d'être instruite de ce qu'énonçoit ce registre ; on n'y lut que ces mots : *Masers de Latude, arrêté le* 15 *Juillet* 1777, *& conduit à Bicêtre le premier Août de la même année.* Armée de ces preuves, & forte de mon innocence, elle se disposa alors plus particulièrement à attaquer mes ennemis, qui étoient devenus les siens.

On la voit s'élancer dans cette effrayante carrière ; on est loin sans

doute de prévoir, de soupçonner même avec quel courage inoui elle va la parcourir: & déjà la malignité s'essaie à découvrir qu'elles ont pu être ses ressources; quels moyens elle a dû employer: déjà il faut l'excuser d'avoir fait le bien : oui, l'excuser. Depuis plus de six années, que le succès a légitimé ses efforts, combien de fois mes amis, mes protecteurs n'ont-ils pas été réduits à la venger & à la défendre? On appeloit son courage, témérité; sa conduite, folie; & la vénération de ceux qui la connoissent, enthousiasme & délire. Il est donc vrai, que non-seulement peu de personnes sont capables d'une action généreuse, mais que peu le sont aussi de l'apprécier & de l'admirer. Il faut sans doute à nos aimables sybarites des tableaux attendrissans; il faut qu'on leur montre *des vertus*, parce qu'enfin c'est un besoin pour eux d'exercer *leur sensibilité*. Mais comme un éclat trop vif

blesseroit leurs fibres délicates; ils ne veulent les voir que dans l'éloignement, à travers l'optique du théâtre, ou lorsqu'elles sont enveloppées de fictions ingénieuses qui bercent agréablement leur esprit, sans les affecter: ils les adorent alors. Nul ne s'émeut plus qu'eux à leur aspect: on ne les entend prononcer qu'avec une sorte de vénération, les noms des héros d'Athènes & de Rome: on diroit que la cendre de ces grands hommes vient de se ranimer, pour échauffer leurs ames. Mais si ces mêmes vertus se rapprochent d'eux, ils les craignent, ils les persécutent; il semble qu'à leurs yeux, c'est l'illusion seule qui leur prête des charmes.

Eh bien! dussai-je parler un langage qu'ils ne veuillent pas comprendre, ou qu'il faille encore justifier, je dirai que la Dame Legros ne consulta que son ame, ne trouva que dans son ame la fermeté dont elle eut besoin pour tra-

vailler à me délivrer. Je dirai qu'aucun espoir, autre que celui de tarir mes larmes, & de faire un heureux, ne put l'animer; puisqu'elle ne me connoissoit pas, que j'étois moi-même sans ressource, sans fortune; & qu'en brisant mes chaînes, elle s'imposoit envers moi les devoirs d'une mère, dont sa conduite annonçoit si bien tous les sentimens. Je dirai, & sans doute ceci est nécessaire; qu'elle n'avoit, pour oser importuner des grands, pour braver des Ministres; d'autres moyens pour se faire écouter, que ceux que pouvoit lui fournir son courage. On conçoit facilement, combien une si active sensibilité à dû à cette femme causer de tourmens; elle a vécu dans la douleur, elle ne s'est abreuvée que de larmes: cette même sensibilité anime ses traits, mais elle ne les embellit pas; & si elle leur prête des charmes, ce ne sont pas ceux que le plus grand nombre fait rechercher & admirer. Encore une

fois, il importe de rassurer ceux qui s'effraieroient de sa conduite : qu'ils se consolent avec ces détails. Quant à cette femme héroique, elle est trop au-dessus de son sexe, pour que je puisse hésiter un moment à prévenir que dès long-temps usée par le chagrin, par des soins domestiques, par sa tendresse pour ses enfans, elle a perdu tout ce qui peut, dans les autres, frapper les yeux & captiver les sens.

Ces réflexions étoient indispensables: je ne me permettrai plus maintenant d'interrompre mon récit. Le premier desir de cette femme sensible, étoit de communiquer avec moi, de m'instruire de son objet, de ses espérances & de ses vues. Mais comment me donner des nouvelles; comment franchir l'intervale qui nous séparoit? Elle revient à Bicêtre, & toujours sous le prétexte de voir la maison, ou d'acheter de petits ouvrages de quelques prisonniers; elle cherche, elle essaie

& trouve enfin un garde qui consent, moyennant trois louis, de me remettre une lettre, & de lui apporter le surlendemain ma réponse. Ce marché se faisoit dans une auberge de Bicêtre, dans laquelle la Dame Legros avoit attiré ce garde, & où elle le régaloit. Elle m'écrivit à la hâte, m'annonça comme elle avoit trouvé mon Mémoire, l'usage qu'elle en avoit fait; & avec ce ton de bonté, que la bonté seule peut connoître & sait employer, elle me demandoit ma confiance, & en quelque sorte, la permission de sacrifier tout, au bonheur de me sauver. « Je sais, disoit-elle, à quels moyens „ vous avez recours pour assouvir „ votre faim; désormais vous ne serez „ plus réduit à cette douloureuse ex„ trémité; recevez, à titre de prêt, „ le louis que vous trouverez dans „ cette lettre ».

A titre de prêt! Femme trop généreuse, ce n'étoit pas assez pour vous

de soulager ma misère ; vous portiez l'attention jusqu'à craindre d'offenser ma délicatesse. Je baignai cette lettre de mes larmes ; après l'avoir lue, je me trouvai à genoux ; prêt à adorer celle qui l'avoit écrite ; & après elle, le Dieu bienfaisant dont elle me paroissoit l'image.

Je m'occupai le lendemain à préparer ma réponse. Je ne me targuerai pas ici d'une fausse & hypocrite modestie ; je dirai sans détours, que je fis cette réponse avec mon ame ; & mon ame me suggéra d'éclairer ma généreuse protectrice sur les dangers auxquels elle s'exposoit : je lui fis connoître mes ennemis, leur puissance & leur rage ; elle ne se nommoit pas dans sa lettre : j'ignorois ce qu'elle étoit, & si elle pouvoit les braver. » Laissez-moi périr, lui disois-je, » plutôt que de vous exposer ; n'ou- » bliez pas sur-tout, quoique vous » fassiez, que je ne puis vous offrir

» pour récompense, que ma recon-
» noissance & mes larmes ».

Les sieur & dame Legros parurent attacher quelque prix à cette franchise. Ma bienfaitrice l'appeloit, de la générosité ; elle ne devoit pas s'en étonner sans doute : mais avec quelle sensibilité elle daigna m'en remercier, & combien cette seconde lettre m'inspira de confiance & de vénération pour celle qui l'avoit écrite. Elle l'avoit accompagnée d'une poudre & d'onguent, destinés à chasser l'horrible vermine qui suçoit & rongeoit ma chair : j'en fis usage à l'instant même, & dès cette première nuit, je sentis moins les douleurs & les démangeaisons affreuses que j'éprouvois depuis plus de deux mois, & auxquelles il m'eût été impossible de résister encore long-temps. Je retrouvai un peu de sommeil, que je ne connoissois plus, & dans moins de quatre jours, je fus entièrement délivré de ma vermine.

Pendant ce tems-là, le ſieur Legros rédigeoit, ſur tous les faits & les renſeignemens que je lui avois donnés un mémoire dont il préparoit pluſieurs copies : & ſa reſpectable femme cherchoit des protecteurs puiſſans qu'elle pût oppoſer à mes ennemis. Je préviens que je montrerai, dans ces nouveaux détails, la franchiſe, la fermeté avec laquelle j'ai écrit les deux premières parties de ces mémoires : je citerai beaucoup de noms connus, & je ne les citerai qu'avec des faits.

Ma protectrice, inſtruite que M. le vicomte de la Tour du Pin étoit lié avec M. le Noir, fut le trouver ; elle l'intéreſſa en ma faveur, lui remit un mémoire, & en obtint la promeſſe qu'il ſolliciteroit pour moi, près de ſon ami. Il le fit : M. le Noir lui répondit qu'il étoit faux que je fuſſe à Bicêtre ; que j'étois fou & détenu comme tel à Charenton. La dame

Legros vit alors quelle alloit être la marche de nos adverſaires ; toujours des impoſtures, auxquelles elle ſe prépara à oppoſer toujours la vérité. Au ſurplus, elle fut enchantée d'apprendre que M. le Noir lui-même ne me reprochoit aucun forfait. Son prétexte pour juſtifier la barbarie avec laquelle j'étois traité, prouvoit de la paſſion ; mais elle aimoit mieux avoir à combattre mes ennemis que mes crimes. Elle prouva à M. de la Tour du Pin que ſon ami lui en avoit impoſé. Il héſitoit malgré cela à le lui reprocher & à l'en convaincre ; il céda enfin aux importunes ſollicitations de la dame Legros. M. le Noir, pour toute réponſe, lui dit que c'étoit par ordre du Roi que j'étois détenu avec autant de ſévérité ; qu'il n'y étoit pour rien, & ne pouvoit rien oppoſer aux ordres du ſouverain. M. de la Tour du Pin preſſa en conſéquence la dame Legros très-vivement, de ceſſer des

efforts qui feroient vains ; & dont les fuites inutiles pour fon protégé, pourroient devenir funeftes pour elle.

Ces obftacles irritoient fon courage loin de l'affoiblir. Elle chercha d'autres perfonnes dont la fenfibilité fût moins timide, ou qu'elle pût échauffer davantage par fes efforts. On lui vanta les qualités précieufes de la préfidente de Lamoignon, époufe du dernier garde-des-fceaux de ce nom. Je vais parler auffi de ce magiftrat ; je dois prévenir que je ne m'occuperai que de ce qu'il a fait pour moi ; il ne me convient nullement, & il feroit inutile à mon hiftoire, de rappeler en lui le miniftre de 1788.

La dame Legros fe préfenta une infinité de fois à la porte de Mde. de Lamoignon, fans jamais pouvoir obtenir audience. Enfin, cependant un jour, elle eut le bonheur de pénétrer jufque dans l'antichambre, & elle fit demander un moment d'en-

tretien, pour des objets, disoit-elle, de la plus grande importance. Mde. de Lamoignon fit répondre qu'elle ne parloit jamais aux personnes qu'elle ne connoissoit pas ; qu'au surplus, elle pouvoit lui écrire. Elle s'en garda bien, parce qu'alors il eût fallu signer sa lettre ; & elle s'étoit fait une loi de n'indiquer, sous aucun prétexte, son nom & sa demeure, pour pouvoir échapper toujours aux recherches & aux poursuites de mes ennemis. Elle me fit écrire deux lettres, l'une à M. de Lamoignon, & l'autre à son épouse; elle y joignit deux mémoires, & fit demander audience pour mon confesseur. Elle fut prévenir alors l'abbé Brindejon, dont j'ai parlé : il avoit quitté Bicêtre, & étoit directeur du couvent des dames de Sainte-Valère, près les invalides. Elle en avoit auparavant arraché la promesse qu'il se rendroit au moins au désir des personnes qui pourroient chercher à

lui parler de moi ; à lui demander s'il étoit vrai que je fusse devenu fou & enragé ; & qu'elle étoit ma conduite à Bicêtre, où il avoit été à portée de m'examiner & de me connoître. L'abbé Brindejon l'avoit promis, & il l'a fait ; mais combien il est fâcheux pour lui que je sois forcé, dans ces récits, de placer son nom à côté de celui de la dame Legros. Elle le voyoit sans cesse pour le préparer à l'entrevue pour laquelle elle se flattoit toujours qu'il seroit mandé. Sa joie fut vive, quand, se trouvant chez lui peu de jours après l'envoi de mes mémoires à l'hôtel de Lamoignon, elle en vit arriver un domestique qui étoit chargé d'inviter l'abbé de passer chez ses maîtres. Elle lui rappela alors les moindres particularités qui me concernoient : elle revint à Paris avec lui ; elle l'échauffa pendant tout le chemin, & chercha à lui communiquer son zèle : il promit

tout. Le soir, elle retourne chez lui; il lui apprend que M. de Lamoignon l'a très-bien reçu, mais qu'il lui a fait sur moi une foule de questions auxquelles il n'a pu répondre. La dame Legros reste muette de surprise & d'indignation : elle le remercie cependant, & lui parle de sa reconnoissance : effort pénible pour une ame noble & franche comme la sienne, mais auquel à chaque pas elle étoit réduite à se soumettre, pour ne pas aigrir les personnes tièdes qui pouvoient desirer le bien; mais qui ne savoient le faire qu'avec indifférence. Il ne lui restoit qu'une ressource; c'étoit de voir M. de Lamoignon; & d'autre moyen d'y parvenir, que de me le faire demander à moi-même. Elle m'envoya en conséquence la minute d'une lettre, à écrire à ce magistrat, dans laquelle elle sembloit avoir fondu son ame entière. Ce moyen lui réussit; elle porta la lettre: en

en la remettant au Suiſſe, elle fit annoncer qu'elle en attendoit la réponſe : on donna ordre de l'introduire. M. de Lamoignon, étonné, attendri du zèle qu'elle montroit ; lui promit de le ſeconder ; mais il ne lui diſſimula pas qu'il trembloit de ne pouvoir réuſſir. Il vit pluſieurs fois M. le Noir : celui-ci le renvoyoit au miniſtre, le miniſtre au lieutenant de police ; ce jeu dura neuf mois. M. Amelot ne cachoit pas qu'il ne voyoit d'autres obſtacles à me rendre la liberté, que les efforts de M. le Noir pour l'empêcher.

Grâces aux ſoins de ma généreuſe amie, je n'en étois plus réduit à vendre le morceau de pain groſſier deſtiné à me nourrir, pour acheter le papier auquel je confiois, en tremblant, mes plaintes & mes douleurs.

Inſtruite de ces dispositions du Miniſtre, elle me dicta encore un mémoire fort intéreſſant, que je lui adreſſai ; & dans lequel je cherchois à l'inté-

reſſer par la peinture de mes maux. Quel homme eût pu écouter froidement les ſoupirs d'un infortuné ; enſeveli depuis trente trois ans dans les cachots : palpitant encore, mais exteнué par la faim et tous les beſoins réunis? Qui? un Grand ſans doute. Eh! l'excès de mon indignation m'arrache ce mot ; quand je merappelle que ce mémoire reſta ſans réponſe ; que tous ceux à qui juſque-là j'avois paru inſpirer quelqu'intérêt, abandonnèrent Mde. Legros ; & que depuis, elle s'adreſſa vainement à plus de deux cent perſonnes en place ou en crédit, qui toutes repouſsèrent mes plaintes et ſes larmes, ne les écoutèrent que froidement & avec embarras ; & ſembloient craindre que quelques-uns des Miniſtres que je dénonçois, ne ſoupçonnaſſent un jour qu'ils les avoient écoutées. Cette vertueuſe femme me cachoit une partie de ſes efforts, pour ne pas m'accabler de la douleur d'en connoître l'inutilité ;

mais j'en savois assez, & depuis long-tems, d'ailleurs, la faculté d'exister n'étoit plus devenue pour moi que la faculté de souffrir. Pour la Dame Legros, elle étoit loin de se laisser abattre; elle soutenoit, elle ranimoit mon courage: elle cherchoit à me faire jouir du bonheur d'espérer encore, lorsqu'elle même déjà commençoit à ne plus espérer. Pour comble de maux, elle avoit épuisé ses ressources, en achetant le silence de celui de mes gardiens, qui favorisoit notre correspondance; ainsi que par une foule d'autres dépenses que je lui occasionnois. Ses parens, ses amis, ses connoissances, l'entouroient sans cesse pour la détourner du projet de solliciter plus long-tems en ma faveur; tous les grands qui applaudissoient à son zèle, cherchoient à le refroidir par intérêt pour elle-même: tremblez, lui disoient-ils tous; si votre protégé sur-tout est innocent, tremblez; ses ennemis vont

devenir les vôtres; ils vous précipiteront dans le même cachot, pour ensevelir avec vous des iniquités que vous osez dévoiler. On l'entouroit d'obstacles, on frappoit tous ses regards de l'aspect du danger : elle échappoit à toutes les mains qui s'unissoient pour la retenir; toujours courageuse, toujours inébranlable, elle ne voulut consulter que son cœur, & elle résolut de m'en consacrer tous les mouvemens.

Elle apprend qu'une des femmes de MADAME, nommée Mde. Duchesne, avoit sur l'esprit de la Princesse un empire absolu, dont elle n'usoit jamais que pour la porter à des actions de justice & d'humanité. Ma bienfaitrice la cherche par-tout, & après une multitude de courses, elle parvient à connoître son domicile à Versailles; elle part à l'instant même: elle se présente chez Mde. Duchesne; on lui apprend qu'elle est à la campagne, dans une terre nommée *Santeny*,

ſituée à ſept lieues de Paris. Elle n'héſite pas ; déjà accablée de fatigues, elle prend le chemin de Santeny, & tantôt à pied, tantôt ſur des charettes ſur leſquelles elle ſe délaſſoit un moment, elle fait cette nouvelle route, & arrive à Santeny. Madame Ducheſne en étoit répartie il y avoit moins d'une heure & retournoit à Verſailles. Rien n'arrête la dame Legros ; elle revient coucher chez elle, & le lendemain repart pour Verſailles. Prête d'y arriver, elle fait un faux pas ; & dans la crainte que ſon mari ne l'a forçât à prendre une voiture, elle fait des efforts incroyables, augmente ſa douleur pour la lui cacher. Ils ſe préſentent chez madame Ducheſne, qui les reçoit avec une bonté attendriſſante ; le récit de mes malheurs, les inſtances touchantes de mes deux protecteurs lui arrachent des larmes : elle applaudit à leur ſenſibilité, elle la partage ; mais cependant elle refuſe de

parler de cette affaire à la Princeſſe. Comment défendre un malheureux contre deux Miniſtres, les dénoncer en quelque ſorte? Ils inſiſtent, ils prient, ils l'attendriſſent de nouveau; ſes larmes la trahiſſent encore: elle accepte un mémoire, & promet d'en faire uſage.

Ma bienfaitrice, enivrée, s'occupoit de ce moment de jouiſſance, qui ſembloit lui en préſager de plus vifs; elle ne ſentoit plus ſa douleur: la fatigue, un affaiſſement total la lui rappellent; ſon pied ne peut plus la ſoutenir; elle tombe; elle avoue trop tard ſon accident à ſon mari: il la place ſur une voiture qu'ils rencontrent au milieu du chemin: elle rentre chez elle, & elle paſſe ſix ſemaines entières ſur ſon lit où elle éprouve des douleurs effroyables.

Ce long terme expiré, le premier uſage qu'elle fait de ſes forces eſt pour retourner à Verſailles; elle eſt admiſe

de nouveau chez madame Duchesne : elle apprend que le lendemain du jour où elle avoit reçu le mémoire ; au moment où elle lisoit encore, & s'échauffoit au récit de mes souffrances, un prêtre nommé l'abbé Chauffart, (1) pré-

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler ici deux anecdotes assez piquantes sur ce charitable ecclésiastique : lorsque la dame Legros, après deux années encore de démarches & d'intrépidité, eut enfin brisé mes fers ; elle rencontra cet abbé Chauffart chez un Grand ; où il eut l'audace de dire, en sa présence, que c'étoit à lui, à ses soins généreux que je devois ma liberté.

L'autre trait est moins ridicule, mais il est plus atroce. Le sieur Legros se trouvoit un jour avec lui chez madame Duchesne; ils sortirent ensemble; l'abbé Chauffart, osa lui dire : — où en seroit on, si on vouloit écouter toutes les demandes de cette espèce; on seroit assailli par une foule de malheureux. Quant à vous, Monsieur, continua-t-il en s'adressant au sieur Legros, sachez que lorsqu'on est sans fortune, sans crédit & sans nom, il y a plus que de la témérité à se charger de pareilles affaires.

cepteur des pages de Sa Majeſté, étoit entré chez elle, & au nom de Latude, lui avoit arraché des mains cet écrit; en lui apprenant que ce n'étoit qu'un enragé pour qui il étoit impoſſible de s'intéreſſer, ſans ſe compromettre vivement & ſans courir les plus grands riſques: cette femme reſpectable, ſans doute, puiſqu'elle étoit humaine & ſenſible, me plaignit, parla de ſes regrets & renvoya madame Legros tremblante & déſeſpérée.

Il y avoit dix-huit mois que cette compatiſſante amie étoit ainſi balotée entre la crainte & l'eſpérance; & s'épuiſoit par ſes efforts, ſans avoir vu celui qui en étoit le triſte & malheureux objet. Le déſir de me connoître étoit devenu le beſoin de ſon ame, & il s'aigriſſoit tous les jours par les difficultés qui s'oppoſoient à ce qu'elle le ſatisfît, par l'intérêt qu'elle m'avoit voué, & qui devenoit plus tendre à meſure que ma ſituation lui paroiſ-

ſoit plus déplorable. Enfin elle croit démêler un moyen de parvenir à me connoître ; elle l'embraſſe avec tranſport, & court au-devant de ce qui peut le faire réuſſir. Elle apprend que le bon & reſpectable abbé Légal, mon ancien conſolateur, obtenoit facilement à la Police, la permiſſion de parler aux priſonniers de Bicêtre ; elle va le trouver. Elle lui communique ſon impatience ; tous deux ont le même déſir, le même ſentiment : ils conviennent d'un jour, & le vénérable Eccléſiaſtique ſollicite l'ordre d'être admis à me parler. Mais l'ordre eſt donné pour lui ſeul ; & toute la faveur dont cette ſenſible amie pourra jouir, ſera de me voir traverſer la cour, au moment où on me conduira dans la ſalle, dans laquelle l'Abbé pourra ſeul être admis. N'importe, elle s'en contente : elle m'annonce ce bonheur que je devois ſi vivement partager : elle ſe trouvera ſur mon paſſage, je la

reconnoîtrai à une branche de buis qu'elle tiendra à sa main. Nos ames pourront se parler & se confondre; mais elle m'impose l'obligation de contraindre mes moindres mouvemens, pour ne pas dévoiler à mes surveillans notre intelligence, & ne pas m'exposer à voir encore appesantir mes fers.

Je la verrai donc ! Le jour est arrivé, l'heure approche; on ouvre mon cachot : deux gardes armés d'énormes bâtons m'avertissent de les suivre. Tous mes membres sont agités par un sentiment nouveau; mes sens & ma raison éprouvent une sorte d'ivresse : je veux marcher, mes genoux fléchissent; & je puis à peine me traîner, à l'aide des hommes qui m'accompagnent. Et mon amie, ma respectable mère, quelle étoit alors sa situation ? Pâle, hâletante, elle m'attendoit; ses yeux venoient au-devant de mes pas. Elle m'apperçoit : quel

ſpectacle ? Un mouvement involontaire lui fait détourner la tête avec horreur. Son ame cependant la rappelle à elle-même. Elle reporte ſes regards ſur moi : elle voit un fantôme effrayant, dont l'aſpect repouſſe la pitié: des yeux hagards & éteints, des traits effacés, une bouche livide, une barbe longue qui me couvroit une partie du viſage & retomboit ſur ma poitrine; une démarche incertaine & tremblante : des lambeaux ſales & pourris qui me couvroient à peine. Quel effroyable objet d'une compaſſion ſi tendre, d'une ſenſibilité ſi vive ! J'arrive près d'elle ; je la cherchois, & mes yeux, éblouis du jour que je revoyois, ne la trouvoient pas. Mon cœur me l'annonce enfin : je la vois, je vole, je me trouve dans ſes bras ! la crainte arrête un inſtant ſes mouvemens ; mais bientôt elle obéit comme moi à l'élan qui l'entraîne : elle me ſerre, elle me preſſe, & nous

pleurons enſemble ; mes gardes attendris n'ont pas la force de m'arracher de ſes bras. Moment heureux & inappréciable, qui répariez alors trente-quatre années de déſeſpoir & de tourmens ! Puiſſiez-vous reſter à jamais gravé dans mon cœur pour me dédommager de tant de maux ! Ah ! du moins, coulez lentement dans mon ſouvenir, & fixez-y le bonheur.

Il fallut me ſéparer de ma généreuſe amie pour entrer dans la ſalle où m'attendoit l'abbé Légal : elle épia l'inſtant de ma ſortie ; je la revis, je l'embraſſai, nous pleurâmes encore ; & grâces à l'humanité de mes gardes ; je pus reſpirer un moment dans ſes bras, & retrouver aſſez de forces pour lui parler alors. Nous nous quittâmes enfin : moi, conſolé de ma misère : elle, enflammée d'un nouveau courage, & avec une nouvelle ame plus forte, plus inépuiſable encore que la premiere.

Bientôt un événement vint ranimer nos eſpérances : nous étions alors en 1781. Le 22 Octobre de cette année fut le jour de la naiſſance du premier Dauphin. De tout tems, cette époque fut celle, pour la ville de Paris, de la rémiſſion même d'une foule de crimes ; étoit-il poſſible qu'elle devînt funeſte à l'innocence ? Nous étions loin de le craindre. Mde. Legros s'empreſſa de me faire parvenir un exemplaire des lettres-patentes, qui établiſſoient la commiſſion chargée, ſelon l'uſage, d'aſſiſter le Grand aumônier dans l'examen des priſons d'état & de toutes celles de Paris & de Verſailles, « pour, ſur le rapport » qui nous en ſera fait, diſoit le » ſouverain, être par nous inceſ- » ſamment pourvu à la délivrance de » ceux dont les cauſes ſe trouveront » remiſſibles ».

N'étois-je donc pas dans le cas de cette clémence, moi qui étois en

droit de n'implorer que la juſtice ; moi, que mes ennemis ne pouvoient accuſer d'aucun crime, d'aucune faute ; & contre qui, il ne leur étoit reſté de reſſources que l'impoſture ?

Une choſe cependant devoit nous faire trembler. Dans le nombre des commiſſaires nommés pour faire l'examen des priſons, ſe trouvoit M. de Sartines : le voilà donc encore une fois mon juge !

Toute la commiſſion vint à Bicêtre le 17 mai 1782 ; elle fit comparoître tous les priſonniers : je fus préſenté à mon tour. J'étois dans l'état affreux dans lequel je viens de me montrer aux yeux de mes lecteurs ; mon aimable protectrice, toujours attentive aux moindres détails qui pouvoient nous conduire à notre but, m'avoit tracé la marche que je devois ſuivre. J'avois appris le petit diſcours que j'aurois à prononcer devant ces Meſ-

ſieurs ; je le rendis éloquent ſans doute avec mes larmes. Une partie de mes juges parut m'entendre avec intérêt: M. le cardinal de Rohan, alors grand-aumônier, montra une pitié plus active. Cet homme, vraiment bon, m'écouta avec une attention conſolante, & ne put cacher ſon attendriſſement. Ah! ce mouvement de ſon cœur l'honoroit ſans doute, comme toute la conduite qu'il a tenue envers moi ; & que je regarde comme le premier, le plus doux de mes devoirs de publier.

Un de mes juges me fit pluſieurs queſtions ; il fit écrire mes réponſes. M. le cardinal, de ſon côté, parut dicter une notte à un de ſes adjoints ; je ne doutai point qu'elle ne me concernât : je ne m'étois pas trompé.

Je promenois avec tranquillité mes regards ſur tous mes juges ; ils étoient calmes & ſereins, & ſembloient éprouver, moins cette horreur qu'inſ-

piroit naturellement la vue de ma misère, que l'émotion douce & bienfaisante que cause à un homme sensible, la présence de l'homme qu'il va rendre heureux. J'allois sortir consolé, lorsque mes yeux se fixèrent sur M. de Sartines; je frémis, & je lis mon arrêt sur les replis sinistres de son front.

Cependant, pour l'embarrasser au moins & déconcerter sa marche, je m'adressai à l'instant même au sieur Tristan, qui étoit présent, & je lui dis: " Je viens de convaincre mes juges de mon innocence; j'ai osé devant eux défier mes accusateurs, quels qu'ils puissent être. Vous, Monsieur, dites si, depuis six ans que je suis dans les cachots de cette maison & soumis à votre inspection, je vous ai fourni le plus léger sujet de plainte ". Il répondit que non. Je fis alors un profond salut, & je sortis.

Deux jours après, je calculois dans

ma ſolitude qu'elles pourroient être les ſuites du combat que mes ennemis alloient livrer à mes juges, lorſque je vis arriver une perſonne qui ſe dit un des ſecrétaires du Grand-aumônier, chargé par ce prélat de venir raſſurer mon eſprit; d'échauffer mon courage en me promettant qu'il n'oublieroit pas mes infortunes : il avoit ordre auſſi de m'offrir un ſecours d'argent.

Jamais je ne me ſuis rappelé ce moment ſans verſer des larmes. Quelle bonté touchante ; j'ai preſque dit, quelle étonnante ſenſibilité! Puiſſe cet acte d'humanité vous ſervir de leçon & d'exemple, à vous juges ſévères, qui ne voyez jamais qu'un criminel dans l'homme chargé de chaînes; qui ne montrez que de l'horreur à ſon approche, & dont vos regards toujours ſombres, toujours dédaigneux, repouſſent la confiance & le jettent dans le déſeſpoir.

J'attendis plusieurs mois, mais en vain, l'effet des promesses qu'on m'avoit faites; enhardi par les bontés de M. le cardinal, j'osai lui écrire, & les lui rappeler. Je demandois au moins qu'il me tirât de mon cachot, où mon corps achevoit de se dissoudre. Il daigna renvoyer sur le champ le même secrétaire, M. Carbonnier, avec l'ordre exprès de me faire sortir des cachots & de me placer dans une chambre saine & commode; il me fit remettre encore un nouveau secours d'argent, en m'invitant d'attendre avec patience l'instant où la foule immense d'affaires que lui donnoit la commission, lui permettroit de s'occuper de la mienne. Mais celle-ci, dira-t-on, inspiroit-elle donc moins d'intérêt que les autres? Trouvoit-on ailleurs des prisonniers dont la captivité eût été plus affreuse, plus injuste & plus longue? Non, sans doute; aussi M. le cardinal s'en étoit-il occupé avant

tout : mais il me cachoit ſes efforts, pour n'être pas forcé d'avouer les obſtacles que lui oppoſoit la rage de mes ennemis. Il fut réduit dans la ſuite à en parler lui-même au Roi; trois fois il s'adreſſa à lui : en implorant ſa juſtice, c'étoit auſſi recourir à la ſource des vertus ; mais ce Monarque, honnête homme, a plus d'une fois éprouvé que le ſort des Rois eſt d'être preſque toujours trompé. Il n'avoit pas acquis alors cette funeſte expérience qui doit être ſi cruelle pour ſon cœur : aigri, prévenu par mes ennemis, il répondit au cardinal la troiſième fois, que ſes efforts ſeroient vains, & qu'il défendoit qu'on lui parlât de moi davantage. Je ſuis autoriſé à publier ce fait ; j'en ai bien d'autres à dévoiler encore.

Pendant tout ce tems, ma ſenſible amie ne reſtoit pas oiſive : inſtruite par moi de l'intérêt généreux dont m'honoroit M. le cardinal de Rohan,

& des bontés de ſon ſecrétaire, elle cherchoit à ſe lier avec celui-ci, pour concerter avec lui toutes ſes démarches : n'oſant prétendre à l'avantage d'être admiſe aux pieds de ſon Eminence. Il y avoit deux mois ou environ, qu'elle ſe préſentoit régulièrement pluſieurs fois par jour à la porte de l'hôtel, ſans jamais avoir pu paſſer la loge du ſuiſſe ; elle chercha à intéreſſer à mon ſort la femme de celui-ci, & elle y parvint. Elle apprit alors que depuis que la commiſſion étoit établie, le Prince & ſes ſecrétaires n'avoient pas eu un inſtant de repos, & qu'il y avoit les ordres les plus exprès de n'admettre aucun de ceux qui pourroient venir interrompre leur travail. Cette femme indiqua enſuite à la dame Legros un moyen qui, ſans l'expoſer à des reproches, pourroit lui faciliter une entrevue avec M. Carbonnier. Elle eut lieu enfin, & cet homme honnête, ſe rappelant

mes malheurs, promit à ma protectrice de feconder fon zèle & fes efforts; il l'invita à venir fouvent lui communiquer fon courage & lui fervir de guide pour l'aider à me délivrer. Il fit plus; il en parla fans doute au Prince, qui, lui-même, témoigna le défir de voir la dame Legros.

Ce fut le 15 mars 1783, qu'elle fut admife pour la première fois à fon audience. Il l'accueillit avec cette douceur, cette fenfibilité que nous trouvons fi touchantes chez les grands, & qui donnent tant de prix quelquefois à leurs bienfaits. Il defcendit avec mon amie, dans les moindres détails de mon affaire : il lui dit qu'il s'étoit impofé la loi de ne rien faire de relatif à fa nouvelle commiffion, que n'approuvaffent fes adjoints; qu'il folliciteroit près d'eux la fin de ma longue captivité, mais qu'il falloit qu'elle y travaillât de fon côté. Il

daigna lui tracer sa marche, & l'invita avant tout de voir M. Brochet de Saint-Prest, un de ses collègues, & de lui rendre compte de leur conférence. En quittant la dame Legros, il donna les ordres les plus précis, pour qu'à toute heure les portes de son hôtel lui fussent ouvertes. La sensibilité de ceux qui lisent ces détails, acquitte ma reconnoissance envers cet homme respectable : c'est l'hommage le plus vrai que je puisse lui offrir. C'est donc chez lui que cette femme étonnante ne dut le plus libre accès, qu'à des vertus qu'il partageoit sans doute, puisqu'il savoit les admirer.

Mde. Legros ne perdit pas un moment, & fut trouver M. de Saint-Prest. Je ne prétends pas accuser ce magistrat; il fut, comme tant d'autres, trompé par mes ennemis, & il ne fit que répéter ce qu'ils lui avoient appris dans la conférence qu'il eut avec

ma protectrice, qu'elle tranfcrivit à l'inftant même, & que je vais rapporter.

La dame Legros eft préfentée; elle eft admife; elle expofe l'objet de fa vifite; elle prie, elle preffe.

M. de Saint-Preft. Connoiffez-vous l'homme pour qui vous vous intéreffez ?

Mde. Legros., Oui Monfieur, je le connois pour un homme malheureux & innocent. Voici un mémoire qui contient le détail de fes infortunes & des perfécutions qu'il a effuyées; il n'énonce que des faits: tous font vrais, & nous pouvons les juftifier. Daignez y donner quelqu'attention.

M. de Saint-Preft. Innocent, honnête homme! Non, vous ne le connoiffez pas: vous ignorez donc ce qu'il a fait?

Mde. Legros. Je fais ce dont on l'accufe; mais je fais auffi que ja-

mais on n'a même essayé de l'en convaincre : vous êtes juste, Monsieur, & vous ne souffrirez pas qu'un innocent périsse dans les fers, victime de l'injustice & de la haine.

M. de Saint-Prest. Je ne suis pas le maître : tout dépend du Roi.

Mde. Legros. Je sais, Monsieur, que le Roi, en établissant la commission dont vous êtes membre, vous a donné sa confiance, & qu'il adoptera votre décision.

M. de Saint-Prest. Je puis, il est vrai, rendre la liberté à votre prisonnier ; mais êtes-vous bien certaine de son innocence ? Pour moi, je le crois très-coupable.

Mde. Legros. Permettez-moi de vous observer, Monsieur, que vous le croyez sans preuves & sans l'avoir entendu. Je ne me suis intéressée à son sort, je n'ai entrepris sa défense qu'après m'être convaincue qu'il n'est que malheureux.

M. de Saint-Preſt. Et qui donc êtes-vous pour lui conſacrer tant de ſoins? Depuis quand le connoiſſez-vous?

Mde. Legros. Depuis deux ans; & je n'ai dû qu'à ſes infortunes ce triſte avantage.

M. de Saint-Preſt. Quoi! vous n'êtes pas ſa parente, ſon amie? Qui peut donc vous intéreſſer ſi vivement à ſon ſort?

Mde. Legros. Je ſuis ſenſible, & il eſt malheureux.

M. de St. P. Eh bien! madame, on vous a trompée; votre protégé n'eſt qu'un voleur.

Mde. Leg. Je ſais, monſieur, ce que vous voulez dire; je ne croyois pas qu'on osât renouveller encore cette horrible impoſture. Dans ce cas, loin de défendre M. de Latude, je viens l'accuſer moi-même, je viens demander qu'on le transfère dans les priſons de la loi; qu'on lui faſſe ſon procès; qu'un

jugement juridique prononce sur son sort, & prouve son innocence ou son crime. Vous êtes juste, monsieur, vous savez combien, s'il n'est pas coupable, sont horribles les tourmens qu'il endure : s'il l'est, vous êtes magistrat, & vous savez « que des souffrances in-
» connues, des peines obscures, du
» moment qu'elles ne contribuent
» point au maintien de l'ordre par la
» publicité & par l'exemple, devien-
» nent inutiles à la justice », & qu'elles sont dès-lors un attentat contre l'humanité. Ce sont-là, monsieur, les termes d'une des loix que vous êtes chargé de faire exécuter, & vous la connoissez sans doute.

M. de St. P. J'examinerai votre mémoire.

Il prévint ensuite la dame Legros, qu'il partoit pour la campagne, & qu'à son retour, il consentiroit encore à l'entendre.

Pendant cet intervale, on raya mon

nom de la liste des prisonniers dont la commission devoit s'occuper...!

Dès que mon amie fut instruite de ce nouvel attentat, elle courut se jeter aux pieds de notre protecteur, lui demander vengeance & justice. Hélas! il ne put que pleurer avec elle; son crédit à la cour commençoit à s'affoiblir. Que pouvoit-il contre deux ministres sans pudeur qui osoient tout, bravoient tout; & qui pouvoient tout enfin, puisqu'ils étoient des ministres.

M. le cardinal consola la dame Legros; il gémit avec elle sur mon sort & sa douleur; il pleura, ah! ce mot vaut bien un éloge. Il ne pouvoit donc plus lui donner que des conseils? Il insista beaucoup sur la nécessité de prévenir & d'intéresser la Reine pour moi; elle est bonne, disoit-il, & quand on ne l'égare pas & qu'on laisse agir son cœur, elle désire le bien. Elle pourra donner des ordres pour que la com-

miſſion reprenne & examine de nouveau cette affaire.

Madame Legros avoit ouï parler de M. de la Croix, avocat; connu par des talens ſupérieurs, & plus encore par de rares vertus; eſtimé au barreau, reſpecté dans le monde, & jouiſſant partout de la plus haute conſidération: elle fut le trouver; il la reçut, l'écouta; & applaudiſſant à ſon zèle & à ſes efforts, il ſe ſentit digne de l'imiter, & lui demanda d'être aſſocié à l'honneur de partager avec elle le danger de me ſecourir.

Bientôt le précieux avantage de compter M. de la Croix au rang de mes protecteurs m'en attira un autre, qui dès-lors adoucit tous mes maux, & devint à jamais le charme de ma vie. Oui, je veux la conſacrer pour la rendre heureuſe, à vous reſpecter, à vous adorer, à bénir l'inſtant où je vous connus, généreuſe & vénérable amie; pardonnez à une ame trop pleine

de vos bontés, cet élan impétueux. Ah! quand on eſt accablé de vos bienfaits, quand on peut vous aimer, quand on connoît vos vertus, il eſt difficile de ſe rappeler votre rang & vos titres.

Madame D'...... fille, femme de miniſtres; & plus que cela, humaine, charitable & ſenſible, fut inſtruite par M. de la Croix de la ligue qu'il venoit de former avec Mde. Legros, pour me ſauver; elle voulut y entrer; elle voulut connoître cette femme courageuſe, qu'elle étoit digne d'aimer : bientôt elle partagea ſon héroïſme, comme elle partageoit ſes vertus.

Elle voulut avant tout me voir, pour juger par elle-même, ſi je méritois les ſentimens que ma protectrice venoit de lui tranſmettre. Elle vint à Bicêtre ſans que je fuſſe prévenu, & entendit de ma bouche le récit de ma longue & douloureuſe hiſtoire. De retour à Paris, elle fit inviter la dame Legros à venir

la trouver; elle lui recommanda de chercher les moyens de me faire parvenir sans délai une robe de chambre, les hardes dont je pouvois avoir besoin & en général l'argent, & tous les secours qui pourroient adoucir ma misère.

Mon amie enchantée, accourut m'apporter cette heureuse nouvelle, & me remit dix louis de la part de cette divinité tutélaire, que dorénavant je n'appellerai plus que *Minerve*, du nom que je lui donnai alors, & que mon cœur osera toujours lui continuer.

Je fus transporté de joie en recevant ces dix louis. J'étois instruit depuis quelque tems de la détresse de mon amie; elle s'étoit épuisée pour moi; déjà elle payoit difficilement celui de ses gardiens qu'elle n'avoit attendri qu'à force d'argent: je sus qu'elle n'avoit plus sur sa table que du pain dur & des mêts grossiers: qu'elle avoit vendu quelques bijoux & ses meubles

les plus précieux. Et son époux, son estimable époux le permettoit : il faisoit plus, il l'accompagnoit, il l'aidoit & consacroit à de nouvelles dépenses relatives à moi, le foible produit de tous ses travaux !

Je me crus assez heureux pour pouvoir rembourser à mon amie une partie de ce qu'elle avoit avancé pour moi ; elle fut inflexible ; elle ne consentit pas même à accepter à titre de prêt, huit des dix louis que m'envoyoit Mde. d'..... Tout ce que je pus obtenir, fut qu'elle me laisseroit payer à l'avenir notre commissionnaire secret.

Cependant il y avoit six années que j'étois à Bicêtre. J'ai dit que les lieutenans de Police venoient y tenir des bureaux que M. le Noir avoit réduits à un seul tous les ans. Jusques-là j'avois demandé en vain d'être admis devant lui & d'obtenir audience ; on n'avoit jamais voulu m'entendre. Cette fois, il me demanda lui-même, & le len-

demain de pâques, je comparus devant lui. Il étoit assis devant une table, & avoit autour de lui une foule de personnes. Prétendoit-il leur paroître aimable? je l'ignore, et je ne puis soupçonner quel étoit son but, en affectant pendant tout mon interrogatoire un ton léger, de plattes & mauſſades minauderies, qui, par-tout ailleurs avec son costume, ne'ussent été que ridicules; mais qui, en face d'un malheureux dont il étoit juge, devenoient une atroce & insultante cruauté. Quoiqu'il en soit, laissons-le balancer mollement ses jambes & caresser ses dentelles; écoutons ses interrogats & mes réponses.

Le Noir. J'ai lu tous vos papiers; ils ne sont remplis que d'extravagances & de folies.

Latude. Ce n'est pas en ma présence, Monsieur, que vous les avez lus.

Le

Le Noir. Non, vous n'avéz jamais fait que des fottifes.

Latude. Je ne croyois pas au moins qu'on dût punir un homme fans l'avoir entendu.

Le Noir. Vous vous êtes échappé plufieurs fois de la Baftille & de Vincennes, n'eft-ce pas; or, vous m'avouerez que ce font là des folies.

De Latude. Je ne le croyois pas, Monfieur.

Il échappa alors à plus de trente perfonnes qui étoient préfentes, un rire d'indignation & de pitié, qui parut déconcerter un moment notre vénérable magiftrat; mais un léger coup de tête lui rendit bientôt toutes fes graces, & il continua:

Le Noir. Depuis que vous êtes à Bicêtre, avez-vous cherché encore à vous échapper?

Latude. Non, Monfieur.

Le Noir. Eft-ce que vous y avez trouvé plus de difficultés?

Latude. Non, Monſieur ; il y en a infiniment moins. J'ai fui de Vincennes & de la Baſtille, parce que j'y étois ſoumis à la fureur de gens qui étoient à la fois mes ennemis, mes juges & mes bourreaux ; ici je me ſuis toujours flatté que je ne le ſerois qu'aux loix.

Le Noir. Quels ſont donc vos ennemis ?

Latude. Diſpenſez-moi de les nommer.

Le Noir. Il le faut.

Latude. Vous l'exigez, Monſieur ; c'eſt M. de Sartines, votre ami.

Le Noir. Mon ami ! Il eſt vrai ; mais ſi je vous rends votre liberté, où prétendez-vous aller ?

Latude. Je ſuis honnête homme, Monſieur ; & je crois avoir le droit d'aller par-tout.

Il me fit ſigne alors de ſortir. Je repris : quand me rendrez-vous, Monſieur, ma liberté ?

Je n'y puis rien, me répondit-il ; VOS PAPIERS SONT ENTRE LES MAINS DU ROI. Menſonge infâme ! que M. le Noir & ſes pareils répétoient ſans ceſſe, pour rejeter tout l'odieux de leur conduite, ſur la perſonne ſacrée du Monarque qu'ils oſoient ainſi accuſer de leurs aſſaſſinats !

Eh ! ſi cet odieux magiſtrat n'avoit lu que mes papiers, s'il n'avoit mis que mes papiers ſous les yeux du Roi, pourquoi donc étois-je encore dans les fers ? qu'avoit-on trouvé dans ces papiers, qui me rendît criminel ? Ce jour, M. le Noir fit ſortir de Bicêtre près de cent priſonniers, dont le plus grand nombre étoient des ſcélérats flétris par la juſtice ; & moi, je reſtai dans les fers !.........

Je m'empreſſai de faire part de ces détails à mes protecteurs qui tenoient conſeil pendant ce temps-là, & dirigeoient d'autres batteries ; il n'y avoit plus de juſtice, d'humanité à attendre

de mes ennemis ; ils résolurent d'arracher ce qu'ils n'avoient pu en obtenir ; ils osèrent prendre la résolution de les braver & de les intimider. Ce fut M. de la Croix qui eut le courage de monter sur la brèche. Il fut trouver M. de Sartines : ce ministre eut l'impudence de dire qu'il ne me connoissoit pas. Mon généreux défenseur changea de ton alors, & après lui avoir prouvé qu'il me connoissoit très-bien, il lui retraça tout ce qu'il faisoit encore pour m'accabler ; il termina par lui dire qu'il venoit le prévenir charitablement, que beaucoup de personnes de la plus haute distinction étoient résolues de m'arracher des prisons ; que des mémoires contenant le récit de mes tourmens & de sa haine étoient prêts à paroître, & qu'il avoit cru devoir lui apprendre qu'il pouvoit encore prévenir cette publicité, en brisant mes fers. Qu'au surplus, s'il se refusoit à rendre lui-même

cette tardive justice, on sauroit l'obtenir de la commission des grâces.

M. de Sartines, écrasé à ce mot, balbutia, pâlit, & eut la bassesse de dire à M. de la Croix : *Mais si ce prisonnier obtient enfin sa liberté, il passera chez l'étranger, & il y écrira contre moi.*

M. de la Croix lui répondit : Vous connoissez mal cet homme, qu'on n'a cessé de calomnier : il est généreux, il est sensible ; & s'il vous doit sa liberté, il ne se souviendra plus que du bienfait : d'ailleurs, il est à ce moment isolé en quelque sorte sur la surface de la terre ; il sera forcé d'accepter un asyle que lui offrent des personnes honnêtes de Paris, qui répondent de ses démarches & de sa conduite.

Le ministre, pour terminer cette conversation laborieuse, promit à M. de la Croix qu'à son retour de la campagne où il alloit passer quelque

temps, il concerteroit avec M. le Noir, les moyens de me faire rendre ma liberté. Suivons-le maintenant dans sa marche, c'est lui-même qui va nous servir de guide.

Il ne seroit pas permis au Pyrrhonien le plus effréné, de douter un moment, d'après ce qu'on va lire, qu'avant son départ pour la campagne, le ministre n'ait concerté avec M. le Noir toutes ses mesures; pour pouvoir se cacher derrière le rideau, & mettre mes protecteurs aux prises avec le lieutenant de police qui avoit plus de moyens de leur résister. Tout étant ainsi disposé, il partit, & écrivit ensuite à M. de la Croix la lettre suivante, datée de Chevilly, dans laquelle son patelinage éclate d'une manière bien frappante : je la transcris sur l'original que j'ai entre les mains.

« J'ai reçu, Monsieur, à vingt-cinq lieues de Paris, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire; j'avois fait, avant de partir, une nouvelle

démarche auprès de M. le Noir, en faveur du ſieur de Latude : ce magiſtrat m'a paru diſpoſé à conſentir à ſa liberté, *s'il trouvoit de bons répondans.* Je croyois vous avoir dit, dans notre dernière converſation, que les perſonnes qui offroient de ſe charger du priſonnier, *pourroient voir* M. le lieutenant général de police, qui leur feroit connoître ſes intentions. J'écris à M. de Lamoignon pour l'engager à joindre, dans le moment actuel, ſa ſollicitation à la mienne ; & j'ai tout lieu d'eſpérer que cela ne ſera pas ſans ſuccès. Le ſeul motif d'humanité m'a déterminé à m'employer pour ce malheureux, & me déterminera encore à faire de nouvelles inſtances, ſi vous les croyez néceſſaires. Recevez de nouveaux remercîmens de ma part de *toutes vos attentions* ET BONS PROCÉDÉS.„

Je ſuis, &c. DE SARTINES.

Cette lettre cachoit un piège qu'on découvre facilement. Ces despotes avoient le plus grand intérêt à connoître qu'elles étoient les personnes qui me protégeoient, pour savoir jusqu'à quel point ils seroient forcés d'être bas & vils, ou pourroient devenir insolens vis-à-vis d'elles; selon qu'elles seroient plus ou moins puissantes. C'étoit précisément tout ce que redoutoit, dès le commencement, Mde. Legros; non qu'un mouvement de foiblesse pût l'arrêter un moment : on peut juger si une pareille femme connoît la crainte. Mais autant il importoit à nos ennemis de combattre en présence, autant il étoit nécessaire à mes protecteurs de se cacher pour porter des coups plus sûrs. Ils s'assemblèrent à l'instant où M. de la Croix reçut cette lettre, & il fut résolu que Mde. Legros iroit à l'hôtel de la Police. Il n'y avoit plus rien à attendre de la commission; il falloit donc attaquer mes adversaires ouver-

tement ; il falloit leur ôter tout prétexte, & leur en impofer par du courage & de la fermeté.

Tous les amis de ma généreufe libératrice ; tous fes parens, inftruits de fon projet, fe réunirent & l'accablèrent de leurs inftances, pour l'empêcher d'aller fe livrer à M. le Noir : quelques-uns même de mes protecteurs, effrayés du danger auquel elle s'expofoit, cherchèrent à l'arrêter. Vous vous perdez, lui difoit-on, & vous ne le fauverez pas ; elle fut inébranlable. Elle exigea feulement qu'on promît de ne pas m'abandonner, si elle difparoiffoit ; & toutes fes précautions fe bornèrent à fe faire accompagner par un procureur au châtelet, nommé Moreix. M. le cardinal exigea auffi qu'elle le prevînt de l'inftant où elle feroit cette périlleufe démarche, pour épier alors toutes les actions du lieutenant de Police, & ne pas lui laiffer le tems de commettre ce

nouveau forfait, dont tant de précautions pouvoient feules peut-être l'empêcher de fe rendre coupable.

Le jour deftiné à cette vifite eft venu; elle arrive à l'hôtel de la police; écoutons-là, c'eft elle-même qui va me dicter les détails de fon entrevue. Elle entre dans la falle d'audience : M. le Noir l'apperçoit, quitte fa nombreufe compagnie, vient à elle, lui prend la main & la conduit dans fon cabinet.

M. Le Noir. L'homme pour lequel vous vous intéreffez, Madame, eft fou; & vous courez de grand rifques en cherchant à lui faire rendre fa liberté.

Mde. Legros. Non, Monfieur, il n'eft pas fou, & je ne crois courir aucun rifque, en cherchant à délivrer un honnête homme.

M. Le Noir. Le connoiffez-vous?

Mde. Legros. Depuis deux ans, Monfieur, je m'occupe du foin de brifer fes fers. Je n'ai entrepris de le défendre, qu'après m'être convaincue

par toutes ſortes d'informations qu'il n'étoit coupable d'aucun crime ; je ne crois pas en commettre un, en protégeant un innocent.

M. le Noir. Mais, Madame, la preuve qu'il eſt fou, c'eſt qu'il s'eſt échappé de Vincennes.

Mde. Legros. Deux fois, il eſt vrai; mais je n'aurois pas cru que ce fuſſent là des traits de folie.

M. le Noir. On ne doit jamais s'échapper d'une priſon.

Mde. Legros. Je crois cependant, Monſieur, qu'à ſa place vous vous ſeriez cru heureux de pouvoir l'imiter.

M. le Noir. Cet homme n'avoit rien quand on l'a pris.

Mde. Legros. Je ne croyois pas, Monſieur, que ce fût un crime ; pauvreté n'eſt pas vice. Mais au ſurplus, ſon évaſion de la Baſtille ne prouvoit pas qu'il fût dénué de tout. A coup ſûr, on ne lui a pas fourni dans cette priſon le linge avec lequel il a fait les

quinze cent pieds de corde dont il s'eſt ſervi pour s'échapper. Je ne penſe pas non plus que ce travail ſoit une preuve de folie bien convaincante.

M. le Noir. Il eſt faux qu'il ſe ſoit jamais échappé de la Baſtille.

Mde. Legros. Il s'en eſt échappé, Monſieur; daignez faire viſiter les regiſtres de la Baſtille, & vous verrez que je ne vous en impoſe pas.

M. le Noir. Je vous dis, Madame, qu'il ne s'eſt pas échappé de la Baſtille.

Mde. Legros. J'ai l'honneur de vous aſſurer, Monſieur, qu'il s'en eſt échappé : cet homme ne m'a jamais dit un mot qui ne fût exact; & il n'a pu me tromper ſur ce fait.

M. le Noir. Eh bien! Madame, puiſque vous êtes ſi obſtinée, il faut vous prouver qu'il ne s'eſt pas échappé de la Baſtille,

Mde. Legros. Volontiers, Monſieur.

Il ſonne, & ſe fait apporter par un ſecrétaire le paquet de mes pièces; il

lit ; la dame Legros s'approche pour lire aussi. Le premier papier qui lui tombe sous la main, porte : Note de ses évasions ; & plus bas, *évasions de Vincennes* ; au-dessous, *évasion de la Bastille*. Il ne fut pas plus loin ; il se tourna vers Madame Legros, & d'un ton très-radouci, il lui dit :

M. le Noir. Madame, vous avez raison ; mais que ferez-vous de cet homme, si je lui accorde sa liberté ? Il n'a point de fortune.

Mde. Legros. Je n'avois qu'un fils tendrement chéri ; j'ai eu la douleur de le voir mourir il y a peu de tems. Il me consolera de sa perte, il le remplacera.

M. le Noir. Vous avez donc de la fortune, pour prendre une charge aussi considérable ?

Mde. Legros. Non, Monsieur ; je ne possède rien.

M. le Noir. Quel est votre état ?

Mde. Legros. Mon mari fait des

éducations particulières : nous vivons deux, & si vous m'accordez ce que je vous demande, nous vivrons trois.

M. le Noir. Mais l'état de votre mari n'est pas assez lucratif pour soutenir cet homme-là.

Mde. Legros. Il est vrai, Monsieur, que l'état de mon mari est borné ; mais je n'ai jamais rien demandé à personne, & j'espère faire toujours de même.

M. le Noir. Je lui ai fait rendre sa liberté en 1777 ; & à vingt-deux lieues d'ici, on a été obligé de le faire arrêter ; il n'avoit cessé de faire des extravagances le long du chemin.

Nota. Il ne s'agissoit donc plus alors du prétendu vol, avec menace.

Mde. Legros. Vous êtes mal instruit, monsieur ; il a été arrêté à quarante-trois lieues de Paris, en sortant du coche d'Auxerre. Et sans doute on avoit deviné qu'il feroit ces extravagances ; car pendant qu'il voyageoit sur l'eau,

on envoyoit de Paris en poste l'exempt qui l'arrêta à l'arrivée du coche, & le conduisit à Bicêtre, où il est au cachot, au pain & à l'eau; sans que jamais on lui ait appris les motifs d'un traitement si rigoureux.

S'il est fou, un cachot n'est pas sa place; il y a des maisons destinées à servir d'asile aux malheureux qui sont dans cet état.

M. le Noir. Comment avez-vous pu lui procurer tous ses protecteurs?

Mde. Legros. Avec du courage & de la fermeté, Monsieur, on vient à bout de tout.

M. le Noir. Comment l'avez-vous connu, comment avez-vous eu ses papiers

Mde. Legros. Vous me permettrez, Monsieur, de garder le silence sur ces objets; ils sont étrangers à celui qui m'amène vers vous.

M. le Noir. Je vous le dis encore, prenez garde; si je lui rends sa liberté,

il ſera des extravagances : vous courez de gros riſques.

Mde. Legros. Je vous demande en grace, Monſieur, de me les laiſſer courir.

M. le Noir. Pourquoi a-t-on toujours craint de venir ici ? C'étoit à moi qu'il falloit s'adreſſer.

Mde. Legros. C'eſt auſſi, Monſieur, la première choſe que j'ai faite ; je n'ai pas eu de crainte, on ne doit pas en avoir quand on fait le bien. M. le vicomte de la Tour du Pin a eu la bonté de vous en parler deux fois, & vous avez répondu qu'il y avoit un ordre du Roi, & que vous ne pouviez rien faire.

M. le Noir. M. de la Tour du Pin ne m'en a jamais parlé.

Mde. Legros. Il me l'avoit annoncé, & je l'ai cru. M. de Lamoignon au moins eſt venu une multitude de fois vous demander la liberté de ce mal-

heureux

heureux, que vous avez eu la bonté de lui promettre.

M. le Noir. Je n'ai jamais vu M. de Lamoignon.

Mde. Legros. Il eſt bien étonnant qu'un préſident à mortier, en ait impoſé ainſi à une femme ſans fortune & ſans nom; s'il n'eût pas voulu ſecourir cet infortuné, il pouvoit d'un mot ſe délivrer de mes longues importunités: ſûrement, Monſieur, vous avez oublié ſes preſſantes ſollicitations.

M. le Noir. Enfin, Madame, vous voulez la liberté de cet homme; prenez garde.

Mde. Legros. Monſieur, c'eſt la plus grande faveur que vous puiſſiez me faire.

M. le Noir. Puiſque vous le voulez, il faut vous ſatisfaire; mais il faut que j'en parle à M. Amelot.

Mde. Legros. M. Amelot ne s'y oppoſera pas, ſi on ne le prévient pas

contre ce prisonnier. Je sais que dès l'année dernière, il consentoit qu'on lui rendît sa liberté.

M. le Noir. Revenez la semaine prochaine, je vous ferai part de sa réponse.

Ainsi se passa cette entrevue, dans laquelle on voit cette femme simple, mais courageuse, ne perdre jamais de vue le respect qu'elle doit à un magistrat de qui elle attendoit justice; mais lui en imposer par ce ton noble & ferme qui rappelle aussi à ceux même qui la connoissent le moins, le respect qu'on doit à la vertu. La dame Legros court chez tous nos protecteurs; ils l'attendoient, & la crainte aigrissoit déjà leur impatience. Elle leur raconte les moindres particularités de cette conférence; et à l'instant même elle l'écrit, pour pouvoir, dans tous les tems, se rappeler & rappeler aux autres, ces détails importans.

Elle fut exacte au nouveau rendez-vous que lui avoit donné M. le Noir:

elle se présente. « Allez, lui dit le magistrat, chez M. Martin, il vous fera voir la note de M. Tristan ».

Mde. Legros. Permettez-moi, Monsieur, de vous observer que vous m'avez mandé pour me rendre la réponse du ministre, à qui sûrement vous aurez parlé de notre prisonnier, puisque vous m'avez promis que vous le feriez : & non pour voir *la note de M. Tristan.*

M. le Noir. Oui, j'ai parlé au ministre ; passez chez M. Martin : vous y ferez votre soumission, comme vous répondez du sieur Latude, & qu'il n'écrira jamais.

On conçoit avec quel empressement Mde. Legros consentit à aller trouver alors M. Martin ; il logeoit à l'hôtel, & un des secrétaires du lieutenant de police la conduisit chez lui. Elle entre, & le premier objet qui l'a frappe, c'est deux exempts qui l'entourent. Elle se crut perdue, sur-tout quand

elle vit le ton du ſieur Martin, qui la reçut avec la hauteur inſolente d'un commis. Elle ne ſe déconcerte pas cependant; & d'un ton qu'elle élevoit auſſi de manière à ce qu'il fût toujours ſupérieur à celui du ſieur Martin, elle annonce l'objet de ſa viſite.

Le ſieur Martin. Votre priſonnier n'eſt qu'un fou.

La dame Legros. Je ſuis très-convaincue, Monſieur, qu'il ne l'eſt pas.

Le ſieur Martin. Madame, je vous dis qu'il eſt fou.

La dame Legros. Et moi, Monſieur, je vous dis qu'il ne l'eſt pas.

Le ſieur Martin. Madame, ne me forcez pas à parler.

La dame Legros. Parlez, Monſieur, je ſuis en état de vous répondre. -- Au ſurplus, depuis quand connoiſſez-vous M. de Latude? L'avez-vous vu, lui avez-vous parlé, pour me ſoutenir qu'il eſt fou?

Le ſieur Martin. Je ne l'ai jamais

vu, mais je connois ses affaires depuis huit jours.

La dame Legros. Depuis huit jours! Et moi, Monsieur, je le connois depuis deux ans.

A mesure que mon amie parloit, le ton du commis baissoit d'un degré; il devint ensuite poli, & finit presque par être affectueux. M. Martin vouloit faire encore quelques objections; il représenta à Madame Legros à quoi elle s'exposoit : elle lui observa qu'elle venoit uniquement pour faire sa soumission. Il lui en remit le modèle, qu'elle rapporta le lendemain signée d'elle & de son mari : il lui promit enfin que dans quinze jours, le lieutenant de police auroit fait son travail, & qu'il lui en donneroit des nouvelles.

Pendant les trois semaines suivantes, elle tenta vainement nombre de fois d'être admise à l'audience de M. Amelot, pour le solliciter : on la renvoya, après ce terme révolu, à son

premier commis, M. Robinet, qui devoit, disoit-on, lui donner des nouvelles de cette affaire : elle vole à son bureau, elle s'annonce : pour toute réponse, ce commis, en la regardant avec dureté, lui répond : *M. de Latude ne sortira jamais.*

A ce mot, ma trop sensible amie fut anéantie ; la foudre l'eût moins accablée. Jamais elle n'a connu, dit-elle, de sensation aussi cruelle : & pendant plusieurs mois, elle éprouva un tremblement universel qu'avoit produit l'effroi dont elle fut saisie. Elle étoit enceinte alors de quatre mois ; elle court, elle s'enfuit : étourdie, désolée, elle ne sait où tourner ses pas. Elle entre à l'hôtel du cardinal de Rohan : cet homme sensible, effrayé de son état, la fait asseoir, la rassure ; & ne pouvant plus lui offrir un crédit presqu'éteint, il lui propose tous les secours dont elle pourra d'ailleurs avoir besoin.

Il insista plus que jamais sur le conseil qu'il avoit déjà donné, de chercher des protecteurs qui pussent intéresser la Reine à mon sort. Mde. Legros, vint communiquer sa douleur & ses transports à ma respectable Minerve : elles gémissent ensemble de cet amas épouvantable de bassesses & de crimes. Quel parti prendre, & comment vaincre des ennemis si acharnés ? La Dame Legros se rappelle que le sieur Robinet lui a dit, en la quittant, de voir Mde. la Comtesse de Sabran, à laqu'elle M. Amelot avoit écrit. Cette dame, amie de ma Minerve, avoit joint aussi ses sollicitations en me faveur : elles vont la trouver. Elle avoit reçu effectivement une lettre du ministre, conçue en ces termes : " J'ai remis au Roi „ tous les papiers de votre protégé ; „ S. M. les a examinés, & a jugé „ que ce prisonnier étoit fou & dan- „ gereux à l'état, & que jamais il ne

» lui accorderoit sa liberté, &c. ».

Ce coup étoit affreux; il consterna, mais il n'abattit pas mes deux inébranlables protectrices. Heureuses encore, si elles n'eussent eu besoin de leurs forces que pour le supporter & trouver les moyens de le parer; mais elles en étoient réduites aussi à les faire servir à leur propre défense. On s'étoit contenté de blâmer jusqu'alors le courage & le zèle de la dame Legros: elle eut à soutenir à ce moment de plus violens combats. Cet homme est donc votre amant, lui répétoient une foule de gens, étonnés de son ardeur & qui ne trouvoient que cette seule manière de l'expliquer! Ainsi pour eux le crime eût été capable de tout, & ils ne concevoient pas que la vertu le fût même d'un effort.

Combien de démarches (1), de

(1) Il n'est pas hors de propos sans doute de donner une idée de toutes ces courses : les per-

courſes ne fit pas alors cette femme généreuſe ; la plupart de nos protecteurs, commençoient à ſe réfroidir ; leur zèle ſe ralentiſſoit à meſure que les obſtacles augmentoient & que la haine de mes ennemis devenant plus active, oſoit se manifeſter davantage, & rendoit la réſiſtance plus dangereuſe. La dame Legros étoit ſans ceſſe à leur porte ; elle intéreſſoit la ſenſibilité des uns, ranimoit la bienveillance des autres : flattoit la vanité de celui-ci ; promettoit à celui-là, le crédit & la bienveillance d'un homme puiſſant ; tantôt c'étoit une dé-

---

ſonnes auxqu'elles elle avoit le plus beſoin de communiquer ſans ceſſe ſon zèle, logeoient l'une à la barrière de Grenelle, porte Saint-Bernard ; les autres, dans les rues des Tournelles, des fontaines, près le Temple, de la Verrerie, du Figuier, &c., & à Montmartre, il y avoit des époques auxquelles cette femme étonnante alloit tous les jours chez ces perſonnes ; & ſouvent elle y retournoit quand elle ne les avoit pas trouvées.

marche, tantôt une lettre qu'elle demandoit : elle arrachoit par ses importunités ce qu'elle ne pouvoit obtenir autrement. De son côté, Mde. d'.... se répandoit dans les sociétés ; elle en rassembloit chez elle de nombreuses ; parloit sans cesse de moi, de mes malheurs ; forçoit les personnes sensibles à s'attendrir, & les indifférens à s'étonner : elle prétendoit au moins s'armer de l'opinion publique, l'opposer à mes adversaires & les en écraser.

M. de la Croix, d'un autre côté, disputoit avec eux de zèle & d'efforts. M. de Sartines avoit eu la bassesse de lui demander sa parole *qu'il n'écriroit pas en ma faveur, contre lui*. Cet homme estimable ; trop judicieux pour ne pas sentir qu'en la lui refusant, il se plaçoit dans la liste de ses adversaires, & qu'il perdoit par-là tout l'empire qu'il avoit sur son esprit, la lui avoit donnée cette parole, pour se réserver le droit de lui parler, s'il renonçoit à écrire ; & le

forcer tôt ou tard à le craindre. Mais il n'avoit pas promis de m'abandonner, de résister à l'élan de son ame qui le portoit à secourir, à venger un infortuné. Un de ses confrères aussi vertueux, aussi estimable que lui : assez courageux, pour oser comme lui se dévouer au danger de défendre un malheureux contre des hommes puissans ; M. de Comeyras son ami, & bien digne de l'être, & s'offrit à faire ce que M. de la Croix s'étoit interdit. Mde. Legros le vit, lui détailla mes aventures. A la vue des pièces qui attestoient la vérité de chaque fait ; il regardoit, & il doutoit encore : il voulut me voir, entendre de ma bouche un récit aussi étonnant ; il voulut se convaincre que mon existence, n'étoit pas une chimère, & que tous les ressorts de mon esprit n'étoient pas encore brisés. Enflammé d'une sainte indignation contre mes ennemis ; il jura de révéler leurs forfaits,

& de périr, s'il le falloit, pour me souſtraire à leur fureur. Il fit un mémoire qu'il étoit prêt à rendre public; mais il en fut empêché, comme je l'ai rapporté plus haut, par les réglemens, auxquels ſon état l'aſſujettiſſoit. Un avocat ne pouvoit pas écrire en faveur du priſonnier qu'enchaînoit une *lettre-de-cachet!* Le deſpotiſme oſoit auſſi ſouiller ſes fonctions, en le ſoumettant à cette loi infâme. La juſtice étoit ſourde, & tous ſes organes muets; dès qu'un malheureux étoit en but à la haine d'un miniſtre, ou à celle de ſes valets.

M. de Comeyras, ſe vit donc réduit à briſer, en frémiſſant, les planches de ſon mémoire prêt à être imprimé; mais il trouva moyen d'éluder la loi qui le condamnoit au ſilence. On fit une grande quantité de copies de ce mémoire, on le colporta; tout le monde le lut, tout le monde fut révolté. Mes ennemis effrayés de cette

ligue qui se formoit contre eux, dans laquelle les personnes les plus respectables, vouloient être admises, & qui grossissoit tous les jours, ne virent plus qu'un moyen de sortir d'embarras: ce fut celui que déjà ils avoient employé plusieurs fois contre moi, & qui leur étoit familier sans doute : celui de supposer des crimes ou des folies au malheureux qu'ils vouloient perdre.

Ils m'attribuèrent, je ne sais qu'elle lettre extravagante qu'ils adressèrent au Roi, dans laquelle ils me faisoient dire qu'on vouloit l'empoisonner, que déjà toutes les fontaines de Paris & de Versailles l'étoient. A l'instant mes amis, mes protecteurs furent prévenus de cette extravagance, dont les ministres avoient eu soin de répandre & d'accréditer le bruit. Mde. Legros accourt à Bicêtre; le temps étoit mauvais : la boue, la pluie ne peuvent l'arrêter; elle arrive dans un état affreux. Ses vêtemens étoient percés,

ses souliers déchirés : je frémis en la voyant. Je ne puis croire qu'elle s'est déterminée à venir, sans de fortes raisons ; je l'interroge, je la presse, elle ne répond pas. Ses yeux se fixoient lentement & avec inquiétude sur les miens ; elle examine ma contenance, & paroît s'étonner de ne pas me voir dans le délire : elle ouvre la bouche enfin, pour me reprocher l'outrage que je viens de faire à tous mes protecteurs, en leur cachant la lettre que j'ai écrite. A ce mot, je me récrie ; je regarderois ce manque de confiance, comme un crime, je me plains de ce qu'elle a pu m'en soupçonner un seul instant coupable : je proteste que je n'ai rien écrit ; je le jure, j'en fais serment. Le ton avec lequel je lui parle la frappe, la rassure ; mais elle s'étonne de nouveau. Il faut donc accuser mes ennemis de cette nouvelle scélératesse ? Cette idée l'effraie, & son imagination s'y refuse. Tout ce qu'elle

a lu dans l'hiſtoire des attentats de la tyrannie, des fureurs du crime, n'ont pu lui perſuader encore que l'homme ſoit capable d'une cruauté auſſi lâche, auſſi atroce. Elle balance entre la crainte de me trouver coupable de cette folie, & l'effroi de ſe convaincre que mes ennemis le font de cet attentat. Elle conſerve cependant aſſez de préſence d'eſprit, pour ne pas m'accabler, en m'apprenant ce qui ſe paſſe. Elle revient, & prie M. de Comeyras de fixer ſon incertitude. Loin de la diſſiper, il l'a partage. Il veut juger par lui-même, & craint de s'en rapporter à ſes yeux; il vient à Bicêtre, & bientôt il eſt convaincu que je ſuis innocent. Alors il ne ménage plus rien; il n'écoute que ſon indignation: il publie le dernier trait de mes perſécuteurs; il les ſomme de produire cette lettre, d'oſer une fois m'accuſer en face; & de me laiſſer, au moins le droit de me défendre.

Tant de réclamations commençoient à produire l'effet qu'en attendoient mes nombreux partisans ; mais la fatalité attachée à mon sort, n'avoit pas encore cessé de me poursuivre. La dame Legros étoit parvenue enfin, à faire remettre un de mes mémoires à la Reine, comme le lui avoit recommandé M. le Cardinal ; on le lisoit à son audience : déjà elle commençoit à gémir sur mon sort ; elle s'y intéressoit, elle paroissoit disposée à ordonner qu'on y apportât du changement ; quand un courtisan qui arrive, s'écrie, après avoir écouté un moment ; que ce mémoire n'étoit qu'un tissu de mensonges ridicules, & que le héros de ce roman cherchoit à usurper un intérêt qu'il ne méritoit pas.

Ce mot fit tomber l'écrit des mains de celui qui le lisoit, & chacun ferma son oreille & son cœur. Il n'en fut plus question.

Je n'ai pas nommé encore celui qui tint ce propos : j'aurois craint qu'on ne lui reprochât un moment, si je le faisois connoître avant de le justifier, l'émotion pénible qu'inspire ce trait qui me perdit. Je puis accuser, sans doute, M. de Conflans, d'avoir prolongé mon supplice par ce mot, trop léger peut-être ; mais en même tems je m'empresse à publier que son ame n'étoit pas complice de cette erreur : puissent les regrets qu'il témoigna ; son zèle pour la réparer, servir de leçon & d'exemple à ceux qui se trouvent souvent dans le méme cas.

Cet événement étoit peut-être le plus funeste de ceux de ce genre, que j'avois essuyés. Comment lasser encore l'attention de la Reine, par le récit d'aventures qu'on lui avoit dit être fabuleuses ? comment détruire la prévention du Roi, qui avoit défendu qu'on lui parlât de moi davantage ? Et s'il étoit impossible de pénétrer jus-

qu'aux pieds du trône, comment en aborder les avenues, dont mes deux ennemis m'écartoient avec tant d'acharnement, & dont ils avoient tant de facilités de m'écarter.

Madame Legros, toujours infatigable, court chez M. de Conflans; elle étoit prête d'accoucher alors: elle eſt introduite, & dans une conférence de trois heures au moins; elle lui fait le récit de toutes mes infortunes. Il ſe montre incrédule, elle fournit des preuves: il doute encore; elle le combat, elle l'éclaire enfin. Il eſt convaincu de mon innocence & de ſes torts. Il promet bien de réparer le mal qu'il a cauſé, & il le promet en homme généreux & ſenſible. Il loue, il admire le courage & la vertu de mon amie: épuiſée d'une conférence auſſi longue, qui avoit été toujours animée, & quelquefois très-vive; elle court chez M. de Comeyras, qui vient à l'inſtant confirmer à M. de Conflans,

les faits, les détails & les preuves dont la dame Legros l'avoit entretenu.

Il se fit alors un changement dans le ministère dont mes amis espérèrent beaucoup. M. Amelot avoit été trompé par mes persécuteurs ; il étoit possible que M. de Breteuil, qui lui succédoit, ne fût pas encore prévenu contre moi ; & on résolut bien de mettre pour me défendre près de lui, plus d'activité que l'on n'en emploieroit pour m'attaquer. Mais ce n'étoit pas là le seul espoir qui restoit en ce moment à mes généreux protecteurs.

Ils venoient de s'associer une femme, plus puissante encore par son active bienfaisance, que par son crédit ; ou plutôt qui ne devoit celui dont elle jouissoit qu'à sa vertu, & au respect qu'elle avoit su inspirer. Mde. Necker, instruite de mes infortunes & de leur cause, du zèle sur-tout, & du courage de mon amie, fut tour-à-tour émue d'étonnement & de compassion:

elle se sentit pressée du besoin de secourir l'un & d'admirer l'autre ; avec qu'elle douce & touchante expression, elle annonce ces deux sentimens dans une correspondance longue & suivie, qu'elle eut avec Mde. Legros sur ce sujet, & que je tiens entre mes mains.

Pardonnez à des transports que j'essaierois en vain d'étouffer, femme vertueuse : vous vouliez n'être pas connue ; vous vouliez que j'ignorasse moi-même à qui je devois ma liberté, mon bonheur & ma vie. Ah ! vous tentez inutilement de dérober à tous les regards, ces inclinations bienfaisantes qui vous font chercher le bonheur dans votre empressement à faire des heureux ; & dans le sentiment qui vous porte à désirer decacher que vous en faites. Non, non, il faut que l'on apprenne tout ce que peut, dans un cœur si sensible une si active compassion ; il faut que l'on sache que vous soulagez

autant de misérables, que vous trouvez de véritables misères ; & que la crainte de faire des ingrats, ou la douleur d'en avoir rencontré, n'ont pu jamais vous empêcher de faire le bien ; il faut que j'obéisse aux mouvemens de mon cœur. S'il est doux d'inspirer de la reconnoissance ; il est nécessaire pour celui qui sent le prix des bienfaits, de pouvoir exhaler celle qu'il éprouve.

Je n'ai pas dû chercher à connoître les ressorts que Mde. Necker avoit fait mouvoir, les moyens dont elle s'étoit servie pour arracher enfin l'ordre de ma liberté, qu'elle n'obtint qu'avec peine : elle a fait à ceux même qui y ont concouru, un devoir d'ignorer ces détails; mais il a bien fallu qu'elle parlât dans ses lettres des difficultés qu'elle éprouvoit ; qu'elle laissât soupçonner même les inconvéniens auxquels elle s'exposoit pour me servir. Quelle étonnante bonté ne falloit-il pas pour braver ces obstacles, en faveur d'un infortuné,

qui ne pouvoit avoir d'autre titre à ses yeux que son infortune ?

Que ne puis-je rapporter ici toutes ces lettres ; & prolonger la douce jouissance qu'on éprouveroit, en voyant cette ame si sensible & si belle se peindre elle-même, sans le vouloir, sans y songer, & ne s'occuper d'elle que pour se dérober à tous les regards ? Mais dois-je trahir ses désirs, pour satisfaire les miens ? Puis-je sacrifier la crainte d'offenser ma généreuse libératrice, au plaisir de parler plus long-tems de ma reconnoissance ? Je ne citerai donc de ses lettres, que ce qui me retrace à moi-même des devoirs, des obligations qu'elle m'impose ; ce qui exprime sur-tout sa juste admiration pour la dame Legros. La touchante estime de cette femme respectable, est sans doute pour mon amie, le prix le plus doux de ses vertus ; & le bonheur de publier des sentimens qui les honorent toutes deux, devient pour moi le premier devoir.

Dans une foule de lettres écrites à ma bienfaitrice avant qu'elle pût se promettre du succès de ses soins, Madame Necker parle avec le plus tendre intérêt de ses espérances & de ses craintes : elle reporte ensuite ses regards sur moi, & elle semble partager mes souffrances. « La rigueur „ de la saison dont ma santé est en„ core plus affoiblie, dit-elle, dans „ celle du 30 décembre, me fait „ penser avec inquiétude au froid que „ ce malheureux doit éprouver, & „ je prends la liberté d'envoyer en„ core un louis pour lui procurer „ quelque soulagement „. Il étoit rare que toutes ses lettres ne fussent accompagnées d'un pareil don.

Elle n'avoit pu obtenir dans les commencemens, que la promesse de ma translation, dans une prison moins rigoureuse. C'étoit au moment où mes persécuteurs tentèrent l'effort dont j'ai parlé pour me faire croire fou ;

elle exigea mon désaveu par écrit de cette lettre extravagante qu'ils avoient eu la bassesse de m'attribuer. « J'ai » lu, disoit-elle, avec un sentiment » bien pénible, le désaveu du pauvre » Latude ; & avec beaucoup d'intérêt, Madame, votre excellente » lettre, dont toutes les expressions » m'ont véritablement touchée. Souffrez que je vous en remercie du » fond du cœur. Je garde le désaveu, » dans l'espérance vague d'en faire » quelqu'usage ».

Le changement de ministre lui rend l'espérance ; elle trace à la dame Legros la marche qu'elle doit tenir pour la seconder plus efficacement. Enfin, on lui apprend que ses pressans efforts sont couronnés du succès. Elle s'empresse de mander cette heureuse nouvelle à mon amie (1) : elle partage ses transports, & ce sentiment est le pre-

(1) 16 Février.

mier qu'elle puiſſe éprouver. Mais bientôt quelques craintes viennent la troubler ; elle les communique à cette femme ſenſible & raiſonnable. « La
» puiſſante protection que j'ai em-
» ployée, n'eſt pas ſans inquiétude
» ſur les ſuites d'un événement que
» j'ai tant déſiré : on craint que la
» tête de cet infortuné ne ſoit échauf-
» ſée par tout ce qu'il a ſouffert, &
» qu'il ne nous faſſe repentir par ſes
» propos ou par ſa conduite, du bien
» que nous lui avons fait. J'ai donc
» recours à votre prudence, dans une
» affaire réellement eſſentielle au bon-
» heur de ma vie, puiſque par des
» raiſons qui me ſont perſonnelles, je
» ſouffrirois cruellement, ſi on avoit
» lieu de ſe plaindre de M. de Latude,
» après les démarches que j'ai faites
» en ſa faveur.

» Puiſque vous avez cru pouvoir lui
» confier mon nom, & que vous
» m'avez flattée qu'il ſeroit ſenſible à

„ l'intérêt que j'ai pris à lui ; je vous „ conjure de lui demander, comme „ la seule marque d'affection & de „ reconnoissance que j'aurai jamais „ occasion d'exiger de lui ; le pardon „ absolu des injures qu'il a essuyées ; „ le silence absolu sur ses persécu- „ teurs ; &, en un mot, une conduite „ chrétienne dans tous ces points. „ C'est pour lui le seul moyen d'être „ heureux, & pour moi c'est une „ circonstance essentielle à ma tran- „ quillité. C'est entre vos mains, „ Madame, que je remets des intérêts „ si grands, dans la parfaite confiance „ & dans les sentimens d'estime & „ d'attachement que vous m'avez ins- „ pirés „.

La vertu eut-elle jamais un plus aimable langage ? & faut-il être l'objet de cette bonté céleste, pour vénérer, pour adorer celle qui sait l'exprimer & la sentir ainsi ? Continuons, je ne puis résister à l'élan de mon cœur ; &

je vais franchir plus d'un intervale pour ne m'occuper que des autres paſſages de ſes lettres que je ne me ſuis pas interdit de rapporter. Sans doute mes lecteurs éprouvent comme moi le beſoin de ne pas interrompre cette intéreſſante lecture.

" Votre lettre, Madame (1), m'a
„ fort tranquilliſée; vos vertus & votre
„ ſenſibilité m'étonnent & me char-
„ ment, & je crois que je puis m'en
„ remettre abſolument à vos ſoins.....
„ J'ai été ſi ſatisfaite de cette lettre,
„ Madame, que je l'ai lue au miniſtre
„ qui a été l'inſtrument de la pro-
„ vidence, pour la délivrance de votre
„ protégé....... Je me confierai déſor-
„ mais dans les ſentimens qu'il montre
„ & dans ceux que vous lui inſpi-
„ rerez....... „.

Sans ceſſe elle s'occupe des chagrins que pourroit lui cauſer une indiſcré-

---

(1) 3 Avril.

tion. " Je vous confie mes intérêts,
„ Madame, disoit-elle, dans une
„ autre lettre (2) : je crois que votre
„ prudence est égale à votre huma-
„ nité. Je chéris l'exemple que vous
„ donnez à toutes les ames pures, &
„ j'aurai un grand plaisir à vous re-
„ voir encore...... „. Elle n'étoit pas
encore parvenue alors à dompter mes
ennemis & à mettre un frein à leur
rage. " Vous m'obligerez beaucoup
„ en m'instruisant de ce qui se passera ;
„ car mon inquiétude, je vous l'avoue,
„ est encore extrême ; & je ne puis
„ trop vous recommander la circons-
„ pection à toutes sortes d'égards, &
„ de veiller à la faire observer „.

" Je prends une entière confiance
„ d'après les assurances que vous me
„ donnez, disoit-elle dans une autre,
„ sur la discrétion de votre protégé &
„ sur sa bonne conduite : guidé par

---

(2) 23 Avril.

„ une perſonne d'une auſſi vive vertu,
„ j'eſpère que je n'aurai que de la ſa-
„ tisfaction de ce que nous avons
„ fait pour lui, & que Dieu bénira
„ une entrepriſe formée par les mo-
„ tifs les plus purs de religion & d'hu-
„ manité. Quand votre protégé ſera
„ ſorti, je ſerai obligée de me refuſer
„ le plaiſir de le voir, ainſi que toute
„ autre démarche qui pourroit me dé-
„ celer. Pour vous, Madame, je goû-
„ terai toujours une véritable ſatis-
„ faction à vous témoigner moi-même
„ la profonde eſtime que vous m'avez
„ inſpirée........ „.

Encore quelques paſſages d'une autre lettre, ce ſera la dernière dont je parlerai. " Vous ne pouvez être auſſi ſur-
„ priſe que moi, Madame, des délais
„ qu'éprouve la libération de votre
„ protégé, après l'engagement poſitif
„ de le faire ſortir il y a trois ſemaines,
„ & le conſentement qu'on m'avoit
„ donné de l'en faire prévenir. Je ne

„ puis concevoir ce qui empêche qu'on
„ n'ait tenu parole...... Je ne doute
„ point cependant que nos espérances
„ ne soient bientôt remplies ;........ je
„ ferai de nouvelles sollicitations :
„ mandez-moi en attendant si votre
„ protégé a besoin de quelques se-
„ cours pécuniaires. Je suis bien fâ-
„ chée, Madame, que vous soyez venue
„ à ma porte, sans entrer chez moi ;
„ quoique les affaires dont je suis ac-
„ cablée & ma mauvaise santé ne me
„ permettent pas de vous offrir un
„ long rendez-vous, j'aurai toujours
„ un vrai plaisir à passer une demi-
„ heure avec vous ; avec une personne
„ que j'honore & que j'estime du fond
„ du cœur.......... „.

Mde. Necker avoit annoncé qu'elle ne recevoit pas mes remercîmens, & jamais elle ne m'a permis d'enfreindre cet ordre rigoureux. C'est donc aux yeux du public, que pour a première fois, je me prosternerai à

ſes pieds ; c'eſt devant lui, que j'exprimerai à ma vénérable protectrice, des ſentimens qu'il eſt ſi doux, qu'on doit être ſi fier d'éprouver pour elle. Je me trompois : ah ! c'eſt devant le public plutôt, que je dois m'honorer de l'effort de les renfermer dans mon cœur, & d'obéir à la loi qu'elle m'a impoſée :ma reconnoiſſance lui rappelleroit ſes bienfaits.

Redeſcendons ſur moi-même, & dans mon cachot, où mes ennemis me retenoient encore. J'ai cherché à délaſſer de tant d'horreurs, en promenant les regards auſſi long-tems que je l'ai pu, ſur les tableaux enchanteurs que nous venons de parcourir. La derniere lettre de Mde. Necker, que j'ai rapportée, rappelle un nouveau fait qui me force à citer encore une fois les noms de mes deux tyrans ; & à montrer leur rage expirante, mais toujours active.

Le Miniſtre avoit ſigné l'ordre de

ma ſortie. Il en avoit prévenu lui-même Mde. Necker, comme elle le dit; en l'autoriſant à me l'apprendre. L'uſage étoit d'envoyer cet ordre aux bureaux de la Police, d'où on l'adreſſoit au priſonnier. Conçoît-on que M. le Noir ait oſé garder le mien, PENDANT SIX SEMAINES; qu'il a fallu lui enjoindre pluſieurs fois de l'expédier; & que ſans les vives & courageuſes ſollicitations de Mde. Necker; je ſerois reſté, je ſerois mort dans les fers, malgré cet ordre qui les briſoit : eh! ſes collègues & lui ne m'y retenoient pas depuis trente-cinq ans, malgré les loix, la juſtice, tout ce que les hommes connoiſſent de plus ſacré; qui réclamoient envain mon innocence.

Enfin, cet épouvantable terme eſt expiré; enfin on m'arrache à leur fureur, & leur nom déſormais ne viendra plus flétrir mes ſouvenirs, & ſouiller les reſtes de mon hiſtoire; enfin mes chaînes tombent; les portes effroyables

bles, qui durant trente-cinq années ſe ſont refermées ſur moi, s'ouvrent; & je rentre parmi les hommes. On me l'apprend du moins, & je le crois. Je vole dans les bras de mon amie: pour cette fois, mon ivreſſe eſt pure, rien ne peut la troubler; rien n'arrête mes tranſports. Hélas! elle ne les partage pas, & bientôt je m'apperçois que ſes larmes, pleines encore d'amertume, ne ſont pas celles de la joie. Je croyois toucher au bonheur, & mes oppreſſeurs, par un dernier effort, ſont parvenus à l'empoiſonner, ou à ne m'en laiſſer que la trompeuſe image.

Je ſuis exilé à Montagnac, où j'ai annoncé dans la ſeconde partie de ces mémoires, ſans qu'il me fût permis de l'expliquer & de le prouver, que m'attendoient la misère & le déſeſpoir. Le même ordre me défend d'entrer dans Paris, m'oblige de partir à l'inſtant même pour le Languedoc; de me préſenter à mon arrivée à l'officier

de maréchaussée, qui est impérieusement chargé de surveiller ma conduite & d'en rendre compte. Exilé dans Montagnac, je ne pourrai jamais franchir l'enceinte de cette ville, sans le consentement de ce même officier, qu'il faudra prévenir de mes moindres promenades ; & pour dédommagement de tous les tourmens qui ont usé ma vie ; pour réparation des injustices qui m'ont accablé depuis tant de siècles, & qui vont me poursuivre jusqu'au tombeau ; pour me tenir lieu des ressources que j'ai perdues, de ma fortune qui s'est dilapidée ; & si je le puis dire, qui s'est évanouie : pour me donner du pain enfin, le gouvernement m'assure une pension de QUATRE CENS LIVRES. Voilà ce que m'apprennent les sanglots & le désespoir de mon amie. Elle me remet en tremblant cet ordre funeste. Mais elle est trop habituée à braver mes lâches tyrans, pour n'avoir pas résolu de tenter

de leur arracher encore leur proie. Son premier ſoin a été de m'apporter cet ordre, parce qu'enfin il eſt auſſi celui de ma liberté : ou au moins celui qui me permet de revoir la lumière. Il eût été ſi doux pour elle de pouvoir jouir de ſon triomphe, de m'enlever à ces lieux de déſolation : elle ſe voit réduite à m'y replacer elle-même.

J'ai dit qu'elle étoit réſolue de ſolliciter la révocation de mon exil, & de raſſembler toutes ſes facultés, pour ſeconder ce dernier effort : elle vole pour remplir encore ce triſte devoir. Mais où m'abandonnera-t-elle, tandis qu'elle va s'occuper de ce ſoin? L'ordre me défend d'entrer dans Paris; elle eſt trop ſage pour concevoir même l'idée de l'enfreindre? me livrera-t-elle à moi-même; à ma fureur; dans une auberge, au moment où mes pas, mes diſcours, mes moindres démarches ſont épiées, & où mes ennemis n'attendent que le plus léger prétexte,

pour refermer à jamais ſur moi, la tombe fatale qui n'eſt encore que ſoulevée ? Elle ſait combien mon ame aigrie par l'injuſtice, eſt facile à s'émouvoir ; elle ſait combien mes tranſports ſont violens, & elle a appris à les craindre (1). Elle ſe voit réduite

(1) J'ai tardé beaucoup à faire un aveu qu'une vanité ridicule a retenu trop long-tems, mais que ma franchiſe exige enfin ; que je dois à la vérité qui a dicté cet écrit. Croira-t-on que j'ai été aſſez injuſte, pour accuſer plus d'une fois ma libératrice dans mon cachot, de lenteur & d'indifférence ; croira-t-on que la douleur m'ait égaré au point de me dicter des lettres, dans leſquelles je lui reprochois de la tiédeur : je lui demandois, j'exigeois qu'elle ceſſât de me donner des ſecours, qui me paroiſſoient aigrir mes ennemis, & prolonger mes tourmens. Hélas ! elle pleuroit de mon délire, & ſans doute ſon ame n'a pas eu beſoin de grands efforts pour me pardonner. Pour unique réponſe, elle multiplioit ſes ſoins, elle expoſoit ſa liberté, ſes jours ; elle diſſipoit ſa fortune & briſoit mes fers. Voilà peut-être le trait le plus étonnant de ſon hiſtoire : voilà de l'héroïſme ſans doute.

à solliciter comme une grace de l'économe de Bicêtre, la singulière faveur de m'isoler encore dans mon cachot, jusqu'à ce qu'elle puisse me diriger elle-même.

Elle me quitte, & va rassembler tous mes protecteurs. Elle voit Mde. Necker, elle voit M. de Conflans, qui a des torts à expier, & qui a promis de les réparer. C'est une justice encore qu'elle réclame; & pour cette fois, c'est elle-même qui a le droit de la demander. Son mari s'est engagé avec elle à répondre de mes moindres actions; c'est sur leur tête que repose à jamais la tranquillité de mes ennemis qui tremblent de m'entendre prononcer leur nom; & on veut mettre entr'eux & moi un intervale de deux cens lieues. Ils ont répondu sans doute de calmer par leurs soins, ma fureur & mon désespoir: mais s'ils m'abandonnent; s'ils me livrent à ces sentimens, qu'un délaissement total

va échauffer encore, qu'aigriroient ma nouvelle captivité, le lieu ſur-tout que l'on a choiſi pour la rendre plus affreuſe, & la misère à laquelle on me condamne. Pourront-ils donc rendre compte de tous les ſoupirs que l'indignation m'arrachera, ou des convulſions que le déſeſpoir pourra me cauſer ?

Mes ennemis furieux cherchent envain à répondre à ces preſſans motifs ; ils bégaient & parviennent d'abord à ne me laiſſer permettre de paſſer à Paris que trois jours : enfin on obtient que je pourrai y vivre, mais à la condition de ne me préſenter ni dans les caffés, ni dans les promenades publiques, ni à aucun ſpectacle. Étonnant effet du délire de ces malheureux, qui ne voient pas qu'ils s'accuſent eux-mêmes ; ou plutôt que de ſi étonnantes précautions les condamnent.

Me voilà donc rendu à l'amitié, à

la reconnoiſſance, & déſormais je pourrai vivre pour ces ſentimens. Je ne tenterai pas de peindre l'étonnante ſituation dans laquelle je me trouvois alors : on la ſoupçonneroit peut-être, mais on ne la comprendroit pas. Je nageois dans la joie & la volupté ; mes ſens, mon ame ne pouvoient ſuffire à cette ivreſſe : moi ſeul dans l'univers, je pouvois la goûter ; il falloit être moi, pour apprécier ce délire ; il falloit ſurvivre à des ſiècles de larmes, de déſeſpoir & de rage. Oublions ces douloureux ſentimens ; déſormais je ne connoîtrai plus que le bonheur.

Mon heureuſe amie avoit employé la nuit à ſolliciter & à obtenir l'ordre nouveau qui révoquoit celui de mon exil : elle rentre chez elle à deux heures du matin, abîmée de fatigues. Elle attend à peine que le jour commence à luire ; elle envoie ſon époux & l'eſtimable M. Girard, qui, après avoir partagé leurs périls

& leurs alarmes, jouiſſoit auſſi de nos transports : bientôt elle les ſuit, & nous nous trouvons réunis. Ce fut le 22 mars 1784, jour à jamais mémorable dans mon hiſtoire, & peut-être dans celle des hommes, que je naquis pour une nouvelle vie.

Mes amis, mes généreux amis me ſerroient alternativement dans leurs bras ; ils s'embraſſoient, nous pleurions tous, & ils ſe pénétroient ſans ceſſe de l'idée conſolante & douce que l'objet de tant d'inquiétudes, ne le ſeroit plus à l'avenir que des plus tendres ſoins. Quel réveil, à la ſuite d'un rêv e ſi affreux !

Nous arrivons. Je vois un appartement ſimple & commode, où tout me prouvoit que j'étois attendu ; je regardois, je m'étonnois de tout ; j'admirois tout avec la curioſité avide ou plutôt l'enthouſiaſme de l'enfance : les moindres objets me cauſoient une ſenſation ; chacune étoit

une jouissance; & dans toutes je trouvois le bonheur.

Mon devoir, & plus encore mon cœur, me faisoient un besoin de me présenter à mes protecteurs, de les payer de leurs bienfaits par le spectacle de ma joie. Il me tardoit sur-tout de la montrer à Mde. d'......; son ame si sensible & si bonne devoit l'apprécier sans doute; & je sentois que ce n'étoit que près d'elle que je la goûterois pure & sans mélange. Je hâtois, par une impatience qui déjà troubloit un peu mes plaisirs, l'instant où je pourrois, le lendemain, lui exprimer ma reconnoissance, & la faire jouir de son ouvrage. Il étoit neuf heures & demie, nous soupions; une voiture s'arrête devant la porte: on l'annonce. Mon cœur tréssaille à ce nom que je vénérois, & que j'aurois voulu pouvoir respecter moins, en osant le chérir davantage. Nous courons tous au-devant d'elle; je crois voir une

mère qu'une longue absence avoit long-tems souftraite à mon empressement, & elle daigne me regarder, me traiter comme un fils. Elle venoit jouir comme nous & avec nous; elle s'adresse à mes amis, à moi, nous félicite tous; & après m'avoir fait l'acceuil le plus doux, nous avoir tous comblés de caresses, elle me tend la main avec grace, & s'échappe. Etonné de ce dernier mouvement, je regarde, je trouve entre mes doigts un étui qu'elle avoit eu l'adresse d'y placer sans que je m'en apperçusse : je l'ouvre, il renfermoit un rouleau de louis.

Cette sensible protectrice fait plus encore; elle me trace un plan de vie, digne d'elle, digne de la déesse dont mon cœur lui avoit donné le nom, & dont elle paroît toujours avoir emprunté l'aimable langage. Le lendemain, elle m'envoie cet écrit que je veux avoir sans cesse sous les yeux.

„ Ce n'est pas moi, Monsieur, qui

ai obtenu votre liberté ; mais j'ai pris un véritable intérêt à vos malheurs, & j'ai travaillé à y intéresser toutes les personnes que j'ai cru pouvoir vous être utiles. Vous n'avez qu'un seul moyen de leur témoigner de la reconnoissance, c'est de vous conduire avec une sagesse qui ne donne jamais de raison de se plaindre de vous ; & avec une prudence qui ôte jusqu'au moindre prétexte de vous nuire à l'avenir. Songez que si vous vous exposiez de nouveau à quelque malheur, ne fût-ce que par imprudence, les mêmes personnes ne pourroient recommencer à s'employer pour vous, & que vous les compromettriez. Ainsi, votre intérêt personnel & la reconnoissance que vous leur devez, doivent vous porter à vous tenir sur vos gardes tous les jours de votre vie.

« Songez aussi que la pension qu'on vous accorde, dépend entièrement & de votre obéissance à rester au lieu

qu'on vous prefcrit, & de la conduite fage que vous y tiendrez. Toute votre exiftence dépend de cette penfion, puifque vous n'avez point de fortune perfonnelle.

» Prefcrivez-vous donc à vous-même le filence fur vos malheurs paffés; oubliez ceux que vous avez cru vos ennemis; faites ce facrifice à Dieu, à vos protecteurs, & fur-tout à votre fûreté future, qui dépend abfolument de votre fageffe.

» Il n'y a perfonne dans le monde à qui vous ayiez autant d'obligation qu'à Mde. Legros, puifque c'eft à elle que vous devez, fans aucune exception, toutes les perfonnes qui ont agi pour vous. Réuniffez fur elle toute votre reconnoiffance, & prouvez lui que vous en avez autant que vous lui en devez, en vous foumettant à tout ce qu'elle vous prefcrira.

» La plus légère imprudence de votre part retomberoit fur elle, & nuiroit

à la bonne opinion qu'elle nous a donnée de vous.

„ Soyez prudent, & vous ferez libre & heureux : j'eſpère que vous retrouverez la ſanté & les forces, avec l'uſage de votre liberté ; & je ſouhaite que vous en jouiſſiez longtems „.

Je ne pouvois mieux louer cette reſpectable bienfaitrice, qu'en faiſant connoître ſon ame & ſes vertus ; & il n'y avoit qu'elle, qui pût nous les peindre d'une manière qui fût digne d'elle. J'ai reçu une foule d'autres lettres, mais celle-ci raſſemble tout ; elle eſt la leçon de ma vie, & peut paroître un code particulier de la raiſon, dicté par la ſageſſe & par les grâces.

Je pourrois m'arrêter ici ; l'hiſtoire de mes infortunes eſt terminée. Mais ce qui me reſte à ajouter, n'eſt pas un des épiſodes les moins intéreſſans de celle de ma vie ; & devrois-je quitter

la plume, parce qu'il ne me reste plus d'attentats & d'horreurs à dévoiler? Non, sans doute. On a besoin, quand on vient de fatiguer sa vue sur de pareils tableaux, de la reposer sur ceux de la vertu. Jusqu'ici nous en avons rencontré de bien consolans sans doute; j'ai appris à chérir, à respecter mes amis, mes protecteurs; & sous quels traits pouvois-je mieux la peindre, cette vertu, que sous les leurs; puisque toujours on les a vus humains, sensibles & bienfaisans? Mais il falloit à chaque instant prononcer à côté de leurs noms, ceux d'un *Sartines*, d'un *le Noir*. Désormais nous n'aurons plus à craindre cet indigne rapprochement.

Je m'arrêterai peu à un premier fait que je ne puis cependant passer sous silence. Dans les commencemens, Mde. Legros & moi nous paroissions être devenus l'objet de la curiosité publique: sa maison étoit toujours

pleine de perſonnes qui vouloient nous voir, nous connoître ; & ſa rue remplie d'équipages qu'on envoyoit pour nous chercher. Cet empreſſement dura pluſieurs mois ; il nous flattoit ; il nous honoroit ſans doute ; mais il nous eût été moins précieux, s'il n'eût raſſemblé autour de nous que des oiſifs ou des indifférens.

Combien il me devient cher, avec quels tranſports je m'en rappelle le ſouvenir ; puiſque ce fut au milieu de ce monde, où tout vous appeloit, & d'où votre modeſtie vous écartoit ſans ceſſe, que je vous vis, que j'appris à vous connoître, à vous aimer ; ô vous, que mon indiſcrète obéiſſance s'eſt interdit de nommer ; vous qui ne vous occupez qu'à vous dérober à tous les regards, mais dont tous les regards ſont avides, & que tous les cœurs recherchent ! vous en qui, dès votre jeuneſſe, une philoſophie douce que tant d'autres affectent, & que l'on

trouve dans votre ame, sans que vous paroissiez la connoître ; s'unissoit déjà à l'amour le plus vif pour les arts & à des talens distingués ; dont la sensibilité la plus pénétrante, la bienfaisance la plus active animent tous les mouvemens & dirigent toutes les actions ; heureux parce que vous faites le bien ; heureux par excès de vertu & vertueux sans effort ; vous enfin qui n'aviez pas besoin, pour devenir le plus aimable des hommes, d'inspirer un intérêt si tendre & quelquefois si pénible : ah ! souffrez que j'exprime ici des sentimens par lesquels je parois exister enfin, & pour lesquels je chéris l'existence ; souffrez que mon jeune défenseur unisse son ame à la mienne ; & que, fiers tous deux du bonheur de vous aimer, nous nous glorifions de celui d'avoir pu mériter, d'avoir obtenu au moins d'en être chéris.

Ce respectable ami, puisqu'enfin il ne m'est pas permis de lui donner

un autre nom, parut rechercher la dame Legros qu'il admiroit, qu'il vénéroit sans la connoître, & sur le simple récit de sa conduite. Un cœur tel que le sien étoit fait pour apprécier un semblable héroïsme; mais il ne se contenta pas de l'admirer: il s'arrête peu à ces sentimens stériles, & ce n'est pas avec des larmes qu'il soulage l'infortune. Instruit que la situation de ma libératrice étoit fâcheuse; qu'épuisée par les secours qu'elle m'avoit prodigués, par l'acquit de quelques dettes de sa mère, morte depuis peu, & qu'elle s'étoit imposée la loi de payer; elle avoit été réduite à quitter son commerce, & ne mangeoit chez elle souvent que du pain, qu'elle se voyoit forcée quelquefois encore à laisser durcir, pour qu'on en mangeât moins; que les chétives ressources que lui procuroit l'état de son mari, quoiqu'il réunît plusieurs talens, contribuoient

peu à adoucir cette honorable & glorieuse indigence ; & que moi, moi le plus infortuné des hommes pendant tant d'années, je n'avois pour acquitter envers elle la dette sacrée de mon cœur ; pour me dédommager de tous mes maux & me consoler de l'injustice ; pour exister, pour vivre enfin qu'une pension de *quatre cent livres* : il s'occupa sans relâche des moyens de changer notre sort. La sensibilité de son ame ne s'est jamais manifestée que par des bienfaits, ou par des services ; le premier, le plus généreux des bienfaits.

Il imagina d'ouvrir une souscription dont le produit seroit mis à fond perdu sur ma tête, & sur celles de Madame Legros & de l'enfant qu'elle portoit dans son sein, au moment où elle sollicitoit ma délivrance ; & qui, si souvent abreuvé de ses larmes, augmentoit & partageoit alors sa douloureuse situation. Mais il étoit dif-

ficile de rendre ce projet totalement public : ceux qui l'avoient propofé étoient trop délicats pour ne pas nous épargner l'humiliante & cruelle reffource de l'aumône ; & Madame Legros & moi nous avions trop de fierté pour confentir à l'accepter. On ne put donc communiquer ce projet qu'à un petit nombre de fociétés particulières, dont tous les membres, bien connus, étoient trop fenfibles pour n'être pas touchés de notre fort ; & trop grands pour voir, dans notre infortune, autre chofe que l'infortune elle-même. On choifit, pour être dépofitaire de leurs bienfaits, M. Boulard, notaire ; digne de la nobleffe de fon état ; digne de la confiance que cette commiffion fuppofoit.

Je n'ai pu connoître toutes les perfonnes qui ont concouru à cette action : beaucoup ont cherché à n'être pas connus. Je regrette de ne pouvoir orner de leurs noms, la lifte de ceux aux-

quels j'adreſſe ici l'hommage de ma vive reconnoiſſance : je m'honore de la publier ; & de citer ceux qui en ſont l'objet. Il ſemble, en général, que ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans toutes les claſſes, par la naiſſance, les talens & les qualités les plus heureuſes, ſe fût réuni pour me venger de l'injuſtice & de la perſécution ? Vérités accablantes pour mes ennemis, & qui prouvent à la fois leurs crimes & mon innocence. Dans cette liſte nombreuſe de mes bienfaiteurs ; je m'énorgueillis de pouvoir placer ; M. de Condorcet de Chabanon, qui ont ſu joindre des talens diſtingués des vertus. M. le marquis de Conflans, MM. Guillomot, intendant des bâtimens, Regnard ſon gendre & leurs aimables épouſes : M. le chevalier de Geſtas, M. le duc de Charot, Mde. la marquiſe de Brunoy ; Mde. la ducheſſe de Bourbon, Mde. la préſidente de Fleurieu ; M. le comte de Mun ; S. A.

S. mademoiſelle de Condé ; M. de Meilhan, qui a ſu apporter dans la ſociété toutes les richeſſes de la littérature & les graces de l'eſprit ; & dans une place d'intendant, les vertus d'un citoyen & le courage de les montrer ; Mde. la ducheſſe de Lauraguais ; M. le duc d'Ayen ; Mde. la comteſſe de Tott ; M. le comte & Mde. la comteſſe de Teſſé ; M. le vicomte de Gand ; Mde. la ducheſſe d'Anvile ; Mde. la comteſſe de Sabran ; M. le préſident de Farcheville ; Mlle. de la Roche ; Mde. la maréchale de Luxembourg ; M. le card. de Rohan ; Mde. la comteſſe d'Uſſon ; M. de Croſne, alors intendant de Rouen ; Mde. Dufreſne ; Mde. de Pont, intendante de Metz ; Mde. la marquiſe de Longueville, & une foule d'autres perſonnes, dont la protection eſt un éloge, & les bienfaits un titre glorieux.

Dans un très-court eſpace de tems, leurs généreuſes offrandes produiſirent

une somme de dix mille livres. Ma vertueuse & respectable *minerve*, malgré tout ce qu'elle avoit déjà fait pour moi, envoya cinquante louis; ce qui, avec les dix mille livres, procura les moyens d'acheter deux contrats de trois cens livres chacun; l'un, de rente viagère sur ma tête, l'autre, de rente perpétuelle sur celle de Mde. Légros. Au même moment, j'en recevois un autre d'une rente de cent livres. Mes lecteurs me sauront gré de m'appésantir un moment sur cet objet, qui leur rappellera un nom précieux & des souvenirs touchans.

Un de ces hommes rares, qui sont attentifs à tous les maux de l'humanité; dans le sein desquels Dieu-même semble avoir déposé une partie de sa providence, pour les infortunes secrètes, & les malheurs abandonnés (1),

(1) Pag. 2, du mémoire justificatif pour *les trois hommes condamnés à la roue.*

M. Dupati, honoré pendant sa vie de la haine de corps redoutables qu'il avoit osé combattre : & à sa mort, de la vénération de toutes les ames sensibles & des larmes de tous les malheureux. Instruit de mes infortunes & de ma situation, fit remettre chez Mde. Legros, par une personne qui disparut comme l'éclair, un paquet dans lequel il y avoit plusieurs louis, & la lettre dont voici la copie, adressée à M. Cousin, rue Cimetières, St.-André-des-Arcs :

A Paris, le 27 mars 1784.

« J'ai fait, Monsieur, une pension » viagère de la somme de cent liv. à » M. de Latude, *pour m'acquitter* » *envers lui.* Je prends le parti de » lui assigner les fonds que vous » touchez annuellement pour moi. En » conséquence, vous voudrez bien lui » compter ladite somme de cent liv. » tous les ans, demi-année par demi-

» année, & vous commencerez le
» premier juillet de la présente année;
» il sera libre de faire toucher cette
» pension, ou par Mde. Legros qui
» vous représentera cette lettre ou par
» tel autre procureur constitué; mon
» intention est que cette lettre reste en-
» tre les mains de Mde. Legros, ou de
» M. de Latude, suivant qu'ils en con-
» viendront ensemble, afin de servir
» de titre à M. de Latude de la pension
» viagère que je lui ai faite, & d'o-
» bligation envers mes héritiers: vous
» aurez soin de me prévenir quelques
» mois avant chaque échéance; si
» vous prévoyez qu'il ne vous restât
» pas en mains les fonds nécessaires
» pour acquitter cette obligation ».

DUPATY.

Le généreux & sensible magistrat, qui me faisoit, avec une délicatesse si noble ce don, avoit cinq enfans, & n'étoit pas riche! mais il n'y a guère que ses ennemis qui auroient le droit

de s'étonner de ſa conduite & de ſes bienfaits. Il mourut, & je m'empreſſai d'offrir à ſa vertueuſe épouſe la remiſe de ce titre : ce fût envain que je l'a preſſai de l'accepter ; cette femme reſpectable, digne de porter un nom qui ſurvit à ſon époux, l'a conſtamment refusé, & m'honore toujours d'une auſſi touchante bienveillance.

Toutes ces ſommes réunies faiſoient onze cens livres de rente : notre *vertueux ami*, penſa avec raiſon qu'elles étoient inſuffiſantes pour l'entretien d'une famille compoſée de cinq perſonnes. Combien mon tendre reſpect m'interdit à ce moment de détails précieux, que ce trop modeſte bienfaiteur m'a forcé de taire. Il ſembloit communiquer à tous les autres ſon ame ; il les échauffoit, & obtenoit d'eux pour nous, ce qu'il ne pouvoit faire lui-même.

Une de nos plus illuſtres familles, qui, diſtinguée dans tous les ſiècles de

la monarchie françoife par les plus grands fervices rendus à l'état, l'eft fur-tout aujourd'hui par fon courageux patriotifme, feconda fes efforts avec le plus généreux empreffement. Un des chefs de cette famille, qui a fu allier aux travaux militaires, le goût le plus vif pour les fciences, & dont le nom recommandable dans nos armées, s'illuftre auffi dans nos académies, m'honora d'un intérêt particulier. Sa fœur, qui, par un mélange heureux & rare, réunit une philofophie profonde, & toutes les graces de l'efprit, à l'élévation du caractère. Sa fœur parut affectionner Mde. Legros, & détermina fon mari à lui affurer une penfion de cent écus : depuis, elle lui a procuré, indépendamment d'une foule d'autres fecours, un logement dans un bâtiment royal.

Tous ces bienfaits, réunis à une penfion de cent écus, dont il ne m'eft pas permis, dont il m'eft défendu

même de nommer celui à qui je la dois, nous affuroient dix-fept cens liv. de rente. Bien des gens fe recrieront, quand j'oferai dire que ce fort étoit peu brillant; & ne pouvoit pas fuffire à entretenir cinq perfonnes, dont l'une, fatiguée par trente-cinq années de malheurs, devoit défirer ardemment, & jouir avec vivacité. Ne m'étoit-il donc pas permis de diftraire mon cœur de tant d'accablans fouvenirs, & pour moi des fantaifies n'étoient-elles pas des befoins? Et mon amie, devoit-elle donc employer le refte de fa vie à gémir de fon héroïfme; elle avoit été forcée d'abandonner fon état; on fe fouvient qu'elle vendoit fes meubles, pour fuffire aux dépenfes que j'occafionnois, à celles qu'entraînoient, & la maladie de fa mère qu'elle perdit alors, & l'entretien de fon ménage: toutes fes reffources épuifées, elle avoit contracté quelques dettes; & à cette époque, elle en avoit pour fept mille livres.

Je ne demande pas qu'on me pardonne ces détails : ils ne sont pas faits pour tout le monde. Ceux auxquels je les adresse les concevront, les dévoreront sans doute & ne me pardonneroient pas au contraire de les avoir omis.

Chacun vouloit connoître alors notre situation. M. le Prince & Mde. la Princesse de Beauveau, qui nous honoroient de l'intérêt le plus flatteur : instruits que nous n'avions que dix-sept cens livres pour acquitter tant de charges, firent donner dans la suite une pension de 600 l. sur les lotteries à Mde. Legros. Combien sont précieuses les bontés dont ils daignent nous accabler; combien il doit paroître touchant de les voir tous deux descendre jusqu'à moi pour me consoler ; ne connoître, près d'un malheureux, que leur sensibilité; & paroître oublier alors qu'ils sont l'objet de la tendre estime de leurs maîtres, de l'admiration & de la reconnoissance de leurs concitoyens.

Ah! qu'il me ſoit permis, en me glorifiant de tous ces titres, de revenir ſur une idée que j'ai déjà préſentée ; ſi je n'étois, comme a oſé le dire M. de Sartines, qu'un *homme féroce*, ou comme ils le répétoient tous : un *fou*, un être dangereux ; ſi j'avois ſouillé ma vie du crime qu'ils m'ont imputé ; ſi j'avois commis des vols ; ſi je n'étois qu'un homme vil enfin, pourrois-je m'honorer de ce concours glorieux de perſonnes, la plupart illuſtres ; toutes eſtimées, toutes vertueuſes & ſenſibles, qui ont paru vouloir me dédommager de tant de maux, & m'armer de leur bienveillance contre l'opprobre dont on vouloit me couvrir. Cette réflexion ſeule accable mes ennemis & me juſtifie. Ah! pourquoi les Grands ne reſſemblent-ils pas tous à ceux qui ont acquis des droits ſi ſacrés à ma reconnoiſſance...... ?

Je puis en nommer beaucoup d'au-

tres encore qui m'ont honoré de bontés aussi touchantes. Recevez ici les remercîmens d'une ame vivement pénétrée ! de toutes les vôtres ! O vous ! l'aimable ami d'un grand homme; vous qu'il dut s'énorgeuillir d'avoir formé tant qu'il a vécu ; & qui nous fait oublier quelquefois que nous regrettions en le perdant, cet esprit enchanteur qui anime ses écris, & qui l'eût seul immortalisé, sans le secours de son génie. Vous qui, dans nos troubles actuels, osez penser en citoyen, & publier ce que vous pensez : heureux époux de cette charmante, *belle & bonne*, que Voltaire nous faisoit tant desirer de connoître & d'aimer; & qu'on aime davantage encore, lorsqu'on a le bonheur de la connoître. Tous deux m'ont offert d'aller chercher dans leur maison, les agrémens d'une société où l'on trouve les vrais modèles du bon goût ; tous deux m'y accueillent avec bonté, &

paroiffent s'occuper fans ceffe à me diftraire & à me confoler.

Tandis qu'on me prodigue ainfi ces marques d'intérêt, on paroît fentir plus vivement tous les jours, ce qu'on doit aux vertus, malheureufement étonnantes, de la dame Legros : elle reçut peu de tems après ma délivrance un témoinage précieux de l'admiration publique. On venoit d'établir alors à l'académie françoife un prix de vertu; elle fut unanimement jugée digne de le remporter en 1784, & le public confirma avec tranfport la décifion de cette fociété illuftre ; qui penfe avec raifon que s'il eft flatteur d'exercer un empire fur l'efprit, il eft bien doux de pouvoir auffi l'étendre fur les cœurs. On remarquoit à cette féance une Princeffe adorée, qui infpire à tant de titres, une fi touchante vénération à tous les François ; une Princeffe qui donne l'exemple de toutes les vertus. S. A. S. Mde. la ducheffe

de Chartres, aujourd'hui d'Orléans, honora des larmes les plus abondantes le récit douloureux de mes maux, & celui de l'héroïſme de la dame Legros. Ma libératrice & moi, nous les recueillîmes dans notre ame, ces larmes précieuſes ; elles me firent oublier à ce moment, trente-cinq années de tourmens & de déſeſpoir ; & je ſentis que c'eſt vraiment s'aſſocier aux droits de la divinité, que de rappeler le calme & a félicité dans le cœur des malheureux.

Cette ſatisfaction étoit pure alors ; mais il avoit fallu l'acheter encore par des dangers : il doit entrer dans le plan de cet ouvrage de rapporter ce fait ; il apprendra juſqu'où les miniſtres avoient porté l'habitude du deſpotiſme ; & les François, celle de la foibleſſe.

L'académie n'avoit conſulté que ſon devoir, & il étoit impoſſible qu'elle ſe refusât à décerner le prix à la dame Legros, puiſqu'elle le devoit à la vertu.

Mais nos ennemis communs murmuroient

nuroient déjà d'un triomphe qui les dénonçoit néceſſairement à la vengeance publique ; déjà il étoit à craindre qu'on ne nous punît de cette gloire ; & les bruits qui ſe répandoient étoient aſſez conſidérables pour effrayer nos protecteurs & nos amis, qui préféroient notre liberté à cet éclat. Ils firent les plus grands efforts pour déterminer l'académie à refuſer à la dame Legros la juſtice qu'elle avoit réſolu de lui rendre ; & cette ſociété n'a dû de pouvoir concilier notre intérêt & ſon vœu, qu'à la médiation de quelques-uns de ſes membres, qui dans l'intimité de l'amitié, arrachèrent l'approbation de M. de Breteuil ; mais à la condition que je ne ſerois pas nommé, qu'on n'indiqueroit pas le nombre d'années qu'avoit paſſé dans les fers celui que la dame Legros en avoit tiré : étonnantes précautions qui ne me laiſſent plus rien à dire !....

Tous ces hommages que nous re-

cevions étoient bien doux ſans doute, mais ils ne ſuffiſoient pas pour embellir notre exiſtence. Ma protectrice ſe vit réduite à changer contre de l'or, la médaille qui atteſtoit & ſa vertu & l'admiration qu'elle avoit ſu inſpirer.

Il me reſte un autre titre à citer, auſſi glorieux pour elle, auſſi touchant pour moi que cette médaille qu'elle venoit de remporter : on me permettra de le publier encore ; c'eſt le trait qui peut le plus dignement terminer ſon éloge, en rappelant ce qu'elle a fait, & tous les détails de ſa conduite ſous un même aſpect. Voici ce qu'écrivoit, après ma délivrance, ma tendre & reſpectable Minerve à M. de Comeyras, mon premier défenſeur.

« J'ai appris, Monſieur, que vous aviez demandé à Mde. Legros un mémoire détaillé de tout ce qu'elle a fait depuis trois ans, pour obtenir la liberté du ſieur Maſers. D'après les queſtions que je lui ai faites, ſur ce que

contient le récit qu'elle vous a envoyé, je vois que sa discrétion & sa modestie ne lui ont pas permis de donner à cette bonne œuvre toute sa valeur, & qu'elle s'est bornée à vous parler des démarches qu'elle a faites. Témoin depuis plus d'un an de l'activité, du courage, de la générosité, de la constance, je pourrois même bien dire de l'acharnement qu'elle y a mis, & sans lequel elle n'auroit jamais...... jamais réussi; j'ai le plus grand plaisir a saisir cette occasion de vous en parler.

„ Une belle action, qui s'accomplit au moment qu'on la projette, est déjà une chose assez rare; mais une belle action qu'il faut soutenir pendant trois ans, avec une sensibilité & un courage inaltérables, aux dépens de son tems, de ses propres affaires, de sa santé & de sa fortune, quand on n'en a pas, c'est ce que je n'avois jamais vu, jusqu'à ce que j'aie connu Ma-

dame Legros. Beaucoup d'autres auroient pu former la même entreprise, en apprenant les malheurs du sieur Masers; mais pour réussir, il falloit une sensibilité & une constance plus qu'ordinaires; il falloit celle qui anime & qui soutient Mde. Legros.

„ Ni les délais, ni les refus; ni ses espérances cent fois trompées; ni le refroidissement de ceux que tant de difficultés lassoient; ni les inconvéniens personnels auxquels l'exposoit le genre de bienfaisance qu'elle exerçoit; rien enfin ne l'a rebutée. Les représentations même de ceux qui, touchés de tant de générosité, prenoient le plus tendre intérêt à son bonheur, n'ont jamais modéré son zèle. Il croissoit en progression des difficultés, & je ne lui ai jamais vu plus d'ardeur pour réussir, que quand elle sembloit ne devoir plus rien espérer. Sans autre secours que son courage, & dans un état de santé

qu'une grossesse rendoit encore plus déplorable, je la voyois sans cesse l'année dernière s'épuiser en courses pénibles, pour obtenir non des secours pécuniaires, car elle les fournissoit elle-même à son prisonnier; mais des protecteurs qui pussent le servir. Elle communiquoit sa sensibilité à ceux à qui elle parloit; en gagnoit tous les jours de nouveaux; n'en négligeoit aucuns, & ne songeoit à se reposer que quand il n'y avoit plus rien à faire.

„ C'est ainsi que sans fortune, sans crédit, sans moyens personnels d'aucun genre, elle est parvenue à obtenir ce qu'elle avoit si long-tems, si ardemment désiré.

„ Et quel étoit le but de tant de soins?...... C'étoit de recueillir chez elle celui qui en étoit l'objet; de partager avec lui le fruit de ses travaux & ceux de son mari. Je lui ai quelquefois dit que sa situation ne sembloit pas lui permettre de se livrer

à tant de générosité. J'ai perdu mon fils, me répondoit-elle; j'ai promis à mon prisonnier qu'il occuperoit sa place; s'il est jamais libre, je lui tiendrai parole. Elle oublioit, en parlant ainsi, qu'un autre enfant, né depuis, ne laissoit plus cette place vacante. La femme capable de dévouer ainsi toute son existence au sentiment de l'humanité, & le mari qui le permet & l'approuve, sont deux êtres bien rares & bien respectables.

„ Comme je n'ai jamais vu Mde. Legros qu'occupée entièrement de celui qu'elle a si bien servi, je suis à peine instruite de sa propre situation. Je sais seulement que née sans fortune, ses affaires sont encore plus gênées qu'elles ne devroient l'être, parce que venant de perdre son père après des maladies fort longues, & par conséquent onéreuses, elle a voulu faire honneur aux dettes que ce malheur leur avoit fait contracter.

C'eſt en rempliſſant ce devoir aux dépens de ſon néceſſaire, qu'elle a encore trouvé les moyens d'aider le ſieur Maſers de tout ce qu'elle a pu dans ſa priſon; qu'elle n'a épargné aucuns des frais qu'entraînoient tant de démarches, & qu'elle ſe félicite aujourd'hui de l'avoir en partie à ſa charge, ſi l'on ne trouve moyen d'ajouter quelque choſe aux quatre cent liv. de penſion qu'on lui a accordé „.

C'eſt ainſi que l'on doit célébrer la vertu; la vertu ſeule peut la louer dignement.

Ma tâche s'avance; j'ai rapporté tous les faits de mon hiſtoire: je les ai dits avec franchiſe, avec courage peut-être. J'ai acquitté les dettes de mon cœur; & je crois avoir prouvé que le poids de ma reconnoiſſance n'avoit pour lui rien de fâcheux & de pénible à ſupporter; mais ce ſentiment m'im-

poſe un autre devoir, & je n'ai pas la lâcheté d'héſiter à le remplir. Ce n'eſt pas ſeulement une vengeance trop légitime qui a dicté cet écrit. Quand mes bienfaiteurs ſouffrent, quand je les vois ſe priver du néceſſaire pour me nourrir; eh! diſons-le, quand je ſuis réduit à manger le pain de l'aumône; ne ſerois-je pas coupable d'une indigne foibleſſe, ſi je balançois un moment à réclamer des droits qui me ſont acquis à tant de titres. Ces mêmes bienfaiteurs, je le ſais; ne demandent, n'attendent rien; mais leur délicateſſe me diſpenſe-t-elle d'obéir à la mienne? Et parce qu'ils ſont généreux, ai-je le droit de n'être ni reconnoiſſant, ni juſte?

J'ai donc pu, j'ai dû faire précéder mes trop légitimes réclamations, du récit des faits qui les appuient. Maintenant je m'adreſſe à vous avec confiance, auguſtes Repréſentans d'une

nation qui attend de votre courage une exiſtance nouvelle ; & qu'elle a chargés du ſoin de la venger de ſes ennemis. J'oſerai vous demander de quels ſentimens vous êtes ſaiſis, quand, en parcourant cette liſte ſur laquelle on ne devroit trouver que les noms des enfans de la patrie, vous remarquez que mes perſécuteurs, pour prix ſans doute de leurs attentats, ſont inſcrits pour d'énormes penſions : la maſſe de celles que M. de Sartines s'eſt aſſurée, paſſe, dit-on, QUATRE-VINGT-ONZE MILLE LIVRES ; & dans ce livre, *teint du ſang du peuple*, on voit qu'il n'a pas eu honte de ſe faire donner *DEUX CENT MILLE LIVRES*, *pour l'aider à payer ſes dettes*. Et moi, pour m'indemniſer de tant de maux, pour me venger de tant d'injuſtices, moi, on me donne *quatre cent livres* de penſion ; & l'on avoit dépenſé DEUX CENS DIX-SEPT MILLE LIVRES pour

me torturer. Eh! si quelqu'un mérite d'être appelé l'enfant de la Patrie, de prétendre à sa justice, ou si l'on veut à ses faveurs; n'est-ce pas celui qui peut lui reprocher tant de souffrances, celui qu'elle a immolé, en lui refusant une protection que tous les citoyens ont droit d'en attendre. Je l'ai reclamée envain, cette protection, pendant trente-cinq années; jai invoqué les loix, & je n'ai jamais été entendu que par les despotes qui la déshonoroient. Mais sans doute elle doit réparer le mal qu'elle n'a pas su empêcher; elle doit me consoler des tourmens que j'ai essuyés, & dont son devoir étoit de me garantir.

Daignez entendre ma foible voix, au milieu du tumulte & du tourbillon qui vous environnent; Législateurs augustes, je parle au nom de la raison & de l'humanité; & je ne crains pas qu'on refuse de m'écouter, puisque je m'adresse à

des hommes dont l'ame eſt à la fois aſſez vaſte & aſſez ſenſible, pour ſurveiller également les intérêts du bien public, & le bonheur de chaque individu.

Je n'ignore pas qu'en traduiſant mes ennemis au tribunal du public, j'y comparois avec eux, & que comme eux je vais y être jugé : je les ai accuſés, je les ai convaincus, & déjà leur arrêt eſt prononcé. Mais moi, n'ai-je pas à me défendre auſſi? Non contre ces deſpotes odieux ; ils doivent trembler devant moi, & mon aſpect ſeul les réduit au ſilence. J'ai rapporté ſans détour les conſeils de mes protecteurs ; j'ai dit qu'ils exigeoient pour unique récompenſe de leurs bienfaits, que j'oubliaſſe à jamais les perſécutions que j'avois eſſuyées, & que je renonçaſſe au droit d'en demander vengeance. N'aurai-je pas paru coupable d'ingratitude, en me refuſant à l'empire qu'ils ont cherché à

exercer ſur mon ame & ſur mes ſens? Et ceux que le récit de tous les crimes que j'ai dévoilés, fatigue & embarraſſe; ceux contre qui j'ai fourni de ſi terribles armes, pour aider à abattre le monſtre qu'ils défendent avec tant de fureur, ne tenteront-ils pas de m'accuſer d'avoir manqué de généroſité en pourſuivant des ennemis terraſſés, que leur fuite & l'horreur publique ont livrés ſans défenſe à mes coups. Cette objection n'eſt pas une chimère; on n'attend, je le ſais, que la publicité de mes mémoires pour me l'oppoſer. Triſte & foible vengeance, dont je dois peu chercher à me garantir.

Nos ennemis ſont terraſſés, il eſt vrai; mais ils ne ſont pas vaincus. Ont-ils calculé jamais la meſure de leurs attentats? Non, ſans doute; & quand il s'agit du ſalut de la patrie, quand le deſpotiſme oſe tenter de

nouveaux efforts, quand il rugit encore, nous calculerions notre résistance? Il est terrassé! mais il vit, mais il couvre de son corps abattu l'abîme dans lequel il n'a pas perdu l'espoir de nous replonger. Gardons-nous de l'oublier; la fausse sécurité d'un moment nous perdroit, & il n'attend que le jour où nous nous aveuglerons sur nos dangers, pour relever sa tête avec de nouvelles forces, & nous attaquer avec plus de rage.

J'ai promis à mes bienfaiteurs de garder le silence; je le devois alors: nos adversaires, trop long-tems invulnérables, étoient armés encore de la fatale cuirasse qui les déroboit à nos coups. Mais ai-je pu faire le serment d'abjurer mes devoirs, de renoncer au titre de citoyen? Ce ne sont plus mes droits que je venge, ce sont ceux de l'état; & mes ennemis sont les siens. Oui, j'ai dû ac-

quitter ma dette envers lui; je ne l'ai que trop défendu avec mes larmes & mon ſupplice. Fier aujourd'hui de ces ſtygmates douloureux ; je voudrois, loin de les cacher, pouvoir montrer à chacun de mes concitoyens la trace des fers injuſtes dont j'ai été couvert, & leur dire à tous : voilà ce qu'ils ont fait ; tremblez, demain peut-être ils le feront encore.

Fin du troiſième & dernier volume.